ANTILLA
Depuis 1981
antilla-martinique.com
HORS-SÉRIE
HORS-SÉRIE N°1 : BTP • Juin 2022 • 5 € • CPPAP 1122 C 86520 - ISSN 0757555

GESTION DES DÉCHETS DU BTP
CONFÉRENCE DÉBAT LE 21 JUILLET
Voir page 7

GESTION DES DÉCHETS DU BTP

SOMMES-NOUS PRÊTS ?

PAGE 67

➲ CONSTRUCTION

Action Logement
1,5 Milliard d'euros pour les Outre-Mers !

⇨ P.48

➲ GESTION DES DÉCHETS

S.M.T.V.D
Belfort Birota présente ce Syndicat Martiniquais

⇨ P.22

➲ RENCONTRE

ADEME ET DEAL
La gestion des déchets du BTP en question.

⇨ P.12/18

L'ESSENCE AUGMENTE

PASSEZ À L'HYBRIDE TOYOTA

ECO REPRISE TOYOTA

JUSQU'À 4 500 €*

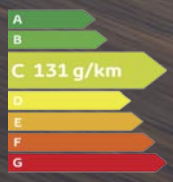

Pensez à covoiturer #SeDéplacerMoinsPolluer

*Offres destinées aux particuliers valables pour l'achat d'un véhicule neuf du 22 avril 2022 au 31 juillet 2022. Consommations : Yaris : 3,8 à 4,3L/100 km, CO2 de 88 à 99 g/km, Corolla : 4,9 à 5,3L /100 km, CO2 de 106 à 119g/km, C-HR : 5,2 à 5,3L /100 km, CO2 de 112 à 119g/km, RAV4 : 5,6 à 5,9L /100 km, CO2 de 129 à 131g/km. Sauf erreurs typographiques. Photos non contractuelles.

Automobiles : Z.I. Les Mangles - 97232 Le Lamentin. Toyota Martinique - www.toyota-martinique.com

POUR JOINDRE LA RÉDACTION :
ANTILLA, 7 Rue Paul Gauguin
97232 Le Lamentin, Martinique
Tél.: 0696 73 26 26 / 0595 75 48 68
Email : philippe@antilla-martinique.com
CPPAP 1122 C 86520
ISSN 0757555

DIRECTION/RÉDACTION
Directrice de la publication :
Valentine Hellenis : 0596 75 48 68
Directeur de la rédaction :
Henri Pied: 0596 75.48.68
Rédaction :
Henri Pied, Gérard Dorwling-Carter, Mike Irasque, Philippe Pied, Nathalie Laulé, Nadia Celcal, Judes Duranty, Nicolas Manceau, 3ed
Conception :
Philippe Pied
Marketing et Publicité :
CONCEPT CV :
Tél.0696 73 26 26
philippepied@gmail.com
Impression :
Toniprint Imprimerie
ATTENTION :
Les documents, manuscrits ou non, restent la propriété de la rédaction.
BUREAUX :
60 Jambette-Beauséjour
97200 Fort-de-France

SITE INTERNET :
www.antilla-martinique.com

PARTENAIRES MÉDIAS

viàATV C'EST MA TÉLÉ

Radio ImaGine

ileco

l'Édito de Philippe Pied

GÉRER LES DÉCHETS DU BTP : UNE PRIORITÉ POUR LA MARTINIQUE...

L'activité du BTP génère une énorme quantité de déchets* de différents types qu'il convient de mieux gérer, de trier et de prendre en charge.

La Loi AGEC dispose d'un certain nombre de mesures destinées à aider en ce sens, tout en luttant contre les dépots sauvages, et instaure le tri sur chantier, notamment pour la REP PMCB.

Mais :

- Comment gérer ces déchets ?
- Quels sont les problématiques ?
- Les attentes des entrepreneurs ?
- Apportera-t-elle enfin une solution concrète à cette problématique des dépôts sauvages de déchets du bâtiment, grâce à un principe de reprise gratuite des déchets financé par le ou les futurs éco-organismes ?
- Comment va intervenir cet éco organisme à partir de 2023 ?

Les interrogations des professionnels et des politiques sont nombreuses !

A chaque fois se pose la question de **« l'œuf et de la poule »** : **par quoi devons-nous commencer ?**
Par le tri et l'évacuation des déchets pour créer une offre et inciter les investissements dans les outils de valorisation ? Ou par l'investissement dans les unités de recyclage pour susciter le besoin de matières à valoriser ?

Nous tenterons à travers ce magazine de mieux éclairer tout un chacun sur le sujet.

Vous y trouverez aussi, un dossier consacré aux entreprises, promoteurs, et bailleurs sociaux qui investissent afin d'offrir des logements dignes et respectueux de l'environnement aux populations de notre si beau pays, la Martinique».

Élus, Professionnels du BTP, Cadres & Techniciens de la construction... préinscrivez-vous à la conférence débat sur ce sujet qui aura lieu le jeudi 21 Juillet. Pour ce faire, merci de nous envoyer un mail avec coordonnées à : philippepied@gmail.com

Bonne lecture,

MAIS... SOMMES-NOUS PRÊTS ?

**265.000 T, soit un peu plus que les déchets ménagers*

Entreprises & Environnement

www.entreprisesenvironnement.com

0596 50 86 45

QUAND LES **ENTREPRISES** MARTINIQUAISES S'ENGAGENT POUR LA **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

NOS MISSIONS

PRESERVER

Le cadre de vie et l'environnement

FACILITER

Le déploiement de filières de déchets

ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE EN MARTINIQUE

EIT 972

IMPULSER

L'économie circulaire dans les entreprises

Sommaire

03
ÉDITO
Parlons cash

05
SOMMAIRE

08
LES ACTEURS DE LA GESTION DES DÉCHETS
06 Entreprises & Environnement
12 Ademe Martinique
18 Deal Martinique
22 SMTVD
26 Usine de Traitement et de revalorisation des déchets
28 CERC Martinique
36 Cobaty Martinique
40 Eco-organisme Valdelia

47
CONSTRUCTION INVESTISSEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
48 Groupe Action Logement
53 Edf Martinique et les conventions
56 Ozanam
62 Simar

44 / 84
CES ENTREPRISES QUI S'ENGAGENT
44 Martinique Recyclage
84 Caraïb Moter
88 Centrale des Carrières
90 PréfaGab de Cdc
92 JLTP & JLTPS

grand angle

LES ACTEURS DE LA GESTION DES DÉCHETS BTP EN MARTINIQUE

&

LES NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS

SOMMES-NOUS PRÊTS ?

06

PAGE 67

ENGINS TP
MANUTENTION
PICK-UP
À LA MARTINIQUE

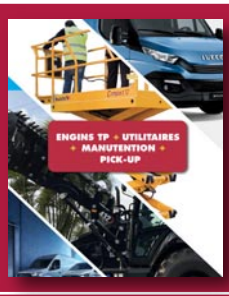

antilla-martinique.com

ENTREPRISES & ENVIRONNEMENT

Traitement des déchets du BTP :

La Martinique croule sous les déchets, les dépôts sauvages augmentent, les professionnels ne savent plus comment faire, certains sites sont saturés ou manquent de moyens financiers et politiques…

Alors faut-il d'un éco organisme pour régler le problème ?

› *Batimat Recyclage.*

La loi AGEC, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dispose d'un volet destiné à lutter contre les dépôts sauvages de déchets du BTP. Dans ce cadre et pour la filière REP PMCB « déchets du bâtiment », un ou plusieurs éco organismes seront sélectionnés pour la Martinique dès Janvier 2023 afin d'assurer la traitement de ceux-ci. C'est un volume de 42.000.000 tonnes de déchet en métropole à traiter (déchets inertes, déchets issus de la déconstruction, issus du bâtiment, du TP …).
Cette Loi contraint les maîtres d'ouvrage – particuliers ou promoteurs, qui ignorent souvent être les responsables de la destination, à tracer le parcours des déchets produits par leurs travaux de construction, rénovation ou démolition et travaux de jardinage.
Sujet essentiel pour l'environnement de la Martinique, cette gestion des déchets, notamment ceux du BTP constitue une actualité brulante et complexe… rencontre avec Stéphane Abramovici, président de l'association Entreprises et Environnement et directeur de Batimat Recyclage.

Quel est votre ressenti sur la gestion des déchets, en général ? Pensez-vous que les entrepreneurs Martiniquais prennent vraiment conscience de ce qu'il faut faire…
En ce qui concerne la filière des inertes je pense qu'il y a un problème de communication. Il est assez inquiétant de voir qu'on assiste encore à des déchargements sauvages dans la zone de Schœlcher, Fort-de-France, Lamentin de déchets inertes, qui aujourd'hui pourraient être déposés à BATIMAT RECYCLAGE. Il y a des camions qui viennent benner sur le rond-point Mahaut à moins de 500 mètres à vol d'oiseau de l'entrée du site, alors qu'ils pourraient venir y benner. Cela m'interpelle beaucoup.

Il y a un vrai travail à faire. Nous devons faire connaître la filière. Il faut que les élus, les maîtres d'ouvrage prennent le relais et **vérifient** que les entreprises qui répondent aux marchés gèrent leurs déchets dans les règles de l'art. Ils doivent s'assurer de la traçabilité de ceux-ci.
Une partie importante du travail a été faite en termes d'organisation de la filière, mais ce n'est que la moitié du chemin. En 2023 nous aurons un (ou plusieurs) éco organisme en charge de la mise en place

GESTION DES DÉCHETS DU BTP & ENJEUX DE LA FILIÈRE REP PMCB

Le Jeudi 21 juillet 2022 de 17h00 à 20h00

Inscrivez-vous en envoyant un mail à philippepied@gmail.com

L'activité du BTP génère une énorme quantité de déchets (autant que les déchets ménagers) de différents types qu'il convient de mieux gérer, de trier et de prendre en charge.

La Loi AGEC dispose d'un certain nombre de mesures destinées à aider en ce sens tout en luttant contre les dépots sauvages, et instaure le tri sur chantier, notamment pour la REP PMCB. **Dès 2023 un éco organisme sera désigné, mais...**

- Que dit la Loi ?
- Comment gérer ces déchets ?
- Quels sont les problématiques ?
- Les attentes des entrepreneurs ?
- Apportera-t-elle enfin une solution concrète à cette problématique des dépôts sauvages de déchets du bâtiment, grâce à un principe de reprise gratuite des déchets financée par le ou les futurs éco-organismes ?
- Comment va intervenir cet éco organisme à partir de 2023 ?

les professionnels de l'ADEME, de la DEAL, de la CERC, du SMTVD, et Entreprises et Environnement, tenteront de répondre à vos interrogations.

CONFÉRENCE-DÉBAT SUIVIES D'UN COCKTAIL DÎNATOIRE AVEC VISITE DE STANDS

AVEC L'AIDE DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Entreprises & Environnement

MARTINIQUE CERC
FILIÈRE CONSTRUCTION
Mesurer. Anticiper.

BIOMÉTAL
EXPERT EN LA MATIÈRE DEPUIS 40 ANS

BELLIARD

MARTINIQUE GUYANE

des filières de traitement des déchets du Bâtiment. C'est bien, mais il faut qu'une fois les filières mises en place, qu'elles fonctionnent sans « encombre », il faut pour cela que les infrastructures de traitement des déchets soient opérationnelles. Un problème important aussi concerne la trop petite taille du gisement qui empêche d'amortir des investissements pour le traitement en local de certains déchets.

Quels sont les 4 éco organismes ayant répondu à cet appel d'offre gouvernemental ?

Pour la mise en place et le déploiement de cette filière PMCB, et sur les quatre éco organismes qui se sont positionnés, deux existent déjà localement **Eco Mobilier** et **Valdelia** *(ndlr : voir interview dans ce magazine)* ; le troisième, **Valobat**, a été créé par des majors dans la production de matériaux de construction; et le quatrième, **Ecominéro** *(émanation de l'UNICEM, syndicat des carrieres)*, s'est positionné principalement sur les déchets inertes.

Quels sont les chiffres en Martinique ?

Nous ne disposons pas de chiffres récents, les dernières données de l'ADEME sont aujourd'hui, à mon avis, à revalider ; il faut faire des études de gisement pour la REP PMCB mais aussi pour d'autres filières des déchets, il nous faut des données afin d'avoir la taille des gisements pour pouvoir prendre les bonnes options en termes d'outils industriels et/ou de massification. Nous avons besoin de données précises.

Pourquoi, ce rendez-vous du 1er juillet est-il essentiel ?

Des études ont montré que sur des centaines de milliers de tonnes de déchets produits chaque année en Martinique par le BTP, beaucoup « s'évaporent ». Soit ces déchets ne passent pas par les installations référencées, soit ils sont exportés vers les filières adaptées, soit et surtout, **ce sont des déchets qui alimentent les décharges sauvages**. C'est moins qu'il y a quelques années mais c'est encore trop. Ce n'est pas responsable d'aller déverser des déchets sur les bords de route, les rivières ou les fossés. Aujourd'hui l'action des pouvoirs publics, CTM, État, collectivités locales, et des fédérations des professionnels du BTP, est donc de lutter contre ces dépôts sauvages. C'est la raison pour laquelle la loi AGEC (Anti-Gaspillage Économie Circulaire) concernant la gestion des déchets dans les travaux, va changer les pratiques pour les maîtres d'ouvrage et les professionnels du BTP.

Les professionnels en sont-ils conscients ?

L'artisan, les conducteurs de travaux, le professionnel du paysage, ne sont peut-être pas encore assez informés. Ils devront aller sur des sites de traitement de déchets capables de leur donner un bordereau de suivi pour ce qu'ils ont déposé.

Et les particuliers?

Pas toujours. Et pourtant, **le responsable du déchet, c'est le producteur. Le particulier a une part de responsabilite s'il fait travailler un professionnel chez lui qui évacue ses déchets vers des dépôts sauvages.**

Le client doit connaitre vers quel exutoire ont été confiés ses déchets afin de pouvoir s'assurer qu'ils ont bien été pris en compte.

Si l'État a lancé cet appel à projet pour un ou des éco organisme.s, c'est qu'il y a une autre (ou d'autres) problématique quelque part, notamment pour le BTP, quelle est-elle ?

La problématique des déchets du BTP c'est exactement la même que pour les autres déchets. Il faut avoir des infrastructures qui reçoivent ceux-ci. Dans le cadre d'une filière REP, le traitement est payé en amont, par une Eco contribution, au moment où on achète le bien, que ce soit l'électroménager ou le mobilier, ou en l'occurrence ici, les matériaux du BTP.

Le but c'est d'avoir un ou plusieurs éco organismes qui finance.nt le traitement de ces

> ***C'EST UNE VRAIE CHANCE LE FAIT DE PASSER DANS LE CADRE D'UNE FILIÈRE REP, PARCE QUE CELA VA DONNER DES MOYENS FINANCIERS POUR DÉPLOYER LES OUTILS QUI NOUS MANQUENT.***

déchets gratuitement puisque l'éco participation aura été acquittée dès l'achat par le professionnel.

Qu'est-ce que cette loi va changer ?

Au 1er juillet prochain, tous les devis réalisés pour des travaux de démolition, rénovation, construction, devront faire figurer l'élimination des déchets sur une ligne dédiée : quantité, nature, destination et process de traitement des déchets, et enfin coût associé. Tous les maitres d'ouvrage sont concernés, dont les particuliers. L'idée est de sensibiliser le particulier au coût de la gestion et du traitement des déchets. Le client pourra demander les justificatifs et les bordereaux de dépôts des déchets qui correspondent au devis et à la facture.

Pour un chef d'entreprise du BTP qui démolit une maison, les déchets c'est son problème, demain ce ne sera plus le sien ?

Son problème s'arrêtera au fait qu'il va devoir déposer les déchets et probablement trier, et c'est là que cela va être compliqué au niveau de la gestion des chantiers parce qu'il va falloir avoir plusieurs bennes sur le chantier ; le déchet en mélange va être compliqué à traiter; les éco organismes vont sûrement demander une séparation en amont. Le geste de tri doit être fait sur chantier ; cela peut être un tri 5 flux ou un tri 7 flux. Le souci est le nombre de bennes sur le chantier parce qu'il n'y a pas toujours de place.

> ***SI PAR EXEMPLE NOUS N'ARRIVONS PAS À DÉPLOYER UN ENSEMBLE DE DÉCHÈTERIES PROFESSIONNELLES, COMMENT VA FAIRE L'ENTREPRISE DE BÂTIMENT POUR ALLER LES DÉPOSER ? S'IL N'Y A PAS MOYEN DE CONSTRUIRE UNE DÉCHÈTERIE PROFESSIONNELLE, COMMENT FAIRE ?***

Il va falloir former le personnel pour le tri à faire. La tendance actuelle est de tout mettre dans la benne et d'aller mettre cela en décharge.

On peut dire que ce sera un 'ouf' de soulagement à condition que cette filière et que cet éco organisme soient compétents, que ce sera un énorme soulagement pour le chef d'entreprise qui payait déjà le transport pour partir avec ses déchets mais qui devait trouver où les mettre.

Oui et non. Sur le papier, c'est facile. Après, l'expérience nous montre qu'il faut qu'il y ait des infrastructures sur l'ensemble du territoire. Cela peut être sous forme **de déchèteries pro** qui vont permettre de massifier les déchets ; mais il en faudrait plusieurs.

Prenons l'exemple de quelqu'un qui construit à Basse-Pointe. S'il doit ramener ses déchets, même si cela est gratuit, au Lamentin il ne le fera pas (trop souvent) parce que cela lui prendra trop de temps, lui coutera de l'argent en transport).

Avec l'éco organisme, le traitement du déchet sera payé à l'achat. C'est plutôt très bien pour nous, parce qu'il y a une péréquation nationale, il n'y a pas un traitement particulier aux Antilles. On peut donc se retrouver avec un éco organisme qui dépense beaucoup plus pour le traitement de son déchet en Martinique que ce qu'il collecte en termes d'éco participation.

C'est une vraie chance, le fait de passer dans le cadre d'une filière REP parce que cela va donner des moyens financiers pour déployer les outils qui nous manquent. Si on revient particulièrement sur la REP PMCB, aujourd'hui on voit qu'il faut à la fois des outils pour traiter certains déchets, il nous faut des **déchèteries professionnelles** pour avoir de la proximité avec les chantiers, peut-être des **plateformes de massification** s'il faut envoyer certains déchets que l'on n'aura pas la possibilité de traiter sur place parce que les exutoires ne pourront pas les accepter. Peut-être faudra t'il renvoyer la laine de verre,

ou encore renvoyer aussi en Métropole les déchets bitumineux d'étanchéité.
Nous attendons que les éco organismes soient aujourd'hui identifiés pour discuter avec eux du meilleur dispositif possible, pour que cela soit vraiment opérationnel. Il faut qu'il y ait de la proximité par rapport au chantier. Cela doit être facile pour la personne qui vient déposer en camionnette ses déchets.

> ***L'ÉCO ORGANISME PEUT BEAUCOUP MAIS IL N'EST PAS MAGICIEN ;***

Autre problématique de très grande importance pour l'éco organisme qui sera en charge de déployer ces filières et qui normalement devra s'appuyer sur les **filières existantes** de traitement des déchets : **Il faut que les structures** *(ndlr : l'incinérateur et les centres d'enfouissement)* **soient opérationnelles.** Si elles ne le sont pas, l'éco organisme va être confronté à la question :
Quoi faire des déchets ?
Les mettre dans un container et les envoyer en métropole, ce serait une hérésie pour ceux qui pourraient faire l'objet d'une valorisation énergétique par exemple.

Vous me confirmez donc que l'arrivée des éco organismes présente un avantage conséquent ?
Il n'y aura plus à s'inquiéter si la filière fonctionne bien. Mais il peut y avoir des écarts entre la théorie et la pratique.
Si par exemple nous n'arrivons pas à déployer un ensemble de déchèteries professionnelles, comment va faire l'entreprise de bâtiment pour aller les déposer?
S'il n'y a pas moyen de construire une déchèterie professionnelle, comment fait-on ?
C'est toute la subtilité : l'éco organisme peut beaucoup mais il n'est pas magicien ; il faut à un moment donné s'appuyer à la fois sur des volontés politiques fortes pour construire des équipements, des déchèteries professionnelles ou au moins accepter que cela soit porté par des privés. Cela veut dire **mettre du foncier à disposition**, avoir des documents d'urbanisme qui l'autorisent pour que justement l'éco organisme puisse financer des opérateurs afin de déployer de manière opérationnelle la filière.
Admettons que l'on s'appuie et qu'il y ait un accord avec les déchèteries traditionnelles : une fois que la benne sera remplie, il faudra bien pouvoir à un certain moment flécher les déchets soit sur l'incinérateur, soit sur des centres d'enfouissement comme c'est le cas aujourd'hui. Il faut que ces exutoires-là soient opérationnels et en capacité d'accueillir les déchets.

Oui, l'éco organisme va mettre les moyens financiers pour déployer la filière mais cela ne peut pas se faire sans un effort collectif et un alignement des volontés pour que cette filière fonctionne.

Qu'en pensent les politiques ?
Je pense que nous, professionnels du BTP, ne les avons pas assez sensibilisés. Je pense qu'il faut que nous ayons notre rôle en terme de lanceurs d'alertes sur les difficultés qui se profilent à l'horizon.
Nous n'arrivons pas à faire passer le message correctement.

> ***AUJOURD'HUI L'ARTISAN QUI TRAITE SES DÉCHETS QUI FACTURE SON CLIENT EST PLUS CHER QUE L'ARTISAN QUI NE MET PAS DE LIGNE « TRAITEMENT DE DÉCHETS ».***

Que leur diriez-vous ?
Je pense que le message qu'il faudra faire passer, c'est qu'il s'agit vraiment d'un travail collectif; il faut que le politique n'ait pas peur de s'appuyer sur les acteurs économiques.
Nous avons chacun des atouts. C'est le travail collectif qui nous fera nous en sortir.
Il peut y avoir des initiatives privées soutenues par des subventions publiques dans le cadre du traitement des déchets qui viendraient conforter, et qui ne viendraient pas en concurrence avec les équipements du SMTVD, mais les compléter, éviter qu'on fasse de l'enfouissement sur certains déchets, permettre la revalorisation.

Souhaiteriez-vous rajouter autre chose ?
Ce qu'il faut comprendre, c'est que nous avons un besoin urgent. **La gestion du déchet doit être prioritaire, comme le transport, l'eau, ce n'est pas à traiter demain, il faut le faire maintenant parce que plus on attend plus les déchets vont dans la nature et cela va être beaucoup plus compliqué à récupérer après, voire quasiment impossible.**
Il faudra aussi intégrer que le traitement des déchets a un coût. Soit il sera payé en amont avec l'éco participation, ce qui va renchérir le coût de certains produits, soit il sera traité par d'autres filières si cela ne rentre pas dans la REP, mais de toutes façons le cercle vertueux a un coût et il faudra l'intégrer

dans les prix.

Aujourd'hui l'artisan qui traite ses déchets et qui facture son client est plus cher que l'artisan qui ne met pas de ligne « traitement de déchets » et..... celui qui obtient le marché n'est pas forcément le plus vertueux.

> ***ON POURRAIT DIRE, POUR CONCLURE, QUE L'ARRIVÉE D'ÉCO ORGANISMES EST UNE TRÈS BONNE CHOSE MAIS QUE CE N'EST QU'UNE ÉTAPE. IL FAUT QUE TOUT LE MONDE SE METTE EN ORDRE DE MARCHE AFIN DE MIEUX ORGANISER, DE MIEUX FINANCER ET METTRE À DISPOSITION LES OUTILS NÉCESSAIRES AUX PROFESSIONNELS.***

Il faut aider au déploiement des outils. Cela peut être une aide financière dans le cadre d'un opérateur privé qui va faire appel à des subventions publiques, mais nous serons surtout confrontés à des problématiques d'installation d'outils industriels. Il faut que tous ceux qui suivent des dossiers de demandes pour ce type d'installation aident à l'émergence de celles-ci.

Propos recueillis par Philippe Pied

Entreprises & Environnement est une association loi 1901 à but non lucratif qui a été créée il y a un peu moins de trente ans à l'initiative de chefs d'entreprise. C'est une association d'entreprises qui regroupe des entrepreneurs qui ont la volonté de pouvoir s'engager dans l'écologie de façon désintéressée, sans contre-partie. Au départ, sous la forme d'entretien d'espaces verts, de campagnes de sensibilisation grand public et depuis quelques années, elle s'est engagée dans la gestion des filières REP (Responsabilité élargie du producteur), en prenant la représentation des éco organismes présents sur le territoire. Elle représente ainsi sept éco organismes, parmi lesquels : **Citéo** (fusion d'Eco emballage et d'Eco folio), **Sorep** (panneaux photovoltaïques), **Ecosystème** (D3E, Screlec pour les piles), **Aper Pyro** (fusées de détresse de bateaux), **Dasri** (déchets médicaux tranchants et piquants, petites boîtes jaunes qui sont dans les pharmacies pour mettre les seringues, etc.), **Eco mobilier** et **Valdelia** qui gèrent à la fois le mobilier des particuliers et du professionnel, qui font d'ailleurs partis de ceux qui se présentent pour la REP PMCB.

ADEME MARTINIQUE

Les déchets du BTP en question…

« En 2025, 70% des déchets du BTP collectés devront être idéalement valorisés localement. Nous sommes là pour inciter, accompagner, faciliter le passage à l'acte des acteurs allant dans ce sens »

Avec le temps, le traitement des déchets est devenu un problème majeur. Leur abondance, leur variété et leur mélange rendent leur traitement difficile. Des solutions de recyclage existent mais nécessitent un tri et il en résulte toujours une pollution (nombre de cycles limités) ou des déchets ultimes. Afin de résoudre une partie du problème, il conviendrait en priorité de réduire la quantité de déchets. Cela passe par la prévention au stade de la production, à la source, c'est-à-dire vers les fabricants qui sont responsables d'une des principales sources de rebut. Même si au cours de ces 10 dernières années, la Martinique a fait des progrès dans le traitement des déchets, les centres de tri n'ont pas encore connu d'avancées technologiques très importantes. De nouvelles techniques sont en développement, de nouvelles solutions aussi, lesquelles visent à augmenter et mieux traiter la collecte.

En économie, tout est souvent affaire de flux. Flux de trésorerie, de capitaux, de marchandises, de personnes. Le bâtiment, ses chantiers et ses matériaux n'échappent pas à la règle. Flux entrants, flux sortants, tout doit être mesuré et contrôlé. A plus forte raison, alors qu'approche l'entrée en vigueur - le 1er janvier 2022 - de la filière « responsabilité élargie du producteur » pour les produits et matériaux de construction du bâtiment (REP PMCB).
Née de la loi Antigaspillage pour une économie circulaire («Agec») du 10 février 2020, cette REP PMCB doit permettre de mieux trier, collecter, recycler et valoriser les 260.000 tonnes annuelles de déchets du bâtiment et de lutter contre les dépôts sauvages. Le tout en faisant porter le coût global de cette nouvelle gestion non plus par le maître d'ouvrage, mais par les producteurs de matériaux.

Comment ? Quel est le rôle de l'ADEME Martinique ? Quelles filières sont concernées ? Quels matériaux ? Qui paiera quoi pour quels déchets ? Quels points de collecte ?

Plusieurs scénarios ont été envisagés, mais les principes généraux sont bien établis. Tout d'abord, les déchets triés seront récupérés gratuitement. Sept flux de matériaux sont concernés : le papier, le métal, le plastique, le verre, le bois, les produits inertes de fraction minérale (béton, briques, tuiles et céramiques, pierres) et le plâtre. Ensuite, les opérateurs de collecte toucheraient, de la part d'un éco-organisme créé pour l'occasion, une compensation dont le montant reste à évaluer.

› **Jean-François MAURO,** directeur de l'Ademe Martinique depuis 6 ans.

Dans cet article, nous essaierons d'y apporter quelques éléments de réponses avec Jean-François MAURO, directeur de l'Ademe Martinique depuis 6 ans.

Pouvez-vous nous donner quelques chiffres sur les déchets du BTP à la Martinique ?

Aujourd'hui nous n'avons malheureusement pas à la Martinique une vision très fine de la quantité de déchets issus de cette activité parce qu'ils sont, soit mal comptabilisés, soit retrouvés en mélange avec les déchets du quotidien dans les déchèteries ou les déchets d'encombrants. Malgré cela une évaluation du gisement a été faite, elle se situe aux environs de 265.000 tonnes par an de déchets issus du BTP (et environ 280.00 T pour les déchets ménagers), mais ce chiffre semble nettement en dessous de la réalité. Sur le territoire national cela représente 224 Mt pour le secteur du BTP et 31,7 Mt pour les ménages. Sur ces 265.000 tonnes, il n'y a que 60.000 tonnes collectées et traités, dont une partie fait l'objet d'une valorisation.

Nous avons cependant à progresser d'abord sur la connaissance réelle de ces déchets et surtout du fait qu'il y a un facteur 5 entre la réalité et le gisement. Il y a un vrai enjeu d'une meilleure connaissance et d'une meilleure collecte de ces déchets du bâtiment. La filière va être concernée à compter du 1er janvier 2023 par la REP PMCB, la Responsabilité élargie aux producteurs pour les produits et matériaux de construction du bâtiment.

Qu'est-ce que la REP ou la REP PMCB et qu'est-ce qui changera localement en matière de gestion des déchets du BTP ?

Les filières à Responsabilité Élargie des Producteurs ou REP, sont des obligations règlementaires ayant pour objectif de rendre les producteurs responsables de la gestion des déchets issus de leurs produits. Les REP reposent sur le principe du « pollueur-payeur » : c'est le producteur qui, une fois les produits en fin de vie, doit financer et organiser la gestion des déchets induits. On

compte en 2022 une quinzaine de filières REP opérationnelles en Martinique.

Pour cela, les producteurs et distributeurs peuvent s'organiser collectivement, en éco-organismes, afin de prendre en charge la récupération et la gestion des déchets, rendant ainsi la collecte et la valorisation sans frais pour les consommateurs.

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire mettant en place la responsabilité élargie des producteurs, est la première à indiquer que les produits et matériaux du secteur du bâtiment relèveront du principe de responsabilité élargie du producteur à compter du 1er janvier 2022 (finalement 2023). Cette loi a été suivie d'un décret le 16 juillet 2021 qui précise le déroulé de mise en place de la REP pour les produits ou matériaux de construction du secteur du bâtiment plus communément appelée REP PMCB ou REP bâtiment.

> ***«DÈS LE 1ER JANVIER 2023, LES « METTEURS SUR LE MARCHÉ» DE MATÉRIAUX ET DE PRODUITS DE CONSTRUCTION SERONT TENUS DE S'ASSURER DU TRAITEMENT DES DÉCHETS INDUITS »***

Le décret indique que les déchets produits sur les chantiers ou par les artisans du bâtiment, doivent être triés sur site ou, lorsque ce n'est pas possible, déposés et triés dans des points de collecte dédiés.

Si le tri est fait sur chantier, plusieurs bennes doivent être disposées sur les chantiers et il sera de la responsabilité des opérateurs de placer les déchets dans les bennes correspondantes.

Si les artisans ou opérateurs ne peuvent pas avoir accès aux bennes sur leur lieu de travail ; ils pourront se tourner vers les points de collecte* qui reprendront gratuitement, trieront et regrouperont les différents types de déchets.

En théorie, le tri dans les bennes séparées devra couvrir les 7 flux de déchets (papier, métal, plastique, verre, bois, fractions minérales et plâtre), les déchets dangereux avec amiante, les déchets dangereux hors amiante et les déchets mélangés. Cela pourrait ainsi engendrer la présence de jusqu'à 10 bennes séparées sur site ou en points de collecte.

L'agrément des éco-organismes permettra une plus grande visibilité sur la mise en place de la REP PMCB et facilitera l'organisation des acteurs. Cette filière REP répond à de nombreux objectifs capitaux pour le secteur du bâtiment et pour l'environnement comme la réduction de la quantité de déchets ultimes, le tri à la source, le recyclage simplifié. Au-delà du financement de la gestion de la fin de vie des déchets par les éco-organismes, elle permet l'amélioration du maillage des points de collecte, le développement du réemploi, la réutilisation et le recyclage des déchets du bâtiment et apporterait un début de solution aux problèmes posés par les dépôts sauvages liés. Encore faut-il que l'ensemble de la filière fonctionne en Martinique, notamment des professionnels qui jouent le jeu, des centres d'enfouissement technique fonctionnels, un incinérateur adéquat…

Suite à l'appel à projet gouvernemental, un ou plusieurs éco-organismes seront chargés de 'gérer cela' à la Martinique dès 2023.

Est-ce à dire qu'il faudra augmenter les prix pour participer à cette filière ?

Aujourd'hui il est prématuré de définir le coût de la future éco contri-

bution, nous n'avons pas d'éléments. Ce qui est certain, c'est qu'il y aura une éco contribution supplémentaire (identique sur l'ensemble du territoire national) sur les matériaux de construction pour permettre le fonctionnement de cette filière. Sachant que le véritable enjeu c'est d'avoir localement un maillage suffisamment dense pour pouvoir collecter efficacement ces déchets. Idéalement il faudrait que la majeure partie de ces filières de traitement et de revalorisation soient locales, ce qui permettrait à la fois de remettre sur le marché un certain nombre de matériaux et surtout de garder la valeur ajoutée, et des emplois sur le territoire.

Jusqu'à la mise en place de ce dispositif en début d'année prochaine, il faut un dynamisme des acteurs locaux à progresser et à se mettre d'ores et déjà 'dans le bain' sans attendre le début de la REP de janvier 2023. Aujourd'hui Martinique Recyclage a obtenu auprès de l'ADEME un financement pour déployer une unité de collecte de transformation et de remise sur le marché du plâtre dans sa forme originelle de gypse. Cela évitera que ce déchet « nous reste sur les bras » ou se retrouvent dans la nature et permettra que ce gypse soit reconditionné et réutilisé localement (ndlr en partenariat avec Lafarge ciment Antillais).

Ce type de projet rentre dans le cadre des activités de l'ADEME d'accompagnent de projets grâce à des études préalables qui peuvent être financées, ou lorsque la décision est prise d'investir dans la mise en place de ces équipements, de subventionner aussi ces équipements. Ce projet est le parfait exemple de ce que l'ADEME va entreprendre en faveur des filières de traitement des déchets du BTP en Martinique.

Il y avait à l'époque un plan territorial de maîtrise des déchets à la Martinique, existe-t-il encore ou y en a-t-il un nouveau ? Est-il géré de la même manière aujourd'hui ?

La Collectivité Territoriale de Martinique et l'ADEME, depuis 2016 mobilisent deux instances : le programme territorial de maîtrise de l'énergie (PTME) et le programme territorial de maîtrise des déchets (PTMD). Ce ne sont pas des programmes réglementaires, mais une volonté partagée d'accompagner les porteurs de projets et de leur faire part, gracieusement, de notre expertise et de cofinancer ces projets. Ces deux programmes nous permettent de soutenir plus de projets et plus significativement. Les fonctionnements de ces deux dispositifs sont les mêmes pour l'énergie et les déchets. L'ADEME est le secrétariat de ces deux dispositifs.

Pour le PTME il y a quatre acteurs : l'ADEME, le SMEM, EDF et la CTM et pour les déchets ?

Pour les déchets, il y a exclusivement l'ADEME et la CTM. Je voudrais ajouter à cette liste aussi bien l'énergie que les déchets, que depuis deux ans maintenant l'Agence française de développement (AFD) nous a rejoint. D'abord parce que l'AFD a une certaine expertise notamment en ingénierie territoriale mais aussi parce qu'elle propose des modalités de soutien financier complémentaires. La CTM, l'ADEME, l'Europe sont plutôt sur des subventions alors que l'AFD peut mobiliser du prêt et du financement. L'AFD a une activité bancaire que nous, institutionnels, n'avons pas ; il y a une complémentarité pour faire que les projets se fassent.

Comment cela se passe-t-il avec l'AFD pour le porteur de projet ?

Il y a un secrétariat unique basé à l'ADEME, on dépose auprès de l'ADEME le dossier, il y a ensuite une instruction commune entre AFD, CTM, ADEME et lors d'un comité qui se réunit tous les deux mois nous décidons ou non de financer le projet et nous décidons de l'aide que chacun peut y apporter. Pour l'ADEME c'est suffisant lorsque l'avis est favorable pour faire la convention et octroyer l'aide. Pour nos partenaires CTM, FEDER et AFD quelques fois il faut compléter le dossier par certains éléments administratifs ou financiers auprès des services de la CTM ou de l'AFD. Pour l'ADEME c'est un avis définitif, pour l'AFD et la CTM c'est un avis de principe qui est ensuite soumis aux règles de gestion propres de ces deux orga-

nismes.
L'avis du FEDER sera un avis de principe. S'il est favorable le porteur devra se rapprocher des services FEDER de la CTM et compléter son dossier par les pièces demandées. Le courrier de demande d'aide déposé au départ fait foi pour la suite. L'idée c'est de faciliter quand c'est possible le parcours du demandeur pour un projet.

En matière de gestion des déchets du BTP avez-vous reçu à l'ADEME d'autres porteurs de projets industriels que Martinique Recyclage ?
Historiquement nous avons soutenu quelques projets. Aujourd'hui **Batimat Recyclage est la principale plateforme de collecte et de revalorisation des déchets inertes et assure la majorité du traitement des déchets du bâtiment en Martinique.** Près de 50% des déchets qui passent par la plateforme Martinique Recyclage a reçu l'accompagnement financier de l'ADEME.
Nous avons aussi une initiative de SERVIBAT Martinique qui souhaite créer un catalogue de matériaux issus de fins de chantiers ou de démolition, une sorte de matériautèque, où d'autres chantiers pourraient venir se servir sur des matériaux qui n'auraient pas été utilisés sur un chantier ou à l'occasion d'une démolition. Aujourd'hui ça fait partie des quelques projets que nous avons soutenus, avec celui que je viens d'évoquer qui est le plus récent et dont on espère voir le jour.

Que dit le plan pour ce qui est applicable à la Martinique ?
Aujourd'hui la Collectivité territoriale a l'obligation de décliner un certain nombre de réglementations à l'échelle locale. C'est le cas, la Martinique dispose d'un plan de prévention et de gestion des déchets qui fixe un certain nombre d'objectifs pour différents types de déchets.

Sur le sujet spécifique des déchets du BTP il y a deux grands objectifs :
■ D'abord un enjeu de limitation à la source de la production de déchets du BTP en travaillant en amont sur la conception, sur des logiques de chantiers propres, etc.
■ Puis un second objectif qui est un objectif de revalorisation de ces déchets du BTP fixé à 2025. En 2025, 70% des déchets du BTP collectés devront être idéalement valorisés localement.

› Un chantier de construction très bien suivi côté gestion des déchets. Celui des «Roses d'Acajou».

Pour ce faire, la CTM mène plusieurs actions d'abord des actions d'animation des acteurs de la filière sur le terrain. Puis on l'a vu tout à l'heure, on connaît encore mal les gisements, et au travers de l'observatoire territorial de la transition énergétique et écologique porté par la Collectivité, avec l'idée d'améliorer notre connaissance sur la production de déchets afin de pouvoir développer des solutions de traitement local. Aujourd'hui il existe quelques installations ouvertes aux professionnelles : principalement des sites de traitement, mais il faut aller plus loin, par exemple il y a une déchèterie professionnelle au Lamentin destinée uniquement aux déchets dangereux, mais nous espérons au moins deux autres site plus généralistes dans un avenir proche, au Lamentin et à Saint-Pierre qui permettraient de mieux collecter à ces endroits notamment les déchets du BTP.
On parlait tout à l'heure de Batimat Recyclage, l'idée serait aussi d'avoir d'autres plateformes similaires ailleurs sur le territoire pour permettre d'augmenter les volumes traités. Il y a un vrai enjeu dans le meilleur maillage des ces installations sur le territoire.

« EN 2025, 70% DES DÉCHETS DU BTP COLLECTÉS DEVRONT ÊTRE IDÉALEMENT VALORISÉS LOCALEMENT. »

... IL Y A UN VRAI ENJEU DE COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE NOTAMMENT SUR CETTE PARTIE CONSTRUCTION DÉCONSTRUCTION ET GESTION DES DÉCHETS. »

Qui paie les déchets de démolition, par exemple, de bâtiments ?
Les entreprises doivent prévoir le coût du traitement des déchets dans leurs interventions. C'est le client, qui au travers de la prestation doit payer. Aujourd'hui, là où les collectivités ont un rôle, c'est que dans leur acte d'achat, dans leur commande publique ils doivent prévoir ces éléments relatifs à la gestion des déchets notamment à la gestion des chantiers, même si derrière il y a un coût. Mais il y a un vrai enjeu de commande publique responsable notamment sur cette partie construction déconstruction et gestion des déchets.

Ce suivi des déchets est-il précisé dans la commande publique ?
Ce sur quoi j'insiste, c'est aux collectivités, dans leurs marchés de consultation de bien le spécifier, de bien le faire figurer. Elles ont un devoir d'exemplarité et de prescription par rapport aux entreprises qui interviennent sur ce type de chantier.

Lorsqu'on jette un déchet de construction, en général le plâtre est mélangé aux clous, au bois ou à d'autres produits qui ne peuvent pas être traités ensemble, les en-

trepreneurs du bâtiment devraient-ils favoriser un pré-traitement ou un pré-tri des déchets ?

L'éco organisme (ndlr : ou les éco-organismes choisis en janvier 2023) devra définir les conditions techniques et économiques d'une meilleure collecte et traitement de ces déchets. Aujourd'hui les déchets du bâtiment sont concernés par une obligation réglementaire qui est celle du Tri sept flux. L'idéal serait de pouvoir séparer la fraction inerte, le bois, le métal, le verre, le plastique, le carton et le plâtre.

Demain ce sera aux éco organismes de définir ces modalités de collectes plus appropriées avec quand même le grand principe initial qui serait une reprise sans frais, notamment lorsque les déchets sont collectés séparément. Ça a un caractère incitatif de se dire que si vous faites l'effort sur un chantier de trier, on récupère les déchets sans surcoût.

S'il y a des besoins de petits équipements et d'investissements pour faciliter ce tri, des aides seront potentiellement proposées notamment par l'éco organisme.

Qu'en est-il de la collaboration entre vous et un autre organisme de l'Etat, la Deal ?

Nous sommes dans une logique de complémentarité. La Deal a un pouvoir de police pour faire respecter la réglementation environnementale. L'ADEME est là pour inciter, accompagner, faciliter le passage à l'acte. Derrière cette facilitation de passage à l'acte il y a d'abord l'appui au travers de l'échange, la discussion, afin que les projets grandissent et soient les plus pertinents possible ; et ensuite pour qu'ils se concrétisent, l'appui financier grâce aux subventions.

« QUELQUE SOIT LE PROJET, AUSSI AMBITIEUX QUE NOUS AYONS DE DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE DE REVALORISATION D'UN DÉCHET QUEL QU'IL SOIT, IL FAUT ÊTRE CERTAIN DE BIEN MAÎTRISER L'APPROVISIONNEMENT. »

Pourquoi une usine pour le plastique n'a pas fonctionné à la Martinique ?

Ce que je vous ai dit pour les déchets du BTP était aussi valable pour les déchets plastiques, les PET. Entre le gisement et la collecte, il y avait des écarts trop importants. Le gisement c'est ce qui est réellement produit en termes de déchets sur le territoire. Si vous n'arrivez à en capter par la collecte qu'un petit volume, l'équilibre économique de votre installation peut être mis à mal. Plusieurs erreurs ont contribué aux difficultés de la SILDREP. Une de ces erreurs est d'avoir fait une installation surdimensionnée parce que basée sur le gisement et non sur la collecte disponible. Cette unité industrielle ne tournait pas à plein régime et progressivement la situation s'est dégradée. Puisqu'on avait surdimensionné l'outil, il fallait des compétences en local pour l'entretenir et le piloter ; et ces compétences là on ne les a pas trouvées ou elles n'ont pas été suffisamment bien identifiées. L'accumulation de ces trois sujets : le gisement, la maîtrise de l'outil industriel et des positionnements commerciaux ont fait que cela n'a pas fonctionné. Quelque soit le projet, aussi ambitieux que nous ayons de développement d'une filière de revalorisation d'un déchet quel qu'il soit, il faut être certain de bien maîtriser l'approvisionnement.

Le sujet plastique en Martinique reste entier.

On a parlé de consigne des bouteilles en verre, qu'en est-il ?

La consigne est un sujet qui mobilise toujours. On a d'abord fait une première étude territoriale pour voir quels étaient les enjeux ; ensuite on a accompagné deux acteurs locaux. La Rhumerie Neisson qui, notamment en vente directe et en vente aux professionnels, propose aujourd'hui une solution de consigne de contenance spécifique pour conditionner le rhum Neisson. A chaque fois qu'on ramène sa bouteille, on bénéficie de services et d'attentions supplémentaires.

A côté de cela, il y a un projet ambitieux porté par Brasserie Lorraine qui aujourd'hui étudie la possibilité de basculer l'ensemble de ses contenants en verre, notamment pour la production locale de bière Lorraine, dans des bouteilles consignées ; c'est-à-dire la réutilisation de la même bouteille lors de plusieurs cycles, il y aurait une gratification pour le client qui ramènerait ces bouteilles. Nous sommes encore en pourparlers, et travaillons ensemble pour essayer de lancer une première expérimentation et voir si les conditions sont réunies pour la généraliser.

J'ai entendu parler de l'autocollant « Pas de pub » qui devrait changer en « Oui pub », pouvez-vous nous en dire plus ?

C'est un sujet qui inverse un peu les habitudes, mais je n'ai pas d'indication sur sa mise en œuvre sur le territoire.

Propos recueillis par Philippe Pied Avril 2022

AÉROPORT INTERNATIONAL
MARTINIQUE AIMÉ CÉSAIRE

Nouvelle **Aérogare**
Nouvelles **Ambitions**
Nouvelles **Perspectives**

**Un petit pas fait ensemble
vaut mieux qu'un grand bond solitaire.** Aimé Césaire

SAMAC (SOCIETE AEROPORT MARTINIQUE AIME CESAIRE)
Aéroport International Martinique Aimé Césaire - BP 279-97285 le LAMENTIN cedex 2
Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance - Capital : 148.000 euros - RCS 538 711 821 Fort-de-France - (APE) 5223Z
Tél : (596) 596 42 16 00 - Fax : (596) 42 18 77 - contact@martinique.aeroport.fr - www.aeroport.martinique.fr

Dépôt sauvages de déchètes BTP à Grand-Rivière - Déc. 2021

DEAL MARTINIQUE

Contrôler et faire appliquer les obligations réglementaires

Damien HUOT-MARCHAND
Chargé de mission Filières déchets, Produits chimiques, Santé-Environnement
Service Risques Energie Climat

Quelles sont les principales missions de la DEAL en matière de gestion des déchets BTP Martinique ?

Le rôle de la **DEAL** (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) en matière de gestion des déchets du BTP est avant tout régalien, c'est à dire qu'elle veille à rappeler, contrôler et faire appliquer les obligations réglementaires dans le domaine (lutte contre les dépôts sauvages, traçabilité des déchets, déploiement des filières REP, ...)

Une filière dite « REP », c'est-à-dire de responsabilité élargie du producteur, répond au principe fondamental défini par l'union européenne de « pollueur-payeur ». Les fabricants et metteurs sur le marché ont ainsi l'obligation d'assurer la gestion et le financement de la fin de vie des produits et matériaux concernés par une filière REP. Ils peuvent pour cela s'appuyer sur un éco-organisme, ou choisir de le faire individuellement.

2022 est une année charnière pour le secteur du bâtiment : c'est l'année de la mise en place de la filière REP PMCB (produits et matériaux de la construction dans le secteur du bâtiment) partout en France.

La filière REP PMCB des produits et matériaux de la construction dans le secteur du bâtiment a pour objectifs principaux:

- la réduction des dépôts sauvages en améliorant la collecte par une reprise sans frais des déchets, l'augmentation du nombre de points de collecte, et l'amélioration de la traçabilité des déchets
- le développement du recyclage matière ainsi que le réemploi afin de prévenir la saturation des décharges,
- La mise en place de cette filière REP est une opportunité pour le territoire. Elle doit être accompagnée et facilitée par les acteurs publics.

CHIFFRES CLÉS

La production de déchets du BTP est très variable d'une année à l'autre, en fonction de l'activité du secteur.
Le gisement des déchets inertes est estimé à plus de 200 000 tonnes par an par le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets (PPGDM).
Pourtant, seulement 66 470 tonnes ont été collectés pour valorisation ou stockage en 2019.

Quels sont les enjeux ?

Les déchets du BTP peuvent être classés dangereux, non dangereux ou inertes. Cette dernière catégorie (déchets inertes) représente très majoritairement la plus grande partie des tonnages. Il s'agit par exemple de gravats, bétons, roches et terres non végétales.

Le gisement des inertes du BTP est estimé à plus de 200 000 tonnes par an par le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de Martinique (PPGDM). Pourtant, seules 66 470 tonnes ont été collectées pour valorisation ou

stockage en 2019 sur le territoire. Le devenir de dizaines de milliers de tonnes de déchets inertes est donc inconnu et il est à supposer qu'une proportion se retrouve dans la nature (en dépôts sauvages ou remblais illégaux).

A ce jour, en Martinique, **les déchets inertes n'ont qu'un seul exutoire autorisé, à Morne Doré, sur la commune du Lamentin, exploité par l'entreprise Batimat.** Cette installation est en capacité de recycler certains gravats par broyage pour produire des graviers de différentes tailles. Les autres inertes peuvent être enfouis dans l'installation de stockage des déchets inertes (ISDI). Mais ses capacités de stockage sont insuffisantes et il est impératif pour le territoire d'ouvrir de nouvelles capacités d'enfouissement, par stockage ou remblai, ainsi que d'augmenter la valorisation des déchets (recyclage, réemploi des déchets).

Par ailleurs, pour certains types de déchets comme l'amiante, le plâtre ou la laine de verre, les filières de traitement sont considérées comme relativement coûteuses ou insuffisantes.
Il faut rappeler qu'en cas d'infractions à la réglementation, ce n'est pas seulement l'entreprise en faute qui est responsable, mais toute la chaîne de responsabilité, jusqu'au maître d'ouvrage. Ainsi, il est impératif **d'intégrer le coût de traitement des déchets dans les marchés de travaux**: un coût nul ou très faible prévu pour le traitement des déchets dans une offre commerciale peut faire peser un risque d'abandon des déchets dans la nature.
A ce propos, selon l'article L541-21-2-3 du code de l'environnement issu de la loi AGEC (antigaspillage pour une économie circulaire), les devis de travaux doivent mentionner les modalités d'enlèvement et de gestion des déchets générés par les travaux ainsi que les coûts associés. Ils doivent préciser dans quelles installations il est prévu que ces déchets soient collectés.
Les déchets du BTP peuvent également être dangereux. Même si les tonnages sont beaucoup plus modestes, certains déchets, notamment l'amiante, présentent un risque majeur pour l'environnement et les personnes dès lors qu'il ne sont pas traités dans la filière appropriée.
Pour que cela aboutisse on doit s'appuyer sur des structures finales qui fonctionnent bien, mais…

> ***2022 EST UNE ANNÉE CHARNIÈRE POUR LE SECTEUR DU BÂTIMENT : C'EST L'ANNÉE DE LA MISE EN PLACE DE LA FILIÈRE REP PMCB***

A quelles problématiques sommes-nous principalement confrontés en Martinique ?

Pour les déchets inertes, il y a clairement une insuffisance d'exutoires : c'est à dire qu'il faut plus de capacités de stockage (en installation de stockage ou en remblai). Il y a certainement des solutions à trouver via les carrières en fin d'exploitation.
Il est important de noter que la réglementation prévoit que la gestion des déchets des professionnels ne relève pas des pouvoirs publics : c'est aux professionnels du secteur de s'organiser pour gérer leurs déchets. Bien entendu, les pouvoirs publics peuvent accompagner ces acteurs.

Pour les déchets inertes qui peuvent être valorisés après traitement sur le site de Batimat Recyclage, la problématique actuelle n'est pas l'insuffisance de capacité de traitement mais l'insuffisance de débouché pour ces produits, pourtant de qualité comparable à tout autre produit équivalent non recyclé. Il serait pertinent de soutenir l'économie circulaire en prévoyant et en valorisant dans les marchés de travaux le recours à ce type de matériau recyclé.

> ***SELON L'ARTICLE L541-21-2-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, LES DEVIS DE TRAVAUX DOIVENT MENTIONNER LES MODALITÉS D'ENLÈVEMENT ET DE GESTION DES DÉCHETS GÉNÉRÉS PAR LES TRAVAUX AINSI QUE LES COÛTS ASSOCIÉS***

Où cela coince-t-il ?

Les comportements inciviques peuvent sans doute en partie s'expliquer par le fait que, pour certains types de déchets comme l'amiante, le plâtre, la laine de verre ou les déchets inertes, les filières de traitement sont relativement coûteuses ou insuffisantes :

- La filière de collecte de l'amiante est structurée, mais les coûts de prise en charge et d'exportation peuvent être prohibitifs s'ils n'ont pas été bien intégrés dans le chiffrage du chantier.

Les filières REP

À la douzaine de filières à REP existantes en France, la loi AGEC a prévu de créer, de 2021 à 2025, une dizaine de filières supplémentaires.

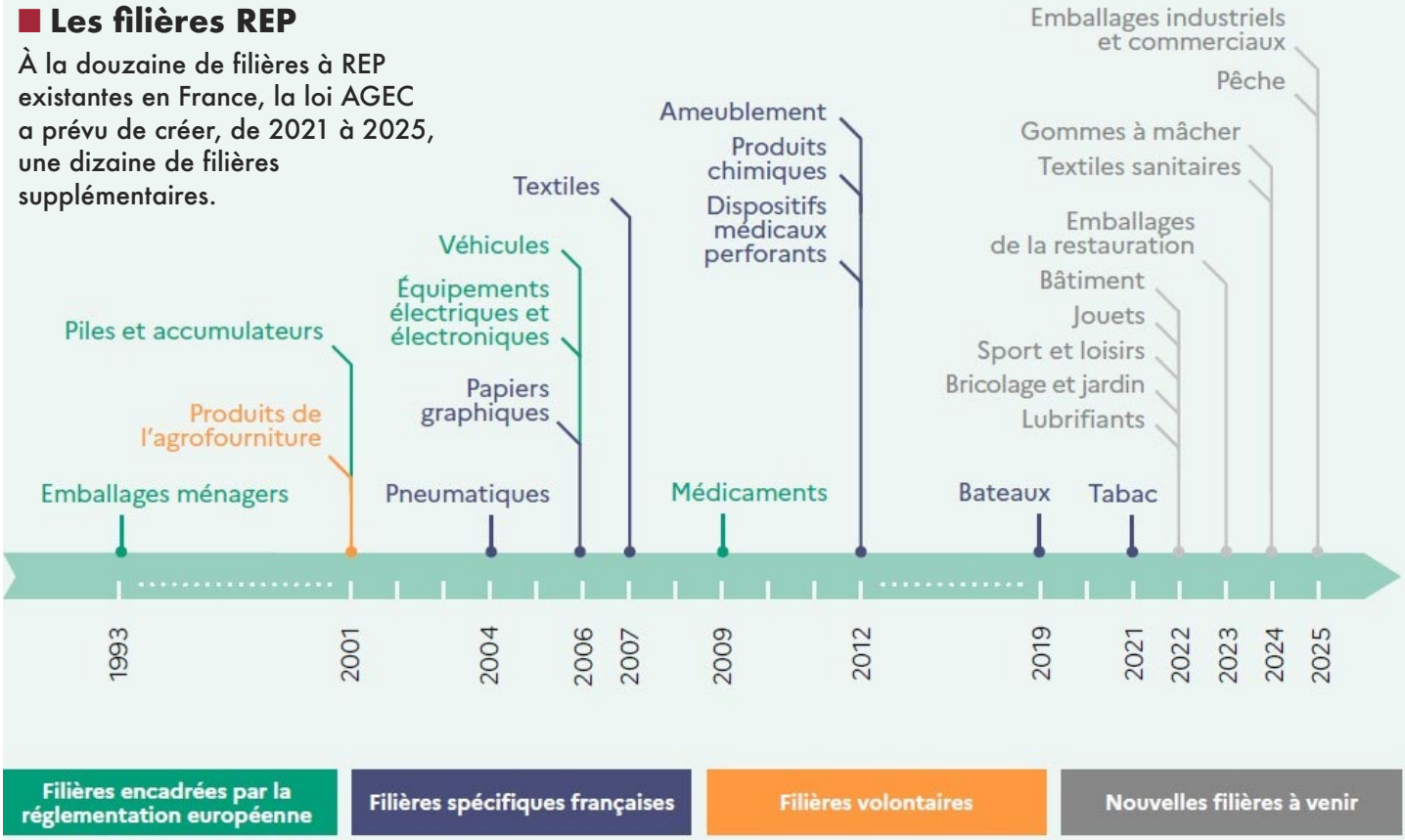

■ Le plâtre et la laine de verre ne sont pas admis dans l'ISDND à Petit Galion (unique installation de stockage des déchets non dangereux en Martinique) car le plâtre en particulier peut provoquer des incendies et des émanations de gaz toxiques par réaction chimique. Une installation de valorisation du placo-platre devrait être prochainement opérationnelle sur le territoire.
Lorsque les exutoires locaux n'existent pas, ou dans l'attente de leur mise en place, les déchets du bâtiment doivent donc être exportés à grands frais.

Il y a-t-il des aides en ces domaines (financières, conseils...)

Il existe des dispositifs d'accompagnement et de soutiens financiers :

■ Pour les projets structurants pour le territoire, on peut citer en particulier le fonds européen **FEDER** géré à la **CTM**.

■ **L'Ademe** apporte également de possibles soutiens financiers dès lors que le projet (ou l'étude) s'inscrit dans le cadre d'une économie circulaire (réemploi, recyclage, valorisation.
Une analyse préalable des projets est réalisée entre la CTM, l'Ademe et l'Etat dans le cadre du PTMD (Plan Territorial de Maitrise de Déchets)

Pour résumer, il est urgent de mettre en place de nouvelles capacités de stockage des déchets inertes en Martinique. C'est un enjeu majeur pour le territoire.
Les professionnels du secteur peuvent compter sur le soutien des pouvoirs publics, mais il revient aux entreprises de porter les projets.
La mise en place de la filière REP concernant les produits et matériaux de la construction dans le secteur du bâtiment, à partir de 2022, est une opportunité pour le territoire, notamment pour mailler la collecte et développer les filières de réemploi, de recyclage et de traitement. Cependant, étant prévue pour le secteur du bâtiment, elle ne concernera pas tous les déchets du BTP.

EN MARTINIQUE LE PORT N'EST PAS QUE BLEU, SON HORIZON EST VERT

*Le Grand Port Maritime de la Martinique poursuit sa transition énergétique en bâtissant une offre durable pour devenir le «**GREEN PORT**» de l'espace Caraïbe.*

LE TERMINAL CONTENEURS AUJOURD'HUI

- **3 portiques low-profile, post-panamax**
  - 40 tonnes de levage
  - 70 tonnes aux crochets
- **1 quai de 460m**
  - 2 postes à quai pouvant accueillir 2 bateaux de 225m et de 270m
  - Tirant d'eau 13 m
- **Terre-pleins d'une superficie de 19ha**
  - Capacité de 250 000 EVP

DÉVELOPPEMENTS POUR LES ANNÉES À VENIR

- **Un nouveau portique en 2023**
- **Alimentation à quai des navires par un mix énergétique intégrant des installations photovoltaïques**
- **Allongement du quai et augmentation de la capacité de stockage :**
  - 2 postes à quai pour l'accueil des bateaux de 270 et 300m
  - Tirant d'eau de 14 m
  - 2 ha supplémentaires pour un total de 21 ha
  - 270 000 EVP

■ SMTVD

Une unité de traitement indispensable pour la Martinique

Avec 183 salariés, le Syndicat Martiniquais de Traitement et de Valorisation des Déchets (SMTVD), est un syndicat mixte fermé, composé des 3 EPCI (CAP NORD, CACEM, CAESM) a été créé en 2014. Son administration se fait à travers un bureau composé de 5 vices présidents et 2 accesseurs. Les décisions majeures sont prises en conseil syndical.
Le SMTVD a en priorité pour charge la réalisation pour le compte de ses adhérents du traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés. Rencontre avec Monsieur Belfort BIROTA, Président depuis le 09 février 2022.

› **Belfort BIROTA**, Président du SMTVD depuis le 09 février 2022.

Quelles sont les relations actuelles et aussi souhaitées par vous, avec les EPCI, la CTM, les communes ?
Le SMTVD collabore étroitement avec les différentes communautés de communes pour la collecte, **nous n'avons pas la compétence collecte.**
La qualité du déchet collecté doit être adaptée au processus de traitement.
Le syndicat s'implique dans la mise en œuvre du **Plan Territorial de gestion des déchets** ainsi que dans le **Plan d'Urgence,** et s'impose de coordonner les actions, pour que les objectifs et les moyens soient partagés par l'ensemble des acteurs des déchets en Martinique.

Pouvez-vous nous donner les chiffres les plus récents sur les déchets de façon globale à la Martinique ?
Selon les derniers chiffres connus, la production globale de déchets en Martinique est d'environ **300 000 tonnes** par an, hors déchets du BTP.
Cela représente une production de plus de 600 kilos de déchets par habitant et par an, dont environ 350 kg déchets d'ordure ménagères

Quelle est la capacité globale de traitement de déchets du SMTVD ?
Durant les 20 dernières années, d'énormes investissements ont été réalisés pour organiser et structurer la gestion des déchets en Martinique.

Ainsi, elle s'articule comme suit :
■ En **2000**, mise en place des collectes sélectives des déchets (déchets verts, DEEE, recyclables secs (emballages)…
■ En **2011**, déploiement des plans de prévention déchets, d'abord sur le centre et rapidement généralisés à toute l'ile.
■ 13 déchèteries réparties du Nord au Sud, ont été construites et offrent aux usagers des solutions d'élimination de leurs déchets, contribuant ainsi à limiter les dépôts sauvages. Elles contribuent au tri à la source en permettant aux déchets d'être orientés dans les filières dédiées.

Outre les filières de valorisation de déchets (par type de matériaux) qui ont été mises en place, le traitement des déchets s'articule autour d'équipements structurants :

■ L'**Unité de traitement et de valorisation des déchets** (UTVD) de Fort-de-France où est assuré le traitement par combustion des déchets, d'une capacité d'incération maximale de 115 000 tonnes par an. Cette installation produit 40 000Mwh d'électricité par an et contribue à l'indépendance énergétique du territoire (3-4% de la consommation annuelle en Martinique).

› L'Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND

■ Le **centre de valorisation Organique** (CVO), site où sont réceptionnés les déchets verts et organiques. La capacité de traitement est de 20 000 tonnes par an de déchets verts, 20 000 tonnes par an de bio déchets et 3 200 tonnes par an de boues de stations d'épuration.

■ Le **Parc Technologique Environnemental de la Trompeuse**, site d'activité consacré à la réception au traitement et recyclage et valorisation des déchets.

Ce site comprend notamment :

- Une unité de mise en balle des ordures ménagères,
- Une unité de broyage des déchets vert,
- une unité de mise en balles de cartons,
- **Une unité de valorisation du biogaz** (UVB) produisant environ 2,9 GWh par an d'électricité,
- Une unité de tri des encombrants et de transfert des déchets.

■ Le **Complexe Environnemental de traitement et valorisation des déchets du Petit-Galion**, qui comprend 3 équipements principaux :

- Une centre de Tri des encombrants et déchets d'activité d'entreprises d'une capacité prévisionnelle de 20 000 tonnes par an. Cet outil devrait contribuer à l'optimisation de la quantité et la qualité des déchets enfouis dans l'ISDND, en détournant les matériaux vers les filières de valorisation existantes. Ainsi, ne seront enfouis que des déchets non valorisables dits ultimes.
- Une unité de prétraitement mécano-biologique (PTMB), d'une capacité de 20 000 tonnes. La fonction de cet outil est de séparer la part fermentescible et valorisable des déchets, les orienter vers les filières dédiées (CVO, UTVD…) et ainsi permettre de ne recevoir que les déchets ultimes à l'ISDND.
- L'Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Petit-Galion. Cette installation d'une superficie de 6ha est prévue pour accueillir près de 2,5 millions de tonnes de déchets (soit 25 années d'activité à raison de 100 000 tonnes de déchets enfouis par an).

■ Le **Parc Environnemental de Céron** est également un site d'activités consacrées à la réception, au traitement et au recyclage et à la valorisation des déchets comprenant notamment :

- Une installation de préparation de biomasse combustible
- Une unité de tri des encombrants, ayant une capacité de traitement de 20 000 tonnes par an de déchets traités et valorisés.

Au rythme ou les martiniquais consomment de plus en plus, pendant combien d'années encore pourrez-vous continuer à traiter ces déchets ?

Le traitement des déchets seul ne peut précisément répondre à cette question !

La pérennité des outils de traitement dont à la charge le SMTVD nécessite le concours de tous les acteurs, dont les EPCI, la CTM et de la population et une politique de traitement en amont en lien avec le contexte insulaire.

Différentes actions sont à mener en parallèle tel que :

■ La mise en place de réduction des déchets à la source, auprès des fabricants et importateurs,

■ L'amélioration du tri à la source dans les foyers, par de la sensibilisation dès le plus jeune âge aux consignes de tri.

■ Le développement des différentes filières de valorisation ou recyclage sur le territoire, qui passerait par des appels à projet pour trouver des solutions innovantes de traitement des déchets.

Cela devrait permettre de mettre en place une politique pérenne de traitement des déchets pour les générations futures.

Pour exemple, nous avons la capacité de traiter les déchets ultimes sur l'Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Petit-Galion pendant 20 ans.

Cette durée de vie est conditionnée par la mise en place des dispositifs cités précédemment. Il est à noter qu'en contexte insulaire comme le nôtre, le stockage reste la solution de dernier recours. La réflexion est d'ores et déjà lancée afin de trouver un nouveau site pour recevoir les déchets.

› **L'Unité de traitement et de valorisation des déchets** (UTVD) de Fort-de-France

Quels types de déchets sont traités par le SMTVD ?
Le SMTVD est en charge du traitement et de la valorisation des déchets non dangereux de la Martinique : déchets ménagers, encombrants, déchets biodégradables et également déchets des activités des entreprises assimilés aux déchets ménagers.
Les déchets traités sont notamment : les Ordures ménagères, les encombrants, les Déchets industriels banals (DIB), les boues (de curage et de STEP), les Déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI) ainsi que les sous-produits d'animaux (SPA).

Souvent les professionnels du BTP n'ont pas d'exutoire à certains déchets. Bien que cela ne relève pas spécialement de votre part - puisque vous traitez avant tout les déchets ménagers - ne pensez-vous pas qu'il y a quelque chose de supplémentaire à faire localement pour ce traitement des déchets du BTP ? Quoi ?
La responsabilité de la fin de vie du produit revient au fabricant du déchet. Il appartient aux producteurs d'organiser les filières nécessaires à leur métier.
L'obligation de tri 5 flux concerne les déchets des entreprises, des commerces, des administrations et des collectivités.
La réglementation en vigueur depuis 2016 impose la mise en œuvre de ce tri de 5 flux de déchets : papiers/cartons, métaux, plastique, verre et/ou bois…
Cette réglementation s'applique à tous les producteurs de déchets collectés par un prestataire privé de déchets notamment.

Aussi, certains déchets issus de l'activité économiques, assimilés aux ordures ménagères, peuvent être traités sous conditions par le SMTVD : à l'UTVD (notamment les DIB) ou à l'ISDND Petit-Galion, pour les déchets dits ultimes. **Préalablement à la réception de ces déchets, il est demandé aux professionnels de prendre contact avec le SMTVD afin de connaitre les modalités de prises en charge.**

Concernant les déchets du BTP, ils connaissent un faible taux de valorisation. L'accent devrait être mis sur l'amélioration de la valorisation et la diminution du gisement de déchet.
Localement, différentes actions pourraient être mises en œuvre tel que :

- La diminution des gisements de déchets produits sur les chantier en mettant en place des process générant moins de déchets,
- Favoriser l'utilisation de matériaux réemployés ou recyclés, pour la construction de routes par exemple (mâchefer pour les sous-couches routières),
- Appliquer le tri des déchets et ainsi contribuer à leur valorisation,
- Mettre en place réseau de déchèteries professionnelles., ce qui devrait permettre de collecter les produits similaires en un même lieu
- Déployer les filières de valorisation existantes, par le développement d'infrastructures et de recherche.

viàATV

FACE à FACE

CHAQUE SOIR 18H40

PHILIPPE DISER

USINE DE TRAITEMENT ET DE REVALORISATION DES DÉCHETS

« ...heureusement qu'il y a vingt ans, des élus martiniquais ont eu l'idée, l'intelligence de construire cette unité de valorisation. *Imaginez quel serait l'état de la Martinique sans cet outil !* »

Depuis quand La Martiniquaise de Valorisation gère-t-elle cette usine ?

De 2002 à 2019, nous étions dans une délégation de service public comprenant la construction et l'exploitation de cette usine pour ses premières années. Puis le SMTVD nous a renouvelé sa confiance et confié son exploitation et sa maintenance jusqu'en 2024.

Quels types de déchets traitez-vous ?

Notre installation est autorisée à recevoir 115.000 tonnes annuellement **d'ordures ménagères** et de **déchets d'entreprises**. **90% sont des ordures ménagères** du territoire martiniquais, **9% des déchets complémentaires** en provenance des entreprises et des principales industries de Martinique, **et 1% de déchets d'activités de soins**. (c'est une catégorie de déchets très spécifique qui suit une filière spéciale parce qu'il s'agit de déchets à risques infectieux.)

Vous traitez 110.000 tonnes de déchets, le besoin en Martinique est de 200.000 tonnes, qu'advient-il du reste de ces déchets ?

Effectivement l'installation ne suffit pas ! à la Martiniquaise de Valorisation nous traitons 1100.00 tonnes, le solde est traité par le centre de stockage de déchets non dangereux de Petit Galion au Robert exploité par le SMTVD.

Il est dit que pour combler le manque il aurait fallu un autre four d'incinération…

Ce serait une bonne disposition pour le territoire parce que lorsque les centres de stockage de déchets sont pleins…c'est terminé ! Nous sommes sur une île et n'avons pas une infinité de possibilités et de lieux pour en créer. Une troisième ligne permettrait de réduire la quantité de déchets à traiter par ce centre d'enfouissement, donc de prolonger sa durée de vie.

DENIS ANGIBAUD, directeur de La Martiniquaise de Revalorisation qui gère l'exploitation et la maintenance de l'usine de Traitement et de revalorisation des déchets appartenant au SMTVD, nous explique le rôle central de cette unité de 34 personnes et ouverte 24h/24, dans la politique déchets à la Martinique

Avec une ligne complémentaire nous pourrions arriver à 150.000 tonnes.

La plus grande force du dispositif martiniquais, c'est d'avoir le centre d'enfouissement du Petit Galion (centre complémentaire de stockage) et cette usine de traitement des déchets à Fort de France - grace au Dr Aliker et à Aimé Césaire qui, à l'époque, avaient engagé ce projet - qui traite 100.000 tonnes de déchets et qui **produit à partir de ceux-ci 4 à 5% de l'électricité** consommée sur le territoire. Pour comparaison, il n'y a pas d'usine de traitement de déchets en Guadeloupe, ni en Guyane, pour parler de nos voisins des Dom proches.

Le jour où il n'y aura plus du tout de 'poubelles' à la Martinique me semble encore lointain. Les gestes de tri doivent être encore améliorés et nous devons essayer de valoriser la matière autant de fois que ce sera possible, je pense aux métaux, au verre, je pense aux déchets de construction,

les déchets inertes, les gravats. Ces produits doivent être revalorisés si possible en recyclage matière et ne pas aller dans les installations de traitement comme la nôtre ou pire dans la nature.
Il existe aussi en Martinique un **outil de traitement de déchets organiques**, des déchets bio et verts avec le **Centre de valorisation du Robert** (CVO). Tout cela constitue des outils industriels assez puissants mais pas suffisants. Donc encore une fois cette troisième ligne me semble manquante.

Quel est le coût d'investissement et le tonnage supplémentaire que pourrait traiter ce troisième four ?
Cela nous permettrait de traiter environ 40.000 tonnes de plus et de solutionner une partie du problème. Aujourd'hui, pour faire une troisième ligne il faut environ 50.000.000 d'euros.

Quel est le principe de fonctionnement de votre unité ?
Lorsqu'on incinère des déchets, ils passent dans un four à 850° minimum; à la fin de cette chaîne d'incinération, il y a quatre sous-produits :

le mâchefer, c'est tout ce qui n'est pas combustible, ce matériau, après maturation est valorisable en sous-couche routière. Nous avons, par exemple, avec l'aide de la CACEM et en collaboration avec la ville de Saint-Joseph, utilisé le mâchefer pour faire la déchèterie de Saint-Joseph, en sous-couche (voir encadré). Nous sommes en train de faire un travail de prospection et de commercialisation dans le secteur du BTP. Au travers des appels d'offres nous essayons de sensibiliser les collectivités pour utiliser le mâchefer en sous-couche routière ou autre. Il est aussi valorisé dans les installations de stockage de déchetset représente 20.000 tonnes.

Le RÉFIOM (Résidus d'Epurations des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères) ; ces produits sont exportés en métropole pour être stockés dans les centres de stockage de classe 1, car ce sont des déchets toxiques. C'est de la poudre qui provient de l'épuration des fumées, 2 800 tonnes par an.

Les ferrailles : On trouve beaucoup de pièces de voitures coupées en morceaux dans les poubelles. Ces ferrailles sont exportées vers la métropole pour être valorisées. Les tonnages sont assez conséquents, 2000 tonnes par an.

Les métaux non-ferreux, l'aluminium, le laiton, le cuivre, qui sont aussi valorisés et exportés.

Que faîtes-vous des déchets qui ne brûlent pas ?
Schématiquement, dans une tonne de poubelles il y a à peu près 200 kg de produits qui ne brûlent pas : des assiettes cassées, des bouteilles en verre, des boîtes de conserves, des cailloux… Donc quand on reçoit 100.000 tonnes par an, on ressort 20.000 tonnes de produits dit inertes (les machefers) qui ne brûlent pas dans nos fours, qui sont assimilables à des graviers, des gravats, des métaux… On extrait les métaux pour les valoriser dans des filières adaptées ; les inertes, les gravats et les cailloux, on les utilise aujourd'hui pour construire les routes, les digues, les pistes et les couvertures du centre de stockage de Petit Galion ou le réaménagement du centre fermé de Sainte-Luce à Céron.

« AVEC UNE LIGNE COMPLÉMENTAIRE NOUS POURRIONS ARRIVER À 150.000 TONNES ».

Vous fournissez de l'énergie verte, comment ça marche ?
La combustion des déchets nous sert à transformer l'eau en vapeur, laquelle vapeur est injectée et fait tourner une turbine qui elle-même permet le fonctionnement d'un alternateur d'une capacité de production de **7 mégawatts** réinjectés dans le réseau électrique martiniquais. Cela représente **3% de l'énergie produite** localement. 5% si nous avions un troisième four.

Que se passera-t-il pour vous après 2024, fin de votre délégation de service public ? Avez-vous d'autres projets ?
On peut penser que la population martiniquaise décroit si on suit les indicateurs démographique par contre le tonnage de déchets annuel ne baisse pas tant que ça. Il faut rester prêt à traiter ces 200.000 tonnes par an pendant encore de très nombreuses années. Tant mieux si cette quantité décroit et ça n'en fera que plus d'économie pour le centre de stockage du Robert.
Le contrat actuel se termine en 2024, je pense que le propriétaire, le SMTVD et les EPCI de Martinique vont sortir un nouvel appel d'offres pour lequel nous serons naturellement candidats.

D'où tirez-vous vos ressources ?
Notre première ressource, c'est la **facturation du traitement des déchets entrants**. Chaque camion entrant dans l'usine est pesé dès son arrivée sur notre pont bascule, il vide dans la fosse et il repèse à vide avant de partir. Nous lui délivrons alors un ticket sur lequel il y a marqué le poids brut, le poids à vide et donc le poids net de déchet livré ; une facture est établie à la fin du mois avec un prix par tonne reçue au client qui nous a livré. **Généralement** les **EPCI pour les ordures ménagères** et les **entreprises, les industries ou les hôpitaux pour les autres familles de déchets**. Ça représente 80% de notre chiffre d'affaires.
Les 20% restants, c'est **la vente d'électricité**.
Nous avons aussi des panneaux solaires exploités par la CACEM qui a fait cet investissement à l'époque, mais c'est elle qui l'exploite, l'entretient et donc qui récupère la recette.

Et en ce qui concerne la partie financement/investissement ?
Le SMTVD finance ses installations et reçoit les subventions du FEDER ; nous, nous sommes rémunérés pour le travail **d'exploitation et de maintenance**. Un financement par nos soins peut être envisagé, par exemple en 2024 quand l'appel d'offres va sortir pour la période suivante, il se peut que le SMTVD et les EPCI demandent aux candidats de financer telle ou telle nouvelle installation complémentaire. A ce moment-là les candidats présenteront leur offre avec une compensation du financement à prévoir.

CERC MARTINIQUE

« Il nous faut une commande publique ou privée relativement soutenue et régulière de façon à ce que nos entreprises locales arrivent à se projeter et à s'investir »

Créée en mars 2018, la *'Cellule Economique Régionale de la Construction'* **(***CERC Martinique***) a parmi ses vocations de** *« permettre aux acteurs et partenaires de la filière de bénéficier d'une meilleure connaissance du secteur à l'échelle de la Martinique »*. **Une structure dont l'expertise est décrite comme** *« fondamentale pour l'analyse économique du secteur, que ce soit par le suivi de la conjoncture locale, la dynamique des investissements ou par le recueil de données et l'établissement de diagnostics fiables »*. **Un outil qualifié en outre de** *« nécessaire pour appréhender au mieux l'avenir de la profession et ses évolutions. »*

Sa directrice est Gwladys Baudel, son président est Yann Honoré, également directeur de l'entreprise Caraib Moter. Vous découvrirez dans cet article l'actualité du BTP à la Martinique et les grands chantiers en cours et à venir.

› **Yann Honoré,** président de la CERC Martinique

Pourquoi cette CERC a-t-elle été créée ?

Elle a été créée sous la pression active des services de l'Etat et de la CTM, mais surtout des organisations professionnelles du BTP qui exprimaient le besoin de disposer de données sur leur activité.

Donc suite au 'Haut Conseil de la Commande Publique' (décembre 2017), à l'accompagnement fort de la CCIM et aux 'Ateliers du BTP' (mars 2018), l'Etat et la CTM se sont activés pour mettre en place cette cellule, qui fait partie d'un GIE (Groupement d'Intérêt Economique) des cellules économiques de **France**. Il existait déjà deux CERC, qui fonctionnent très bien, la Réunion et de la Guyane (et 13 autres en France. *(Ndlr : Depuis, la Guadeloupe s'est dotée d'une CERC, en septembre 2020.)*.

Qui sont vos partenaires et comment fonctionnez-vous après 4 ans ?

Pour installer une certaine confiance il faut initialement des **partenaires** et des **membres** sérieux. Parmi eux nous avons l'Insee, la DRFIP, la DEAL, les Douanes, les syndicats et la caisse des congés du BTP, etc. Ces partenaires nous fournissent un maximum d'informations, pour que nous en fassions des **synthèses régulières**. Cela permet aux acteurs du BTP, institutionnels comme professionnels, de disposer d'une vision de l'activité du secteur. Car la problématique suivante a été relevée dans plusieurs réunions du secteur : tout le monde annonçait des chiffres, mais on ne savait pas où était vraiment la vérité.

Quelles sont dernières réalisations et comment vous en sortez-vous financièrement ?

Nous venons de sortir un compte rendu d'activités de 2019 à 2021 qui regroupe tout ce qu'on a pu faire pendant ces trois premières années d'activités économiques mais nous avons d'autres publications plus anciennes !

Suite à la prise de fonction de la directrice de la structure, en avril 2019, une première publication a consisté à dresser un état des lieux de l'évolution du secteur de la Construction au cours des dix dernières années. Cette longue rétrospective est l'occasion de montrer quel fut l'impact de la crise socio-économique de 2008-2009 sur le secteur du BTP et ce qui s'est passé depuis ?

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

CONJONCTURE

En dépit des difficultés engendrées par la crise sanitaire, en 1 an, on observe :

+13,4 % de mises en chantier de constructions neuves (1800 logements en chantier en 2021)

+8,5 % de ventes de ciment (154,1 kilotonnes de ciment vendues en 2021)

+3,1 % de postes salariés (6214 salariés au 4ème trimestre 2021)

Concernant les moyens humains et financiers, nous avons enclenché tout de suite une démarche de consolidation de cette cellule économique en cherchant des partenaires membres au-delà des membres classiques de droit et membres fondateurs, nous nous sommes focalisés à chercher des **membres adhérents.** La cellule économique ayant une bonne notoriété par les actions menées, certains membres ont décidé de s'y rapprocher et de devenir membres adhérents.

Cela nous a permis de consolider notre assise financière. Il est important de préciser que nous avons été fortement aidés par les services de l'Etat sur les frais de fonctionnement. Cette cellule économique ne serait pas présente si l'Etat n'était pas présent autour de nous : la **préfecture** pour la partie financement et la DEAL en matière d'accompagnement humain et technique.

> ***« NOUS AVONS DRESSÉ UN ÉTAT DES LIEUX DE L'ÉVOLUTION DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES.***

Puis au-delà de cette action de confortement des frais de fonctionnement de la cellule économique nous avons tout de suite obtenu une commande de l'AQC (Agence Qualité Construction) qui était de pouvoir mener rapidement une étude sur **l'adaptation des normes tropicales**. Cette première phase a fait l'objet d'une restitution lors d'un séminaire que nous avons réalisé à Batelière via le financement du programme de **PACTE** (Programme d'action pour la qualité de la construction et la transition énergétique). Nous sommes entrés en 2021 dans la 2ème phase de ce projet d'adaptation des normes où nous disposons d'un budget conséquent d'**1,5 million grâce aux soutiens de l'Etat (à travers le PLOM notamment), de la CTM et d'Action logement.** Cela consiste entre autre à travailler pendant trois ans sur un gros projet dont l'objectif est très clair:

1. **adapter** les normes tropicales
2. sortir un **Guide de conception et construction paracyclonique en zone sismique**
3. sortir un **label** sur les produits qui sont fabriqués localement de façon qu'on puisse identifier quels sont ceux adaptés à nos territoires ; Une dernière action en cours au niveau de la cellule économique, est l'étude des **coûts de la construction** aussi bien dans la partie privée que publique, demandée par les professionnels du BTP. Elle devrait sortir cette année rapidement.

Les chiffres positifs données dans la page précédente, ne doivent pas occulter les conséquences du conflit russo-ukrainien, démarré en mars 2022, entraînant des perturbations sur les flux maritimes internationaux, des difficultés d'approvisionnement en matériaux, l'augmentation des tarifs de fret maritime, mais également la flambée des coûts des matériaux de construction.

Vous nous avez parlé d'études que vous êtes en train de faire avec différents professionnels et analystes, allez-vous sortir un guide de la construction ? Cela va-t-il rentrer dans le calcul des eurocodes ? Est-ce un guide pour nous-mêmes ou un guide étatique officiel ?

Les deux. Pour adapter les normes, nous sommes obligés de passer par des bureaux d'étude, des bureaux de certification basés en métropole pour pouvoir les adapter. A partir du moment où ce sera fait, il est important

› Chantier du Lycée Schoelcher

« Nous devons trouver comment redonner du blason à ces métiers du BTP, comment les rendre plus attractifs pour qu'on puisse rallier des jeunes dans cette profession… »

d'avoir un guide de **construction locale** de façon à ce qu'on amène la profession, les artisans, les TPE, les TPME… à pouvoir mettre en pratique dans leurs chantiers de façon simple l'adaptation de ces produits aux territoires. Il existe déjà des normes Antilles, l'idée est de pouvoir les adapter.

Travaillez-vous avec les CERC Ultramarines sur des projets communs ?

Les CERC des Antilles et de Guyane ont déjà tissé des liens étroits, y compris avec celle de La Réunion, qui avait déjà entamé cette adaptation des normes sur leur territoire. Nous avons pris le TGV en cours et nous avons « embarqué » la cellule économique de Guadeloupe dans le projet. Nous travaillons de concert sur cette opération.

La cellule de Guadeloupe a été créée en 2020, sachant que toutes les cellules économiques font partie d'un réseau national, un GIE des Cellules économiques existe au niveau national.

Nous avons été créé bien après celle de la Guyane et celle de la Réunion et je tiens à dire que **la cellule économique de Guyane nous a aidé à construire celle de Martinique.**

Selon la CERC, comment se porte le secteur du BTP à la Martinique ?

La Cellule économique sort une note de conjoncture trimestrielle. Nous avons une référence des années 2008-2009 mais **depuis 2010 l'activité est en berne** parce que moins de défiscalisation, des élections, la crise sociale économique etc.

Aujourd'hui, il est important d'avoir ces paramètres. **Il nous manque de la visibilité** sur le territoire, **il nous manque des activités en matière de commande publique.**

Un phénomène apparaît très fort dans cette note de conjoncture, c'est malheureusement la **précarité de l'emploi**. En fait l'emploi intérimaire a fait un bond terrible ; par manque de visibilité les acteurs du BTP n'investissent pas dans les ressources, notamment humaines. Ils limitent leur investissement matériel, par manque de visibilité, ils ne peuvent pas se projeter, ils utilisent plutôt l'intérim pour la main-d'œuvre. Il y a un **surbond de l'emploi précaire**.

Nous avons réalisé une étude sur la partie **formation et emploi**, on s'est rendu compte que ça manque aussi de renouvellement de main-d'œuvre. Il n'y a **pas assez de jeunes dans le BTP** avec une pyramide des âges relativement complexe, une population vieillissante. Ce qu'il faut que nous menions en cellule économique et avec les professionnels, c'est **comment redonner du blason à ces métiers du BTP, comment les rendre plus attractifs pour qu'on puisse rallier des jeunes dans cette profession ;** avoir une visibilité de la pyramide des âges de l'entreprise. Pour compléter tout cela, il faut mettre une communication forte au niveau des acteurs du BTP, des maîtres d'ouvrage pour expliquer qu'aujourd'hui il nous faut une visibilité, **il nous faut une commande publique ou privée relativement soutenue et régulière de**

Recycler ses déchets béton, c'est obligatoire, gratuit et écologique !

Pour les particuliers et les professionnels du BTP, Batimat Recyclage propose depuis 2008 la première plateforme de recyclage des déchets de béton en Martinique. Outre l'obligation réglementaire, l'intérêt du recyclage est double : pour les acteurs du BTP, c'est pratique et gratuit. Pour l'environnement, c'est un grand pas en avant.

Du gravât classique aux boues de décantation de centrale à béton, en passant par les poteaux électriques et les rebus issus des productions de préfabriqué, Batimat Recyclage récupère tous les déchets bétons sans condition de taille, ni de ferraillage. Une fois triés, ces déchets sont recyclés sous forme de matériaux homologués, destinés aux chantiers de Travaux Publics et de construction.

La charte qualité Batimat Recyclage

- Une traçabilité de l'ensemble des opérations réalisées
- Une fiche technique pour chaque produit de recyclage final
- Un contrôle rigoureux des déchets après dépôt

Batimat Recyclage

CARRIERE MORNE DORE • 97232 LAMENTIN
Tél : 0596 66 92 00 • 06 96 45 70 59
Fax : 0596 51 50 48

façon à ce que nos entreprises en local arrivent à se projeter et à s'investir. On risque d'avoir des entreprises qui vont disparaitre. Le BTP est au service de la population et au service des élus, il faut bien intégrer cela. Les gens ne prennent pas la portée de ce qu'est le rôle d'un acteur du BTP, le BTP est forcément essentiel et pour qu'il vive il faut qu'on arrive à se projeter. Il faut le maintien d'une commande soutenue et il faut que nous prévoyons de l'investissement en matériels pour que ça dure longtemps.

Tout le monde communique sur ce phénomène démographique où on perd du monde en Martinique mais il y a aussi notre jeunesse qu'on n'arrive pas à capter dans ce cadre de mondialisation. Pour que nous puissions amener de l'innovation sur le territoire il faut que nous ayons une certaine commande afin que l'on puisse proposer des produits innovants à nos maîtres d'ouvrage pour pouvoir élever ce territoire vers le haut. **Il faudrait une commande publique et privée régulière.**

J'insiste sur quelque chose d'important, certains disent que nous sommes sur une île qui n'est pas extensible. C'est vrai, on ne peut pas bétonner partout, par contre il y a de vrais besoins ; par exemple ôter ces giratoires devenus obsolètes aussi bien pour aller vers l'est, l'ouest que dans le sud. On le voit au quotidien, aujourd'hui ils sont devenus obsolètes. Il faut **remplacer les ronds-points** avec de nouveaux ouvrages. Il faut intégrer aussi comme pour le TCSP des **voies cyclables**…

« Les infrastructures existantes doivent être améliorées. »

Il y a à faire d'importants chantiers de réhabilitation. Pas que de la réhabilitation esthétique ou pendant le confinement nos artisans ont travaillé parce que les gens ont vécu dans leur logement et ils se sont rendus compte qu'il faut remettre un peu de peinture, un peu de déco, un peu de mobilier. **Il n'y a pas que ça il y a une réhabilitation profonde** à faire. Nous oublions que nous sommes sur un territoire de forte sismicité avec une période cyclonique qui revient régulièrement, il y a des investissements de fond à faire comme **rendre nos logements adaptées aux risques sismiques et cycloniques.**

On parle d'adaptation de produits mais il faut que les gens s'imprègnent de ça de façon à ce qu'ils puissent réfléchir à l'investissement durable qu'ils font eux-mêmes, même si le coût est élevé. : c'est pour notre bien à tous ! Cette réhabilitation profonde doit être faite sur nos infrastructures individuelles et structurantes. En cas de fort séisme on risque de se retrouver avec beaucoup de maisons pour lesquelles nous n'aurons pas eu le temps de faire cet investissement en profondeur. Cela veut dire qu'il faudra déplacer les populations dans des lieux qui soient déjà parasismiques pour les mettre à l'abri ou même de façon temporaire pendant quelques mois. Nous avons autour de nous quelques exemples, on ne se reconstruit pas du jour au lendemain. Le **CHU** est déjà dans cette dynamique, le **lycée Schœlcher**, **l'aéroport** et d'autres structures, dans certaines communes les **pôles sportifs**. Il faut que tous ces ouvrages structurants puissent être aux normes parasismiques parce que ça permet de protéger une population en cas de catastrophe naturelle.

Sur notre littoral, il faudra réfléchir sur la montée des eaux, comment faire pour protéger par exemple Fort-de-France notre chef-lieu des risques de catastrophes naturelles ? Il y a des ouvrages qui sont très lourds à faire pour protéger les populations en cas de catastrophe naturelle. **Il y a une réflexion à mener sur le littoral vis-à-vis des protections des populations.**

Ce ne sont pas les besoins qui manquent.

En matière de formation professionnelle, beaucoup de gens sont formés et pourtant la main-d'œuvre manque dans le BTP. Où sont ces jeunes qui sont formés ?

Nous savons former localement, mais pour adapter la formation à la commande, il nous faut de la VISIBILITÉ. Quand ce sera le

LE BUREAU

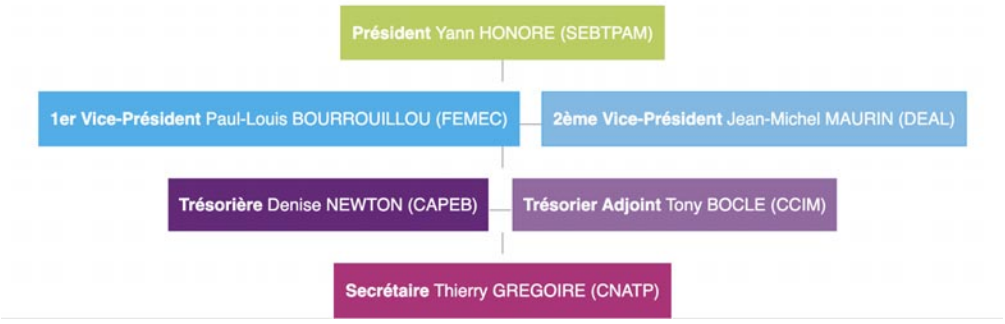

Martinique Recyclage

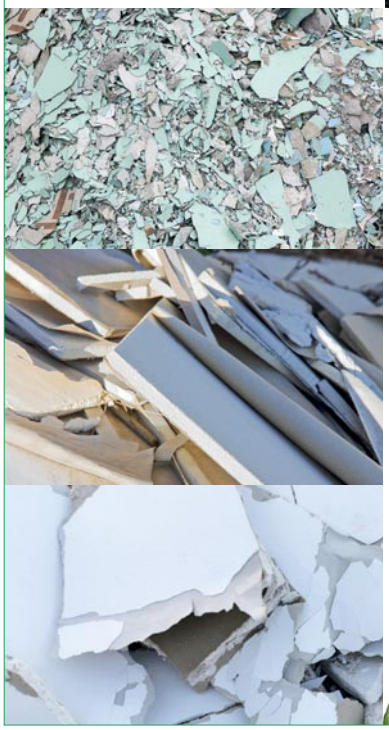

Martinique Recyclage
Collecte, traite et recycle le plâtre.
Une innovation pour notre île et la préservation de son environnement.

Jours de réception du plâtre :
Mercredi & Vendredi > 8h/11h30

ISO 14001 BUREAU VERITAS Certification

PRISE DE RENDEZ-VOUS :
Tél. : 0696 21 47 85
0596 56 37 93

Z.I. Canal Cocotte - 97224 DUCOS
martinique.recyclage@groupeseen.com

Seen Groupe

EVEA,
des solutions pour le stockage et la collecte des déchets de chantier.

Depuis plus 30 ans, EVEA accompagne les professionnels du bâtiment sur tous leurs chantiers. Avec des bennes, des sanitaires, et du conseil pour la gestion des déchets.

Z.I. Pointe des Grives
97200 Fort-de-France
Tél. : 0596 57 13 76
evea@groupeseen.com
www.evea-martinique.fr

cas, nous saurons adapter nos formations en fonction de nos besoins et à la commande qui va arriver. A une époque ont été orientés des gens vers des « voies de garage » alors qu'il n'y avait ni marchés, ni débouchés.

Il faut donc adapter la formation.

La deuxième chose que je dis en tant que cellule économique, c'est que toutes les entreprises ne sont pas en crise. Celles qui sont en crise ce sont les entreprises qui gravitent réellement autour de la commande publique parce que **la commande publique est en berne**. **C'est une réalité**.

Il est dit qu'il manque des artisans… pourtant ils ne sont pas forcément en crise. **Si on ne les trouve pas c'est qu'ils sont en activité, tout le monde ne subit pas la crise.** Ces artisans du BTP correspondent bien à la demande incessante de ce type d'activité : La réhabilitation, le tourisme, la rénovation touristique, la rénovation suite au Covid. Les gens veulent améliorer chez eux, tout cela tourne. Par contre, ceux qui sont liés à la forte activité privée, là ça souffre, il n'y en a pas suffisamment.

Quels sont les chantiers en cours ?

Le lycée Schœlcher est en train de se terminer, c'est un chantier structurant ; les grands chantiers amènent beaucoup de gens au travail, beaucoup d'intervenants.

Le **chantier de l'extension de l'aéroport** est aussi un chantier structurant.

L'activité des bailleurs sociaux, Action Logement, par exemple, dans le cadre de la réhabilitation, des constructions neuves, etc. Les bailleurs historiques font aujourd'hui un redémarrage de l'activité, c'est important.

› Conférence de Mai 2022 - BATISOLID

Il y a aussi un **redémarrage de certaines activités, notamment de l'eau** ; la partie réseau d'eau. Ça a redémarré on sent qu'il y a une dynamique sur ce secteur qui est en train de se remettre en place.

Il y a une **continuité sur la partie électricité**, notamment sur l'apport de la **fibre optique** et aussi ce phénomène de relamping qui est une volonté du SMEM de pouvoir accompagner les communes à pouvoir changer tous les points lumineux, de les mettre en Led pour avoir des économies de fonctionnement.

Ces marchés sont très porteurs aujourd'hui.

Et après ?

Actuellement il y a un chantier d'envergure dont on n'entend pas beaucoup parler en matière de communication, les **rajouts des éoliennes à Grand-Rivière**. C'est un chantier important sur le territoire.

Il y a aussi des **chantiers EDF**, ils ont beaucoup de raccordements à faire sur la partie photovoltaïque, beaucoup de programmes sont en attente, et futurs.

A **l'aéroport** il y a des programmes d'entretien et de rénovation des pistes.

Le **port** est toujours en terme de renouvellement, en stand-by pour l'extension de son quai de la Pointe des Grives. Il y a de gros chantiers à venir.

Au niveau des **EPCI** il y a quelques sujets. Ils ont bien sûr ce phénomène de l'eau, très important, les **renouvellements des équipements d'eau**, il y a aussi à faire **l'aérodrome de Basse-Pointe** ; certains aménagements du littoral ; certains chantiers comme la **reconstruction du stade de Sainte-Marie**…

La CTM a quand même de bons volets : la **voie 2x2 de Brasserie Lorraine** va sortir ; le **viaduc de Mangot Vulcin** ne va pas tarder non plus, je pense ; les études sont en cours pour faire disparaître les giratoires. Il y a aussi **les extensions du TCSP, vers le Robert, vers Schœlcher et vers Rivière Salée.**

Propos recueillis par Philippe Pied

METALPROTECT®

LA SOLUTION DURABLE DES OUVRAGES EN BORD DE MER

La tôle **METAL**PROTECT® est fabriquée à partir d'un acier prélaqué d'une beauté unique, extrêmement durable, pour les applications extérieures et intérieures. Elle combine le meilleur des protections UV et anticorrosion pour la durabilité, avec une large palette de couleurs pour rendre tout bâtiment unique. L'acier à revêtement organique utilisée pour la tôle **METAL**PROTECT® est le meilleur de sa catégorie sur le marché.

Il est composé de plusieurs couches de peinture qui constituent un revêtement de 70 à 75 µm.
- Résistance à la corrosion RC5+ selon norme EN10169.
- Résistance aux UV RV5 selon norme EN10169.

N'hésitez pas à demander conseil auprès de notre contact commercial.

05 96 65 14 44

BIOMÉTAL
CONFIANCE TOTALE

40 ANS D'INDUSTRIE LOCALE

CONSEILS
FICHES TECHNIQUES
ÉCHANTILLONS
WWW.BIOMETAL.COM

www.biometal.com

red-agency.fr

COBATY MARTINIQUE

« Avant 2013, le BTP était calibré pour faire des gros ouvrages, aujourd'hui c'est plus de l'entretien ou de la rénovation »

Tony Boclé, 57 ans, chef d'entreprise dans le secteur du BTP est depuis 2020 le président du Cobaty Martinique. Créé en 1995 et regroupant l'ensemble des professionnels impliqués de près ou de loin dans l'acte de construire, Cobaty Martinique est, par son action, une force de réflexion et de proposition dans le but de l'amélioration de la construction pour l'intérêt public. Ce sont donc des sujets comme l'environnement normatif, la façon de construire, le traitement des déchets, les risques majeurs, l'économie circulaire, l'indivision etc., qui sont traités par ses membres. Le président Boclé nous en dit plus et nous livre ses avis sur la conjoncture actuelle.

Depuis quand êtes-vous cobatyste, comment fonctionne cette orgaanisation ?
Je suis adhérent du Cobaty depuis 2008. C'est une histoire parallèle et complémentaire, de mon activité professionnelle du BTP qui a débuté dans les années 90.
Aujourd'hui je suis co-gérant de la SONAC dans les secteurs de l'étanchéité et du faux plafond.
Au Cobaty il y a un fonctionnement spécifique : la durée d'un mandat est de deux ans, avec un conseil d'administration ré-elu dans la même période et constitué pour un minimum de 12 mois. Nous sommes 40 Cobatystes en Martinique. L'un de mes premiers champs d'intéressements était la **problématique des déchets** qui, je le constate, est encore très prégnante aujourd'hui.
A l'époque c'était le vide, il n'y avait rien. J'ai connu l'époque où quand j'enlevais l'étanchéité je l'apportais à la 'Trompeuse'.
C'est le premier sujet pour lequel je me suis impliqué pour Cobaty.

Comment se porte le BTP à la Martinique ?
Le secteur TP/BTP ne va pas bien. Force est de constater qu'il y a des difficultés, et beaucoup d'incertitudes!
Avant 2013 le BTP était calibré pour faire des gros ouvrages, des routes, faire des ponts, des stades, des grosses infrastructures.
Ces infrastructures sont là, on ne va pas, et on ne peut pas les multiplier. Je ne dis pas qu'il n'y a rien à faire, il y a encore beaucoup à imaginer. Cette période des grands chantiers est terminée, on entre aujourd'hui dans une autre problématique, celle de **la maintenance de l'existant**. Celle-ci doit être mise en place tout de suite parce que plus on attend, plus la remise à niveau coûtera cher. **Beaucoup d'élus se sont battus pour avoir des infrastructures mais ne se sont pas battus pour avoir les moyens de les entretenir.**
C'est un exemple, mais c'est aussi ce qui se produit pour l'eau.
J'observe que dans le BTP même en interne on a tendance à dissocier ces deux activités. Certaines entreprises refusent de faire de la réhabilitation. La réhabilitation demande du savoir faire et dès qu'on a le savoir faire on travaille. Je me suis toujours inscrit dans cette logique de maintenance.

Le BTP doit se saisir de cela.

› Tony Boclé, président du Cobaty Martinique et chef d'entreprise

> ***L'UN DE MES PREMIERS CHAMPS D'INTÉRESSEMENTS ÉTAIT LA PROBLÉMATIQUE DES DÉCHETS QUI, JE LE CONSTATE, EST ENCORE TRÈS PRÉGNANTE AUJOURD'HUI.***

Aujourd'hui on est dans des problématiques plus fines où il faut analyser et voir quels sont les besoins. **Nous pouvons agrandir, rénover, ou conforter... entretenir**. Il y a des crédits gouvernementaux pour cela, comme pour le confortement sismique.
Il faut aussi trouver des chantiers structurants mais la démarche est plus complexe, on part d'un état et il faut tenir compte de l'état pour pouvoir améliorer les choses.

Donc le BTP a encore des beaux jours ?
Le BTP aura toujours des bons jours, ça il faut le comprendre. Même si actuellement nous n'avons pas assez de marchés, pas assez de visibilité. On dit quand le BTP va tout va. Quand on a un BTP dynamique, l'économie qui traine derrière est aussi dynamique.

On parle de BTP, de rénovation, de construction, ça nécessite de produire des déchets, pensez-vous que la filière déchets du BTP est suffisante à la Martinique ?
C'est évident que non, sinon on ne serait pas là. Un déchet c'est le reste dont vous vous débarrassez quand vous avez mis en place votre ouvrage ; il y a deux types de déchets, celui qui reste parce quand vous faites votre ouvrage vous achetez des matériaux vous utilisez une partie et il y a une partie 'jetée' ; et l'autre déchet, c'est le déchet de déconstruction. Ça peut être un sujet important, c'est ce qui s'est posé pour le lycée Schoelcher. La décision a été pise de le démolir.
Il a bien fallu mettre les déchets de déconstruction quelque part.
La problématique de déchet est compliquée parce que très réglementée, c'est normal puisqu'on produit des déchets qui peuvent être dangereux ; on a utilisé des matériaux dans le BTP qui

« LE BTP AURA TOUJOURS DES BONS JOURS, CELA, IL FAUT LE COMPRENDRE. MÊME SI ACTUELLEMENT NOUS N'AVONS PAS ASSEZ DE MARCHÉS ET PAS ASSEZ DE VISIBILITÉ.

étaient bien pratiques à l'époque, parce qu'ils avaient des propriétés idéales. Je pense en particulier à l'amiante qui aujourd'hui n'est plus utilisée. Il y avait de l'amiante dans l'enduit, dans la colle à carreaux, les plaques de couverture, des plaques de cloison, on se rend compte que la poussière d'amiante est un déchet fortement dangereux pour l'homme et qui génère des cancers.

Quelle est la problématique des déchets du BTP aujourd'hui ?
L'Etat a réglementé la gestion des déchets. Les textes disent que **tout producteur de déchet est responsable de son élimination, de son acheminement jusqu'à un site soit de transformation, soit un site d'élimination**. Sur un grand territoire, il peut y avoir une mutualisation des moyens mis à disposition, mais quand on est sur une île on se retrouve seul à devoir gérer plusieurs choses. Quand on veut mettre en place une filière, il y a des soucis, on se retrouve avec des problèmes d'approvisionnement, de

« ICI ON VEUT LE BEURRE ET L'ARGENT DU BEURRE, ON NE VEUT PAS QUE NOTRE TERRITOIRE SOIT SALI, MAIS DÈS QU'IL S'AGIT DE METTRE EN PLACE UNE INFRASTRUCTURE QUI ACCUEILLE LES DÉCHETS, PERSONNE N'EN VEUT PRÈS DE CHEZ LUI.

taille... parce qu'il n'y a pas assez d'entrants pour la faire fonctionner.

Pour quels types de déchets a-t-on un problème ? Certains déchets n'ont pas de solutions, que fait l'artisan ou le professionnel avec ces déchets là ?
Aujourd'hui on a un début de solution ici pour le **'placo'** avec l'entreprise **Martinique Recyclage** du groupe Seen qui traitera, triera, séparera le carton du plâtre pour en faire du gypse revendu à la cimenterie pour la fabrication du ciment.

En ce qui concerne la **peinture** si les pots vides en étaient exempts ce serait l'idéal et il n'y aurait pas eu de souci : on les mettrait dans la filière des métaux, mais ce n'est pas le cas ! Il faut donc les envoyer dans un centre capable de faire les traiter.
Pour la **terre**, n'en parlons même pas. Elle n'est pas considérée comme un déchet, donc il n'y a pas de filière, ni d'autres solutions pour l'instant que de trouver un particulier, une exploitation agricole... pour l'accepter. Et pourtant, excaver un talus génère des déchets comme les autres
Pour les **matériaux d'étanchéité** qui sont des chapes de bitume faites à base de pétrole, c'est aussi complexe parce que dans une chape de bitume il peut y avoir l'alu, le granulé minéraux, la palette d'ardoise et deux nappes de goudron entre lesquelles il y a l'armature. **SOS Déchets** prend en charge ce type de déchets.
Le problème c'est que les matériaux sont complexes, c'est toujours un mélange. Pour réutiliser le déchet, soit on réutilise le tout parce qu'on a trouvé un usage, soit on est intéressé par un matériau et se pose le problème de trier

« IL FAUT QU'ON SACHE CE QU'ON VEUT DANS CE PAYS. DÈS QU'IL Y A UNE VELLÉITÉ D'UNITÉ DE TRAITEMENT DE DÉCHETS QUELQUE PART, TOUT LE VOISINAGE SE LÈVE COMME UN SEUL HOMME POUR DIRE : « ON NE VEUT PAS DE ÇA CHEZ NOUS » ; MAIS CE SONT CES MÊMES PERSONNES QUI VONT VOUS DIRE : « IL NE FAUT PAS SALIR LA MARTINIQUE ».

Il existe une famille de matériaux pour lequel on a beaucoup de mal, c'est la famille des **isolants**. Au final tout finit toujours dans les centres d'enfouissement. **Pointe Jean-Claude** est fermée **(Céron** va suivre), or le centre technique d'enfouissement de Céron, dernière décharge mise en place, est censée durer 25 ans. Elle a moins de 10 ans et est déjà remplie au tiers. Son fonctionnement est fortement diminué à cause d'un incendie qui a endommagé le système de bascule.

On est sur une île, pas sur un territoire extensible. **Valdelia** va rencontrer ce problème. Ici on veut le beurre et l'argent du beurre, on ne veut pas que notre territoire soit sali, mais dès qu'il s'agit de mettre en place une infrastructure, personne n'en veut près de chez lui. Valdelia est un éco organisme; c'est un principe que l'Etat a imaginé pour pouvoir « sous-traiter » le problème de la gestion des déchets. Il a eu raison parce que **le déchet c'est aussi une ressource et c'est une ressource qui peut être à la base d'une activité économique.**

Pour moi la problématique du déchet c'est que nous recevons beaucoup de produits finis que nous utilisons et ces produits génèrent des déchets que nous sommes dans l'incapacité de traiter parce qu'on n'a pas les infrastructures pour le faire et pour cause, elles ont du mal à se mettre en place parce qu'elles ne sont pas rentables, ou ne fonctionnent pas. Nous sommes donc obligés de faire appel à la réexpédition, ce qui coûte cher.

Un déchet appartient à la personne propriétaire de l'ouvrage. Si je déconstruis une maison, le déchet est la propriété du client, l'entrepreneur rend un service ; avant on ne se posait pas la question, on déposait les déchets à la décharge c'était gratuit, la Collectivité payait ; ce temps là est fini. La législation dit que tout entrepreneur doit s'occuper de son déchet. Ça a un impact sur le prix de la construction puisque l'entreprise ne peut pas prendre à sa seule charge des frais de transport, de tri et de traitement…ou alors à des coûts autres !

Quelle est la part de la gestion du déchet dans le prix de la déconstruction par exemple ?

Le déchet prend une part que j'évaluerais à 5%, ce qui n'est pas rien. Cela varie en fonction du type de chantier, peut-être plus pour les déchets dangereux.

Quel est l'avis du Cobaty sur le plan de relance du Bâtiment présenté en plénière ?

Nous sommes dans une situation de crise mais depuis un moment on constate que l'activité n'est pas franche, nous fonctionnons par à-coup, mais, **nous entrepreneurs ce dont on a besoin c'est d'une vision.** Cela nous permet de faire les **investissements** nécessaires, **former** les gens de façon à pouvoir répondre aux marchés. De 2008 à 2016, avec le TCSP, il y avait de gros volumes de travaux, mais dès 2017, une fois ces travaux terminés, il y a eu les premières grognes des entrepreneurs.

On s'est rendu compte qu'il faut relancer l'activité et on s'est mis à travailler, à réfléchir sur ce qu'il fallait faire pour améliorer les choses, nous avons fait des propositions. Par exemple, que nous vivons dans un pays magnifique, qu'il faut qu'il puisse accueillir des gens or il manque des structures hôtelières. Les hôtels sont dans un état déplorable, il y a à faire pour structurer la filière ; voilà un champ d'activité qui pourrait donner du travail au BTP.

Nous avons proposé des pistes d'activité.

Depuis mars 2020, nous avons mis en place une commission qui a sorti des préconisations. Après, on a entendu que l'Etat a dit qu'il relancait, et qu'elle attendait des propositions (contributions des acteurs du secteur).

Ça tombait bien. La Chambre de commerce et d'industrie dans laquelle je suis aussi membre a proposé de fédérer tous les acteurs et sortir un document unique. Nous l'avons produit, nous l'avons remis au Préfet et à la CTM.

Et là, il nous arrivent avec 'leur plan'. Sauf que **c'est une usine à gaz, et on n'y comprend rien**. L'Etat arrive avec sa logique, avec son fonctionnement, avec ses façons de voir, ce qui est normal. Ce qui n'est pas normal, c'est qu'ils nous 'balancent ça' et nous disent : **c'est ça et pas autrement.**

Le plan dit : je vais vous donner de l'argent pour rénover vos réseaux d'eau potable ; pour reconstruire Emma Ventura ; pour rentrer dans un processus de rénovation de la Meynard… L'activité a changé, aujourd'hui on n'est plus dans une dynamique comme celle des années soixante.

Aujourd'hui c'est entretenir, embellir, rénover.

Là où c'est compliqué, c'est que l'Etat conditionne beaucoup (trop) ces dispositifs, c'est normal. Il propose de l'argent pour faire des travaux, il conditionne, il vous prête par exemple mais à condition que vous soyez labellisé, à condition que vous soyez à jour de vos cotisations sociales et fiscales, à condition que... etc. Quand on regarde tous ces dispositifs, on se demande quelle place il y a pour nous qui ne sommes pas forcément dans tous ces dispositifs. **Je dis que c'est malhonnête car il n'y a pas de concertation**. On aurait pu envisager des choses plus simples pour donner du travail aux PME locales, à tout le monde. L'Etat a délégué aux collectivités locales sauf que **70% des collectivités locales n'ont pas d'argent**. Quand les mairies ont un projet l'Etat leur donne 50%, où prendront-t-elle le reste ? Je me souviens que Letchimy et Conconne avaient essayé de proposer ce projet là quand ils avaient fait une relance en 2012 « La Martinique avance ». C'est d'ailleurs le Cobaty qui avait permis ce plan de relance, je n'étais pas encore aux affaires à ce moment là mais je ne me désolidarise pas de cette décision. Leur idée c'était de dire, comme les mairies n'ont pas les moyens, on va se substituer à eux, sauf que quand on lit les textes, c'est interdit. Quand une collectivité a besoin de financer quelque chose, la règle c'est qu'il faut qu'elle s'engage, si elle n'est pas capable de le faire, il n'y a pas de projet. **C'est bien de cela qu'on parle, c'est-à-dire qu'il y a de l'argent mais on est incapable d'aller le chercher.**

En conclusion ?

Le préfet a fait une grande réunion le 3 février où il a présenté un plan de relance. **Maintenant se pose le problème de savoir comment on va faire et qui va faire ?** L'état dans lequel nos entreprises sont aujourd'hui ne leur permet pas finalement d'entrer dans l'ensemble de ces dispositifs. Des personnes ou entreprises extérieures vont sortir de très loin et les choses vont se faire ; on va passer à côté et ça va finir par des manifestations sociales où on va entendre : **« Péyi a sé ta nou ».**

Je crois qu'il fallait être plus dans la concertation, il faut aller plus en profondeur sur l'accompagnement, sur les dispositifs, sur les possibilités données aux entreprises pour qu'elles puissent être en mesure de travailler.

Aujourd'hui c'est compliqué de trouver de la main d'œuvre. Il y a le problème de la **formation des jeunes** ; c'est une réalité à laquelle Cobaty a pris conscience depuis un moment. Cobaty a organisé «le ***ti kozé*** », c'était pour attirer l'attention du public sur les possibilités qu'offraient les métiers du Bâtiment, autrement dit essayer d'attirer les jeunes. Sauf que **les jeunes d'aujourd'hui ne sont pas intéressés**, à partir du moment où on parle de tâches « *pénibles* », personne ne veut y aller. Ça ne se sait pas suffisamment, mais il y a des métiers du BTP qui ne sont pas pénibles. C'est un métier valorisant, on voit tout de suite le fruit de son œuvre et si c'est bien fait on en tirera toujours quelque chose. Tous ces problèmes conjugués font que le Bâtiment a du mal à fonctionner. C'est vrai que **toute la dynamique qu'avait le Bâtiment a été mise à mal avec toutes ces crises successives qui ont entraîné une vague de licenciements** ; des gens partent et ne reviennent pas ; d'autres partent à la retraite avec leur savoir faire

Le problème des crises c'est qu'elles cassent les dynamiques, on n'évalue pas tout de suite les conséquences, mais on paie plus tard.

Nous sommes en train de payer le fait qu'en 2008 une dynamique s'est cassée, on n'a peut-être pas eu assez de vision pour rattraper le niveau de 2008.

« LE PRÉFET A FAIT UNE GRANDE RÉUNION LE 3 FÉVRIER OÙ IL A PRÉSENTÉ UN PLAN DE RELANCE. MAINTENANT SE POSE LE PROBLÈME DE SAVOIR COMMENT ON VA FAIRE ET QUI VA FAIRE ? L'ÉTAT DANS LEQUEL NOS ENTREPRISES SONT AUJOURD'HUI NE LEUR PERMET PAS FINALEMENT D'ENTRER DANS L'ENSEMBLE DE CES DISPOSITIFS. DES PERSONNES OU ENTREPRISES EXTÉRIEURES VONT SORTIR DE TRÈS LOIN ET LES CHOSES VONT SE FAIRE ; ON VA PASSER À CÔTÉ ET ÇA VA FINIR PAR DES MANIFESTATIONS SOCIALES OÙ L'ON VA ENTENDRE : « PÉYI A SÉ TA NOU ».

Valdelia à la rencontre des professionnels locaux

«...Bâtir une filière locale qui devra très vite déployer un dispositif de collecte répondant aux attentes de tous les détenteurs, faire évoluer les pratiques du secteur... »

Véritable enjeu pour la Martinique, la gestion des déchets du bâtiment devient indispensable pour notre territoire mais aussi pour les professionnels qui ne savent pas quoi en faire. Cet éco-organisme sera-t-il à la hauteur des enjeux de cette nouvelle filière ? Quelles sont ses solutions ? Son fonctionnement ? Comment réussira-t-il à composer avec une filière en difficulté ? Répondra-t-il à nos attentes ? Quelques éléments de réponses dans cet article... Il est à noter que – pour le moment – il s'agit du seul éco-organisme à être venu en Martinique, à la rencontre des professionnels du secteur. Entretien avec Arnaud Humbert-Droz, Président Exécutif de Valdelia.

Avant de parler de l'entreprise que vous pilotez, pouvez-vous vous présenter ?

M. Arnaud Humbert-Droz : Je suis dans le secteur du déchet depuis 22 ans. Ingénieur et diplômé de l'Ecole des Métiers de l'Environnement en 2000, j'ai fait de la seconde vie des produits (occasion, réemploi / réutilisation, upcycling, recyclage) un des sujets de prédilection de ma carrière. L'idée est de créer des boucles circulaires vertueuses, et c'est tout le sens de la stratégie d'action et d'innovation de Valdelia, qui vise à faire des produits en fin de vie, les ressources de demain.

Je suis très attaché aux territoires et à la notion d'économie circulaire, qui vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les

› Arnaud Humbert-Droz, Président Exécutif de Valdelia.

stades de l'économie des produits. Notre existence en tant qu'éco-organisme répond à la fois à des enjeux environnementaux, économiques, sociaux et sociétaux stratégiques.
Après avoir successivement travaillé sur les véhicules hors d'usage, les produits ferreux et non ferreux, les déchets électriques et électroniques… je dirige Valdelia depuis 2012 et développe avec l'ensemble de nos partenaires la filière de collecte, de réemploi et de recyclage des mobiliers professionnels.

Présentez-nous alors cette entreprise que vous dirigez…

Fondé en 2011, Valdelia est un éco-organisme à but non lucratif agréé par le Ministère de la Transition écologique. Sa mission : collecter et recycler les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) non ménagers. Grâce à un maillage national, il propose des services de proximité, sur-mesure et gratuits aux collectivités, entreprises et associations de toutes tailles et de tous les secteurs y compris dans les DOM. Aujourd'hui, Valdelia se positionne sur la filière appliquée aux Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB), aussi appelée « filière REP Bâtiment ».

Qu'en est-il de la réglementation en cette matière ?

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite AGEC) du 10 février 2020 prévoit la mise en place d'une filière de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les déchets issus du bâtiment. Cette nouvelle réglementation impose à tous les professionnels des obligations sur l'organisation de la collecte et du recyclage des déchets issus des produits et matériaux qu'ils mettent sur le marché. Pour remplir cette obligation, ils pourront ainsi adhérer à un éco-organisme.
À ce jour, deux projets de textes ont été diffusés par les pouvoirs publics.

› *Un tri devra être fait sur les chantiers*

Le premier, publié au Journal officiel le 31 décembre 2021, concerne le décret précisant les dispositions relatives à la création de la filière REP du bâtiment ; et le second, actuellement en concertation, est le projet d'arrêté portant cahier des charges des éco-organismes de la filière. Bien que celui-ci soulève encore de nombreuses questions, il propose toutefois une première approche sur les objectifs et modalités qui devront être mis en œuvre progressivement. Il est donc important de ne pas relâcher les efforts entrepris jusqu'à maintenant par les professionnels du bâtiment et organisations professionnelles qui ont su rapidement et pour certains, prendre attache auprès de Valdelia pour être accompagnés par une équipe experte de la REP et des déchets, pendant cette période de transition.
« Le report de l'entrée en vigueur de la REP Bâtiment prévoit une mise en place progressive, avec une application « au plus tard » le ***1er janvier 2023****. Outre le fait que les éco-organismes seront agréés par les pouvoirs publics probablement en 2022, ce temps doit être mis à profit pour bâtir une filière qui devra très vite déployer un dispositif de collecte répondant aux attentes de tous les détenteurs, faire évoluer les pratiques du secteur de la construction et de la déconstruction, et engager la filière du bâtiment dans plus d'économie circulaire. »*

> ***VALDELIA ENTEND METTRE EN PLACE POUR L'ENSEMBLE DES PETITES ET GRANDES ENTREPRISES DU BÂTIMENT DE MARTINIQUE MAIS AUSSI DES AUTRES TERRITOIRES ULTRA-MARINS, UN DISPOSITIF DE COLLECTE ET DE RECYCLAGE SIMPLE ET CLAIR RÉPONDANT CERTES AUX OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES, MAIS SURTOUT AUX CONTRAINTES SECTORIELLES DU PLUS GRAND NOMBRE, AINSI QU'AUX CONTRAINTES GÉOGRAPHIQUES LOCALES.***

Pour les DOM, quels sont vos objectifs, votre vision ?

Prenant appui sur son modèle opérationnel sur l'ensemble du territoire national, créé à l'origine pour les mobiliers professionnels, Valdelia entend mettre en place pour l'ensemble des petites et grandes entreprises du bâtiment de Martinique mais aussi des autres territoires ultra-marins, **un dispositif de collecte et de recyclage** simple et clair répondant certes aux objectifs réglementaires, mais surtout aux contraintes sectorielles du plus grand nombre, ainsi qu'aux contraintes géographiques locales.

Quelles sont les produits et matériaux de construction du bâtiment qui vont être collectés en Martinique ?

Le projet de décret définit deux catégories de produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) :

1. **Les produits et matériaux inertes constitués majoritairement de minéraux :**

Béton et mortier ou concourant à leur préparation – Chaux – Pierre types calcaire, granit, grès et laves – Terre cuite ou crue – Ardoise – Mélange bitumineux ou concourant à la préparation de mélange bitumineux, à l'exclusion des membranes bitumineuses – Granulat – Céramique – Produits et matériaux de construction d'origine minérale non cités dans une autre famille de cette catégorie

2. **Les produits et matériaux non-inertes divisés en neuf familles :**

Métaux – Bois – Mortiers, enduits, peintures, vernis, résine (produits de décoration) – Menuiseries, parois vitrées et produits connexes – Plâtre et produits assimilés – Plastiques – Bitume – Laines minérales – Produits d'origine animale, végétale, à base de textile.

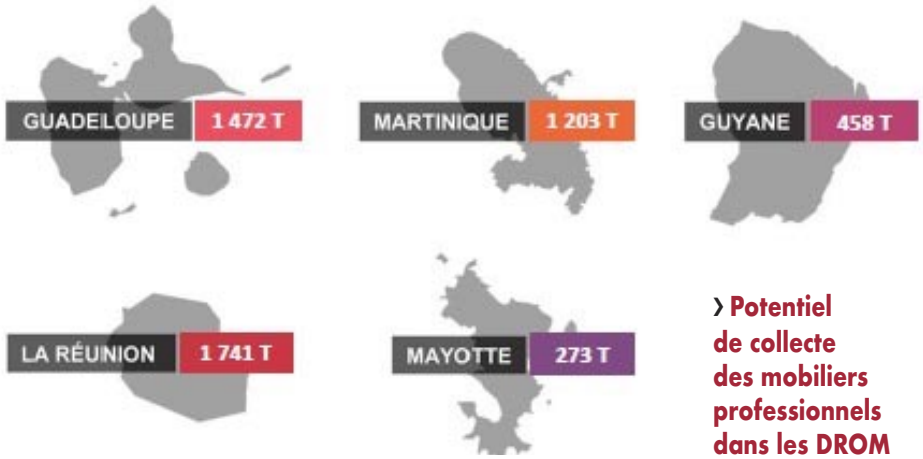

› **Potentiel de collecte des mobiliers professionnels dans les DROM COM (en tonnes)**

Y aura-t-il une spécificité ultra-marine ?

Les deux prochaines étapes avant l'entrée en vigueur de la nouvelle filière sont la publication au Journal Officiel de l'arrêté portant cahier des charges des éco-organismes de la REP PMCB, et le dépôt des demandes d'agrément des futurs éco-organismes auprès des pouvoirs publics.
Une fois qu'on aura l'ensemble de ce corpus réglementaire, nous pourrons déployer la filière sur tous les territoires. L'arrêté cahier des charges n'étant pas totalement finalisé, nous travaillons pour qu'il y ait quelque chose de spécifique pour les territoires ultra-marins, notamment pour apporter des réponses adaptées à la montée en charge progressive des capacités de valorisation et de recyclage locales, aux contextes locaux, ou encore à la situation géographique.

C'est une des raisons pour lesquelles nous sommes venus aux Antilles dans le cadre de notre Tournée REP Bâtiment, l'objectif étant de rencontrer les acteurs locaux, d'échanger avec nos partenaires historiques, et de discuter avec l'ensemble des parties prenantes des singularités de ces territoires.

Pourquoi est-ce important de déployer le dispositif dans les territoires d'Outre-Mer (Martinique et Guadeloupe notamment), alors qu'économiquement parlant c'est bien plus compliqué et moins rentable ?

Le premier élément de réponse va paraître évident mais il est important de le rappeler : les DROM-COM sont français et donc le niveau de service doit être équivalent dans tous les territoires, même si les dispositifs devront être adaptés en fonction des spécificités géographiques. La Guadeloupe, la Martinique et la Guyane n'ont pas du tout les mêmes problématiques à gérer. Par exemple le sujet principal en Martinique, c'est la saturation de nos incinérateurs ou la gestion du SMTVD, alors qu'en Guadeloupe, il s'agit de la saturation des centres d'enfouissement techniques. C'est en étant sur le terrain, à la rencontre des personnes et des territoires que nous prenons conscience de ces spécificités.

> ***« LA FILIÈRE REP BÂTIMENT EST AVANT TOUT UN SUJET DE GESTION DES DÉCHETS PROFESSIONNELS, ET C'EST JUSTEMENT NOTRE CŒUR DE MÉTIER DEPUIS NOTRE CRÉATION.***

Pouvez-vous nous donner quelques chiffres, concernant Valdelia ?

Valdelia c'est : 42 collaborateurs, 25 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2021, 90 000 tonnes de mobilier professionnel collectées chaque année, et un objectif de taux de réemploi et de réutilisation de 5% d'ici 2023.
Aujourd'hui, sur Martinique et Guadeloupe nous sommes en tonnages de mobilier professionnels disponibles à la collecte à environ 4 000 tonnes par an ; en Guyane, 2 000 tonnes ; à la Réunion c'est entre 4 et 6000 tonnes.

Vous êtes plusieurs éco-organismes à vous positionner : qu'est-ce qui fait votre différence ?

La filière REP Bâtiment est avant tout un sujet de gestion des déchets professionnels, et c'est justement notre cœur de métier depuis notre création. En effet, Valdelia dispose d'une expertise « terrain » sur l'ensemble de la chaîne du déchet de chantier auprès de tous types d'acteurs ; et 30% de son activité provient déjà du monde de la construction.
Pour nous, le fait qu'il y ait plusieurs éco-organismes en lice est une bonne chose et, cela est même indispensable aux filières REP. En effet, cela favorise l'émulation et l'innovation. Il faut permettre aux metteurs sur le marché d'avoir accès à diverses propositions et d'avoir le choix, notamment en matière de recyclage et de valorisation. C'est selon nous l'une des clés de la réussite. Enfin, il y aura de la place pour tout le monde, vu l'étendue du marché des déchets du bâtiment (42 millions de tonnes).

Que vous a appris votre tournée nationale, sur les politiques, les attentes des acteurs du bâtiment et au dispositif que vous souhaitez mettre en place ?

Cela nous a montré que le modèle que nous souhaitons mettre en œuvre correspond au maximum aux besoins et contraintes des professionnels du bâtiment (artisans, distributeurs, fabricants). Nous sommes aussi rassurés par rapport à la capacité des partenaires de collecte et du traitement à embrasser assez rapidement les évolutions que va impliquer la mise en place de la nouvelle filière.

Techniquement parlant, comment s'organisera la collecte ?

A l'heure actuelle, Valdelia privilégie deux canaux de collectes qui représentent chacun 50% des flux entrants : la collecte directe en pied de chantier, et celle via les points d'apports volontaires (réseau de distributeurs, artisans, sites privés ou entreprises de l'économie sociale et solidaire). Pour renforcer son maillage en points de collecte PMCB, Valdelia proposera à des enseignes de contractualiser, afin de mettre à disposition l'espace disponible aux abords de leurs magasins, et d'autre part de passer des contrats spécifiques avec les artisans qui souhaiteront disposer de contenants de collecte pour leurs flux récurrents de déchets.

Concrètement, les déchets de PMCB acheminés en centres de traitement seront triés afin de produire des fractions matières valorisables par types de matériaux (plâtre, PVC, métaux, verre, bois, etc.). Elles seront récupérées par les prestataires Valdelia afin de produire de la matière première secondaire réutilisable par des producteurs pour la fabrication de nouveaux produits. Comme pour les DEA, Valdelia œuvrera afin de faire émerger une demande de matière valorisée de sorte à générer un vrai marché de nouvelles matières.

Pour soulager les collectivités territoriales, désarmées face aux dépôts sauvages et à la saturation des quelques 4 000 déchèteries, Valdelia vise à capter le plus tôt possible les flux de déchets de PMCB. C'est pourquoi il porte la mise en place d'un maillage performant de proximité. Enfin, la traçabilité assurée par son système d'information permettra aussi de garantir une réponse rapide et sur mesure pour faciliter « le geste de tri ».

Avec obligation plus ou moins de traiter sur place, que ferez-vous dans le cas contraire quand il n'y a pas d'unité de traitement ?

Nous favoriserons le traitement local, car envoyer les déchets dans l'hexagone n'est ni idéal ni dans notre philosophie.

Avez-vous des projets pour l'avenir mis à part le déploiement de la filière REP Bâtiment ?

Notre stratégie c'est d'être en capacité de proposer à tous les détenteurs professionnels de produits en fin de vie une solution à partir du moment où le législateur nous autorise à le faire. Nous travaillons également sur l'extension de notre filière (ndlr, les éléments d'ameublement) aux éléments de décoration textile et souhaitons positionner Valdelia sur la nouvelle filière des emballages professionnels (pour 2025).

Propos recueillis par Philippe Pied

Suite à leur venue à la Martinique, ils répondent à 3 questions

Qu'avez vous pensé et appris des professionnels et des politiques, suite à votre visite en martinique ?

Il y a énormément d'initiatives qui sont prises pour faire en sorte que le territoire puisse mettre en place des dispositifs de collecte et de traitement des déchets.

Le travail vous paraît-il plus compliqué maintenant ou plus simple ?

Plus simple, car il y a déjà des initiatives mises en place. Lors de nos visites, on nous a montré des dispositifs prometteurs. Nous sommes ainsi satisfaits et pleins d'espoir pour l'avenir.

Quelle est la différence entre les deux îles ?

Une maturité des sujets plus importantes en Martinique qu'en Guadeloupe et une implantation territoriale plus difficile en Guadeloupe qu'en Martinique.

MARTINIQUE RECYCLAGE

Tri, collecte et valorisation des déchets de plâtre : Martinique Recyclage innove

Le plâtre se retrouve partout dans les bâtiments. Chaque année, le volume de déchets de plâtre ne cesse de progresser à la Martinique. En effet, ce matériau aux qualités naturelles peut être réutilisé indéfiniment, à condition d'être correctement collecté et trié. Attention, bien que minéraux, les déchets de plâtre ne sont pas des déchets inertes, ils entrent dans la catégorie des déchets non dangereux. La nouveauté, c'est l'ouverture prochaine d'une unité de récupération et de traitement local du plâtre par Martinique Recyclage*. Très attendue par les professionnels du BTP et les artisans, cette plateforme constituera une étape supplémentaire dans ce vaste chantier qu'est la gestion des déchets du BTP. Martin Brichant, directeur de cette structure nous en dit plus...

Quels types de déchets Martinique Recyclage traite-t-elle aujourd'hui ?
A l'heure actuelle le **tri et traitement des emballages** pour la collectivité représente la grande majorité des déchets traités par nos soins (80% environ). Les 20% restant concernent certains déchets plastiques (industriels ou agricoles), le verre du bâtiment ou automobile.
Cette « offre » sera complétée d'ici la fin de l'année par le **traitement du plâtre.**
Ce projet, attendu par tous, notamment par les artisans du BTP, est de pouvoir capter et surtout traiter localement le plâtre.

De quoi s'agit-il plus précisément ?
Les **déchets de plâtre** issus de produits de construction se retrouvent généralement dans deux grandes catégories.
La première regroupe les déchets issus de la **découpe** de plaques de plâtre neuves. De l'autre côté, il y a les déchets issus de la **démolition** et de la **déconstruction** de bâtiments existants.
Il faut savoir que ce matériau, probablement l'un des plus utilisé en Martinique n'avait jusqu'alors aucun exutoire local, il était massifié puis expédié vers les filières de traitement dans l'hexagone.
Cette nouvelle unité de traitement local traitera ce plâtre pour en faire du **gypse**, un des éléments entrant dans la fabrication du ciment, d'où notre partenariat avec Lafarge. L'infime partie de résidu sera revalorisée en électricité par la Martiniquaise de revalorisation.

« CETTE UNITÉ DE TRAITEMENT PEUT NOUS PERMETTRE DE TRAITER TOUT LE GISEMENT MIS SUR LE MARCHÉ EN MARTINIQUE. LA PROBLÉMATIQUE EST DE CAPTER CE GISEMENT.

Quelles seront les principales étapes de ce traitement ?
Ce matériau au pouvoir isolant est fabriqué à partir du gypse, une roche tendre entièrement cristalline. Après extraction, le gypse est broyé, cuit puis transformé en poudre. On obtient ainsi des substances partiellement déshydratées qui serviront de matières premières pour fabriquer les différents produits destinés à la construction, dont le ciment et notre partenariat avec **Lafarge Ciments Antillais** pour la fabrication d'un ciment spécifique. Nous envisageons aussi d'autres débouchés possibles ; notamment dans l'agriculture.
Une fois le plâtre collecté à notre centre de Ducos, un nouveau tri sera ensuite assuré avant de débuter la **phase**

› **Martin Brichant,** directeur de Martinique Recyclage

de transformation :
1ere étape : le broyage. Il consiste à séparer les résidus de cartons et autres matières que peuvent contenir les plaques de plâtre. Cette opération permet d'obtenir une nouvelle poudre de gypse et d'économiser les ressources naturelles. Le carton et le papier sont quant à eux recyclés via leurs filières respectives faisant aussi partie de nos activités;

2ème étape : la poudre de gypse recyclée est vendue aux industries pour servir de matière première. Elle est mélangée à du gypse « neuf » avant de réintégrer les chaînes de production ; C'est le cas pour le ciment produit localement par Lafarge.

Jusqu'à maintenant, que faisaient les artisans et les professionnels pour se débarrasser de ces types de déchets ?
Depuis plus de 2 ans, les producteurs de déchets de plâtre sont censés passer par nous. En 2021 nous avons expédié **132 tonnes de chutes de pose** et **60 tonnes de déconstruction**.

Avec l'ADEME, la CTM nous avons réalisé des études pour trouver la meilleure solution de traitement en Martinique.
Et avec leur aide financière, nous installerons une ligne avec deux broyeurs, deux cribleurs et un séparateur pour les éléments autres que le plâtre. Nous prévoyons la réception et l'installation de la ligne fin 2022 et une mise en service début 2023.

A l'issue de cette étude quel tonnage prétendez-vous récupérer annuellement ?
Les études ont été réalisées par un bureau spécialisé. Il en est ressorti un gisement potentiel de **1000 tonnes**. Nous pensons récupérer de 200 à 400 tonnes les années à venir et jusqu'à 900 tonnes à plus long terme.
Actuellement le coût du traitement du plâtre est très élevé, il faut le stocker, l'exporter et le traiter dans l'hexagone.

Avec une capacité de traitement de 11.000 tonnes de déchets, Martinique Recyclage, créée en 2000, à l'initiative de Yan Monplaisir, collecte, réceptionne, tri, conditionne et trouve des filières de valorisation pour les déchets issus de la Collecte sélective des emballages (contenu des poubelles jaunes et des bornes), ainsi que des déchets industriels ou agricoles.

Avec notre projet, l'objectif est de baisser ce coût pour capter plus de tonnages et éviter que le plâtre retraverse l'océan.
La machine installée, nous permettra de traiter tout le gisement potentiel, le défi sera de capter efficacement.

Quel est votre avis sur la gestion du traitement des déchets à la Martinique ?
On peut toujours s'améliorer, c'est sûr. De gros efforts ont déjà été faits par la population martiniquaise et les collectivités ces dernières années, Cela doit continuer et même s'amplifier. Il faut que les éco-organismes communiquent plus, que les déchetteries s'organisent.

Notre objectif est qu'un maximum de déchets soit traité, réutilisé, recyclé sur place, pour le plus grand bien de notre île et de son environnement.

Propos recueillis
par Philippe Pied

viàATV
Mardi IMMO
LE MAGAZINE DE L'IMMOBILIER MARTINIQUE-HABITAT
Tous les Mardis
19h45 sur viàATV
avec Emmanuelle
viàATV
C'EST MA TÉLÉ

CONSTRUCTION
INVESTISSEMENT
DÉVELOPPEMENT DURABLE

CES ENTREPRISES QUI S'ENGAGENT...

ACTION LOGEMENT

1,5 Milliard d'euros pour les Outre-Mers !

En mars dernier, les responsables du Groupe Action Logement étaient en Martinique à la rencontre des élus et des acteurs Martiniquais de la Construction avec pas moins de1,5 Milliard pour les Outre-Mers !

DOSSIER RÉALISÉ PAR PHILIPPE PIED

Engagés pour mettre en place une politique ambitieuse en faveur du logement en Martinique, les représentants du groupe Action Logement, lors de leur venue localement en mars dernier, ont évoqué avec l'Etat, les élus locaux et les acteurs économiques et sociaux les enjeux du territoire. Ils ont aussi présenté les premiers résultats deux ans après le lancement du **Plan d'Investissement Volontaire Outre-Mer d'Action Logement (PIV)**.

A cette occasion, plusieurs temps forts ont été organisés afin d'illustrer la contribution d'Action Logement et de ses filiales, OZANAM, Action Logement Services et Martinique Habitat dans l'accompagnement du développement du territoire martiniquais. Vous trouverez ici leurs interventions, lors de la pose de la 1ère pierre & signature du contrat de partenariat EDF en faveur de l'efficacité énergétique avec la SCCV - Fabrice BELLIARD - FPB Holding promoteur du projet «***Les roses d'Acajou***».

Pour cette opération, les élus locaux (*voir les invités ci-dessous*) ont accompagné **MM. Bruno ARCADIPANE**, Président d'Action Logement Groupe, **Nadia BOUYER**, Directrice Générale d'Action Logement Groupe, le Comité Territorial d'Action Logement (CTAL) en Martinique, représenté par son Président **Alain CORIDON** et son Vice-Président **Eric PICOT**, ainsi que M. **Fabrice Belliard** Pdg de FPB Holding.

Antilla a souhaité mettre en avant ce partenariat Action Logement – FPB – EDF..., car il correspond à une belle opération aussi bien en terme de développement durable et de respect de l'environnement, que pour « fournir un habitat digne » aux demandeurs, parfois démunis devant le manque d'offres. Il est à noter que d'autres opérations de ce type ont aussi été soutenus, et visités par le Groupe Action logement, sur l'ensemble des Outre-Mers.

› De gauche à droite en arrière plan : M. **Patrick Lecurieux-Durival**, d'Action Logement Groupe, MM. **Antoine ROFFIAEN**, directeur général

Le 24 Mars 2022, 16h
CHANTIER DES « ROSES D'ACAJOU ».

4 mois après le début des travaux entrepris par la **FPB Holding** pour l'opération de 64 logements « ***Les roses d'Acajou*** » au Lamentin, le représentant de la **CTM**, les **élus de Martinique**, la direction du **Groupe Action Logement**, le **représentant de la Ville du Lamentin** et les **présidents des EPCI**, le directeur de **EDF Martinique** Mr Olivier Flambard, ont procédé à la pose de la première pierre de cette opération. Geste purement symbolique, car cette opération avait déjà commencé et comme le dit Bruno Arcadipane président d'Action Logement : ***«...chapeau sur l'organisation du chantier ! Je m'y connais un peu, j'ai fait le tour en arrivant, le parterre de personnes qui sont ici ce soir nous montre la qualité à la fois de l'homme (ndlr : Fabrice Belliard) mais aussi de l'entreprise... Votre exemple me sidère, 4 mois si j'ai bien compris pour en arriver à ça, chapeau ! ».***

> ***« NOUS ALLONS CONTINUER À CONTRIBUER À CONSTRUIRE ET RECONSTRUIRE DES HABITATIONS BEAUCOUP PLUS ABORDABLES ET BEAUCOUP PLUS AGRÉABLES POUR LES MARTINIQUAISES ET LES MARTINIQUAIS .***
>
> **M. Bruno ARCADIPANE**,
> Président d'Action Logement Groupe,

L'action des élus est aussi soulignée par Mr Arcadipane pour ce type d'opération : ***« Sans les élus, on a beau amener un tas d'or, on ne construit pas un immeuble et encore moins un immeuble de logements abordables, social ou intermédiaire, pour y loger toutes les forces vives de la Martinique, c'est ultra important. ».*** Il faut savoir qu'Action logement, à travers le **plan d'investissement volontaire (PIV),** représente 9 milliards d'euro injecté dont **1,5 milliard exclusivement pour les outremers**.

Un groupe qui à travers la voix de son président *« va continuer à aider les promoteurs locaux parce qu'ils sont bons, parce qu'il y a des projets sur ce territoire, parce qu'il y a de la jeunesse, des start up qui se créent, des entreprises qui se développent et des gens qui ont envie d'avancer. »* puis de conclure son discours en disant :

Président du conseil d'administration d'Ozanam, Mme **Nadia BOUYER**, Directrice Générale de Ozanam. Au premier Plan : **Fabrice Belliard** de FPB Holding et **Bruno Arcadipane** d'Action Logement.

› ***Bruno Arcadipane***
en plein discours...

« Nous allons continuer à contribuer à construire et reconstruire des habitations beaucoup plus abordables et beaucoup plus agréables pour les Martiniquaises et les Martiniquais ».

Olivier Flambard, directeur de EDF Martinique, en signant la convention de partenariat avec FPB Holding, démontre une nouvelle fois la volonté d'Edf d'accompagner les acteurs du logement social à préparer un avenir décarboné afin de diminuer d'avantage la consommation énergétique des bâtiments. C'est selon lui *« Un objectif réussi de performance au bénéfice des habitants illustré par la construction des résidences « Les Roses d'Acajou ».*

Pour **Fabrice Belliard**, il s'agit avant tout de *« saluer le travail d'équipe, la* ***production intellectuelle locale.*** *Nous avons des enjeux majeurs autour du logement. C'est collectivement avec les services de l'État, de la CTM, des Villes, des Donneurs d'ordres et de l'ensemble des institutions, mais également avec des Banques et entreprises locales que nous y parviendrons. Offrons des logements dignes et respectueux de l'environnement aux populations de notre si beau pays, la Martinique». »*

Selon **Bruno Nestor Azérot**, président de Cap Nord et Maire de Sainte-Marie :
«Il s'agit là, non pas seulement d'un projet structurant pour la Martinique, mais aussi de la volonté d'un homme et d'un groupe de faire, et de faire bien, pour son pays».

LE GROUPE ACTION LOGEMENT

Depuis près de 70 ans, le groupe Action Logement est un acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, dont la vocation est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires.

Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 19 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales :

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale.

Accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle.

ACTION LOGEMENT intervient en Martinique par le biais de sa filiale immobilière, Ozanam, comptant près de 11 000 logements et par sa Direction territoriale Services et sa filiale Martinique Habitat, qui déploient une offre de services en direction des ménages martiniquais et des opérateurs de l'habitat.

La CTM et Action Logement s'engagent en faveur de l'habitat martiniquais.

ACTION LOGEMENT et la CTM sont deux acteurs majeurs de la politique du logement en Martinique qui financent déjà largement les opérations d'habitat, principalement par des prêts pour ACTION LOGEMENT et par des subventions pour la CTM. Par cette convention, ils s'engagent à faire évoluer et à adapter de façon concertée leurs dispositifs respectifs pour mieux atteindre les objectifs communs précités. Cette déclinaison opérationnelle sera approfondie par les équipes techniques des deux parties pour chacun des projets mentionnés.
La déclinaison opérationnelle de certains projets se retrouvent également dans les orientations des **EPCI**, qui partagent la plupart des grandes priorités de la CTM (amélioration de l'Habitat, hébergement des jeunes, des seniors, résidences sociales, indivision, reconquête des centralités...). ACTION LOGEMENT prévoit de signer avec les EPCI des conventions reprenant les axes stratégiques de la présente convention* avec la CTM, qui jouera un rôle d'ensemblier des dynamiques de transformation du territoire à l'échelle de la Martinique.

** Afin de développer des synergies et d'impulser une dynamique nouvelle dans le domaine du logement et de l'emploi en Martinique, la CTM et Action Logement ont signé une convention cadre régissant leurs projets structurants communs.*

› *De gauche à droite en arrière plan : Mme **Nadia BOUYER**, Directrice Générale d'Action Logement Groupe, MM. **Antoine ROFFIAEN**, directeur général de Ozanam, **Alain Coridon**, président du Comité Territorial d'Action Logement (CTAL) en Martinique, **Arnault Réné-Corail**, Maire des Trois-Ilets, Conseiller éxécutif à la CTM, président de la Commission Eau à l'Espace Sud, et **Fred Samot,** adjoint au Maire et représentant la Ville du Lamentin.*

› ***Fabrice Belliard** de FPB Holding et **Bruno Arcadipane** d'Action Logement*

› *M. **Alain Coridon,** président du Comité Territorial d'Action Logement (CTAL) en Martinique, et Mme **Nadia BOUYER**, Directrice Générale d'Action Logement Groupe.*

› MM. ***Antoine ROFFIAEN,*** *directeur général Ozanam,* ***Alain Coridon,*** *président du Comité Territorial d'Action Logement (CTAL) en Martinique, et Mme* ***Bruno Arcadipane****, président d'Action Logement Groupe.*

› ***Fred Samot,*** *président de la commission Urbanisme et Développement Durable de la ville du Lamentin, représentant la Ville du Lamentin, vice-président de la CACEM, président de la commission aménagement et équipement à la CACEM*

› ***Bruno Nestor Azérot,*** *Maire de Sainte-Marie, président de Cap Nord, Conseiller Territorial à la CTM.*

› ***Arnault Réné-Corail,*** *Maire des Trois-Ilets, Conseiller exécutif à la CTM, président de la Commission Eau à l'Espace Sud.*

› *M.* ***Alain Coridon,*** *président du Comité Territorial d'Action Logement (CTAL) en Martinique.*

› ***Jean-Marcellin Saxemard,*** *directeur de Opératis 97, assistant à maîtrise d'ouvrage pour le groupe FPB Holding sur cette opération, et* ***Roger Pansan*** *maître d'œuvre.*

› ***Olivier Flambard,*** *directeur d'EDF et* ***Fabrice Belliard*** *du groupe FPB Holding. Notons que depuis le 1er Juin 2022 le directeur d'EDF Martinique est M.* ***Xavier Fichau.***

EDF MARTINIQUE & L'ENVIRONNEMENT

Efficacité et Transition énergétique, Économies d'énergie, BTP & Construction, Certificats d'économie d'énergie...

Les engagements de EDF Martinique

« Accompagner et rendre la transition énergétique, accessible à tout le monde »

Dans la continuité de la COP 21 et 22 et celle de la loi de transition énergétique, le groupe EDF est engagés dans un processus de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
En Martinique, l'ambition pour le territoire est d'atteindre l'autonomie énergétique en 2030.
Cette ambition repose sur le développement des énergies renouvelables et sur la maîtrise de la demande d'électricité. Pour y arriver, nous travaillons avec des représentants de l'Etat, de la CTM, de l'ADEME et du SMEM, pour aboutir à une programmation pluriannuelle de l'énergie, la PPE, qui fixe les niveaux d'engagements en matière de production d'électricité renouvelable et de maîtrise de l'énergie pour les 3 ans à venir.
Gilles Cazenave, Chef de Groupe en Efficacité Energétique nous en dit plus sur le programme d'aides Agir Plus d'EDF, qui accompagne les collectivités, entreprises et particuliers dans leur projet d'économie d'énergie.

Quel est le principe de la maîtrise énergétique ?

La Maîtrise d'énergie consiste à diminuer la consommation électrique tout en gardant un même niveau de confort. Concrètement, il s'agit d'aider l'ensemble de nos clients à **mieux s'équiper ou à réaliser des travaux d'efficacité énergétique tels que l'isolation des bâtiments** des collectivités, des entreprises, des logements collectifs ou résidentiels. La rénovation des éclairages public pour les communes avec la technologie LED ou encore l'**installation des chauffe-eaux solaires** individuels ou collectifs.

› ***Gilles Cazenave***
Chef de Groupe en Efficacité Energétique, à EDF Martinique.

Grâce à ces alternatives, entreprises, collectivités et particuliers peuvent réaliser des économies financières sur le long terme, mais aussi réduire leurs émissions de CO2. L'objectif est donc de diminuer la consommation énergétique tout en préservant notre environnement.

Quels sont les objectifs d'EDF pour répondre efficacement aux enjeux d'économie d'énergie ?

Nous nous tenons aux côtés de l'ensemble de nos clients pour être une force de proposition et de conseils dès l'amont des projets. Notre objectif et de leur permettre de concrétiser leurs démarches d'économie d'énergie pour **limiter les factures**.

Comment fonctionne le dispositif Agir Plus d'EDF?

Avec notre programme Agir Plus d'EDF, notre réseau d'entreprises partenaires et instal-

lateurs qualifiés (certifiés RGE, Reconnu Garant de l'Environnement), nous proposons aux clients des aides financières pour l'**acquisition de chauffe-eaux solaires**, la **pose d'isolants en toitures, murs, façades, et protections solaires**. Les primes d'économies d'énergie favorisent également l'**installation de climatiseurs performants, de brasseurs d'air et d'éclairages performants**.

Le client bénéficie ainsi de réductions appliquées directement sur la facture finale par le partenaire. Les primes Agir Plus d'EDF sont cumulables aux autres aides de l'états.

Quels sont les engagements proposés et qui sont les partenaires du réseau Agir Plus ?

Faire appel à un partenaire Agir Plus d'EDF c'est l'assurance d'un chantier réalisé dans les règles de l'art. Tous les professionnels et artisans de notre réseau sont qualifiés et tous doivent rigoureusement répondre à un cahier des charges strict pour être conventionnés.

Les primes et la liste des partenaires artisans et installateurs sont disponibles sur *https://www.edf.mq/agir-plus*

Le programme AGIR PLUS, ce sont aussi des opérations de sensibilisation et des opérations solidaires. Pouvez-vous nous dire comment EDF accompagne ses clients les plus modestes ?

La **lutte contre la précarité énergétique** est un sujet au cœur des préoccupations d'EDF. Notre mission de solidarité est d'apporter un soutien à nos clients les plus fragiles. Améliorer la performance énergétique des logements offre de nombreux avantages : gagner en confort tout en diminuant durablement sur ses dépenses énergétiques, notamment sur la facture d'électricité.

Cela se traduit par des actions de prévention, le partage des bonnes pratiques mais aussi l'attribution de primes d'économie d'énergie dédiées aux foyers à revenus modestes. Les primes d'économies d'énergie réservées aux clients dit précaires encouragent financièrement les ménages et les bailleurs sociaux à réaliser des travaux d'efficacité énergétique : chauffe-eau solaire, isolation des murs et toitures, éclairage LED etc.

› ***Olivier Flambard***, *directeur de EDF Martinique et* ***Fabrice Belliard***, *président de FPB Holding, lors de la signature de la convention Efficacité Energétique.*
Notons que depuis le 1er Juin 2022, le nouveau directeur de Edf Martinique est M. ***Xavier Fichau.***

> ***« L'OBJECTIF DE EDF MARTINIQUE EST BIEN D'ACCOMPAGNER ET DE RENDRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ACCESSIBLE À TOUT LE MONDE.***

Quels actions et projets menez-vous conjointement avec les bailleurs sociaux du territoire ?

La rénovation énergétique est au cœur de l'actualité et s'inscrit dans le Plan Climat de l'État dont l'objectif est d'atteindre la neutralité carbone en 2050**.**

A travers ces partenariats, EDF en Martinique et les bailleurs sociaux du territoire marquent leur engagement à faire de la transition énergétique et des économies d'énergie une priorité dans le secteur du logement social. L'objectif est double relever les défis de la transition énergétique et lutter contre la précarité.

Pour cela un certain nombre de conventions ont été signées avec les bailleurs sociaux pour accompagner la réalisation de nouveaux projets et la rénovation des bâtiments existants en respectant les nouvelles normes environnementales imposées. Concernant les bailleurs sociaux, les usages sont très simples et récurrents.
Il y a l'isolation du bâtiment, l'eau chaude solaire, les éclairages intérieurs et extérieurs, et maintenant les brasseurs d'air qui sont les nouveaux produits que nous mettons à disposition.

Quel intérêt pour les bailleurs sociaux ?

Les avantages sont multiples. EDF dispose de solutions adaptées au parc de logements sociaux pour améliorer leur performance énergétique, diminuer leur impact environnemental, améliorer le confort de vie des habitants et réduire les charges locatives. Sans oublier la dimension environnementale, grâce à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'économie de combustible engendrée par la production.

EDF en Martinique vient de signer une convention avec un promoteur pour la construction de nouveaux logement sociaux. Que vise cette convention ? Est-elle 'généralisable' ?

Avec ce nouveau partenariat, EDF démontre une nouvelle fois sa volonté d'accompagner les acteurs du logement social **à préparer un avenir décarboné.** D'autres investissements à venir devraient contribuer à diminuer d'avantage la consommation énergétique des bâtiments.

> ***« EDF DISPOSE DE SOLUTIONS ADAPTÉES AU PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX POUR AMÉLIORER LEUR PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE, DIMINUER LEUR IMPACT ENVIRONNEMENTAL, AMÉLIORER LE CONFORT DE VIE DES HABITANTS ET RÉDUIRE LES CHARGES LOCATIVES.***

M. Belliard, chef d'entreprise dans le secteur du BTP et de la construction nous a contacté via son groupe FPB Holding pour la construction de nouveaux programmes immobiliers (logements, commerces, hôtels et bureaux). La problématique était la suivante : construire des bâtiments performants, éco responsables au service du territoire et des usagers.

Un objectif de performance au bénéfice des habitants illustré par la construction des résidences « Les Roses d'Acajou » et « Les Terrasses de Jade », une autre résidence d'étudiants, médecins et internes de 130 logement située à la Meynard, un hôtel 4 étoiles au Marin.

Propos recueillis par Philippe Pied

› *Olivier Flambard, en compagnie de MM. Aranud René Corail et Fabrice Belliard*

OZANAM GROUPE ACTION LOGEMENT

Les enjeux récents et futurs de la rénovation/construction...

« Les enjeux pour Ozanam à court et moyen termes sont essentiellement d'ordres techniques et sociaux »

Antoine ROFFIAEN, Directeur Général de la société d'HLM Ozanam depuis décembre 2021, fait un point sur l'impact de la période de crise sanitaire et dresse un panorama des principaux enjeux récents et futurs de rénovation/construction pour l'entreprise. Rappelons qu'OZANAM est l'un des principaux bailleurs sociaux de l'île avec près de 12 000 lots en gestion, principalement des logements locatifs sociaux. Elle produit en moyenne 150 logements par an et réalise l'entretien de son patrimoine pour un investissement total de 13 millions d'euros. La société est, en conséquence, un important donneur d'ordres en matière de marchés publics. Rencontre...

Après six mois d'activité au sein de l'entreprise Ozanam, quelles sont vos premières remarques sur le patrimoine ?
Le parc est à la fois très récent, pour une partie et, pour l'autre très ancien. Il y a donc d'abord des enjeux liés à l'âge de ce patrimoine. L'un des premiers enjeux concerne le **confortement sismique**. OZANAM a lancé un plan de confortement sismique couplé avec un plan de réhabilitation sur une dizaine d'années avec des interventions à faire sur **plus de 6 000 logements**, pour un montant d'environ **150 millions d'euros.**
Le deuxième enjeu, c'est **l'adaptation du patrimoine aux nouveaux besoins**.
Les besoins ont évolué, les grands logements sont beaucoup moins demandés. Ils ne correspondent plus à la taille des ménages et il y a un report de la demande sur des petits logements T2 et T3 (1 et 2 chambres). En parallèle, il y a la considération du **vieillissement de la population** qui va être un tsunami. Nous avons donc un enjeu majeur **d'adaptation de notre patrimoine**.

C'est à dire ?
Déjà, par l'adaptation des typologies. Nous serons peut-être amenés à modifier des T5 pour en faire des T2 ou T3. Par l'adaptation des logements avec une accessibilité en étage ou des équipements PMR (Personne à Mobilité Réduite). La thématique de **l'accessibilité de nos résidences** est également centrale, de même que le fait **d'amener des services supplémentaires**. Ce dernier point est important car la dynamique actuelle est le maintien au domicile à la fois en termes de souhaits du résident mais aussi pour les soins par exemple. Les bailleurs sociaux devront être en capacité de proposer des 'choses' notamment sur les sujets de sécurité, d'accompagnement social, de bouquets de services au pied de l'immeuble. **C'est une nouvelle donne** et la société OZANAM s'est engagée dans la recherche de solutions.
Pour résumer, et globalement, les enjeux pour Ozanam sont d'ordres techniques et sociaux.

PARCOURS DE ANTOINE ROFFIAEN
Homme de terrain et de développement, il se distingue par son approche interactive et pragmatique. Il apprécie l'aspect collaboratif du travail et recherche la satisfaction du client. Précédemment directeur de l'agence SEMAG (SEM d'aménagement et bailleur social), directeur à la SIDR (bailleur social) à la Réunion pendant 7 ans, il a travaillé en France hexagonale sur différentes questions liées à l'aménagement et à la construction. Depuis 16 ans, il œuvre au sein des territoires ultra-marins dont il connaît bien les caractéristiques.

Vous avez parlé de rénovation de l'ancien, est-ce à dire qu'il n'y aura plus de constructions neuves ces prochaines années ?
Il y a toujours des besoins en

OZANAM AL

Groupe ActionLogement

PIONNIER ET ACTEUR DU LOGEMENT SOCIAL EN MARTINIQUE DEPUIS 100 ANS

Nous avons pour ambition de satisfaire les besoins des clients tant en termes de produits que de services.

30 000
Personnes logées

10 810
lots en gestion

256
logements spécifiques (Foyers, EHPAD)

Résidence Langellier Bellevue à Fort-de-France – Depuis 1987

Fondée en 1920, la société civile anonyme de logements et repas à bon marché prend le nom d'OZANAM en1954.

Elle associe les organisations patronales et syndicales ainsi que les acteurs du territoire afin de produire, réhabiliter, louer, gérer, entretenir et vendre des biens immobiliers à vocation sociale.

Route de la Pointe de Jaham - CS 7220 - 97 274 Schœlcher Cedex
Tél : 0596 61 42 12 - Fax : 0596 61 88 03 - Siret : 303 149 983 00023 - INSEE : 820 97 209 0004
Arrêté ministériel du 21 juin 2006. Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré au capital de 1 322 768 €
ozanam@ozanam-hlm.fr - https://www.ozanam-hlm.fr

neuf puisqu'il y a encore plusieurs milliers de demandes de logements sociaux en cours et à venir en particulier en raison des décohabitations, de la taille des ménages, du poids des logements insalubres et indécents. Le travail sur la construction neuve est réalisé en parallèle avec la réhabilitation ou la rénovation de l'ancien. Cette année, nous ambitionnons la construction de **250 logements**. Nous aimerions en faire plus mais le contexte rend la production extrêmement compliquée.

S'agit-il essentiellement de la crise Covid ?

Pas seulement. Tout le monde a noté l'augmentation des coûts et cela semble être une tendance lourde. Il y a plusieurs sujets liés à la pandémie, à la crise ukrainienne, à l'inflation, etc... Les conséquences sont et vont être extrêmement incertaines. Quelques équations difficiles à résoudre se présentent en corollaire. Par exemple, entre l'équilibre budgétaire et le loyer que nous sommes autorisés à percevoir avec en parallèle l'explosion des coûts... Nous notons déjà sur les appels d'offres que **les prix ont augmenté de +20 à +25%** sur une opération. Notre préoccupation, serait que la situation perdure et que les entreprises ne puissent suivre nos contraintes tarifaires.

Nous souhaitons travailler en concertation avec la filière BTP. Nous mettons tout en œuvre pour pouvoir faire des points, deux fois par an, avec les acteurs du BTP. **Ils ont besoin d'avoir une visibilité** sur nos projets futurs : présenter les ambitions de développement, les appels d'offres programmés, les chantiers à venir... afin de faciliter l'anticipation et la structuration des professionnels. **L'idée, c'est de communiquer et de présenter les opérations que nous réaliserons dans les 6 mois pour que les entreprises prévoient les ressources adéquates**.

Je souhaite aussi qu'OZANAM continue son partenariat avec la **FFB** afin de susciter des vocations. Aujourd'hui la moyenne d'âge des maçons est de 54 ans, dans 5-6 ans, que ferons-nous ? Nous devons nous rencontrer, discuter, organiser des échanges dans les centres de formations professionnelles... pour présenter les débouchés et les métiers du bâtiment en perte d'intérêt chez les jeunes.

› *Lauréat PIV Innovation LAKOU DIGITAL Mars 2022*

Quelles sont vos relations avec le Groupe Action Logement ?

Le Groupe Action Logement est notre actionnaire majoritaire de référence. C'est un groupe paritaire qui rassemble les syndicats patronaux et salariaux qui collecte le « 1% logement », la participation à l'effort de construction. Il a pour mission d'**améliorer le lien emploi-logement**. OZANAM est la filiale de ce Groupe en Martinique. Récemment, **Bruno ARCADIPANE,** Président du Groupe a emmené aux Antilles et en Guyane, une délégation de 6 personnes dont la Directrice Générale **Nadia BOUYER**. Leurs engagements sur le terrain sont forts pour comprendre les besoins et proposer les meilleures modalités d'interventions. C'est un **groupe très ancré et à l'écoute des territoires.**

Ils sont représentés localement par le CTAL, Comité Territorial d'Action Logement, M. Alain CORIDON est le Président et M. Éric PICOT, le Vice-Président.

Est-ce une force pour Ozanam d'appartenir au Groupe Action Logement ?

Evidemment, c'est une force, déjà de partager avec les 50 autres filiales : l'expérience, les techniques, les rencontres, etc. C'est **la force d'un groupe qui compte 19.000 salariés et plus d'un million de logements.** C'est le dimensionnement et les supports Groupe par les accords négociés qui nous permettent d'être plus performants ou plus innovants. Action Logement, ce sont également les aides et les services apportés aux salariés.
C'est aussi une force financière.

Que pouvez-vous nous dire sur le Plan d'Investissement Volontaire, le PIV dont on parle beaucoup ?

Le Plan d'Investissement Volontaire (PIV) qui était de **9 milliard d'euros** au niveau national dont **1,5 milliard** dédié spécifiquement aux Outre-mer.
Il a démarré en 2019 et court jusqu'en fin 2022. Il sera en renégociation dès fin 2022 pour être prorogé, on l'espère par la suite. Avec ces 300 millions environ, par département, 131 millions d'euros ont été investis en Martinique avec un impact direct sur 3500 logements neufs ou réhabilités. Il nous reste à

consommer plus de la moitié de l'enveloppe disponible. L'objectif est de redéfinir les sujets qui servent les engagements et la vocation d'utilité sociale du Groupe.

L'ensemble des bailleurs peuvent émarger à cette aide qui est déclinée par territoire. Les contributions sous la forme de prêt, de subvention, de prime sont spécifiques aux territoires de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane ou de la Réunion.

Le plan d'investissement voté en Martinique correspond à 4 thématiques :
1 - Agir pour la revitalisation des centres-villes
2 - S'engager pour le logement des jeunes
3 - Agir pour la relance et la construction durable
4 - Accompagner le développement équilibré du territoire.

OZANAM a largement participé à l'utilisation de ces fonds avec **51 millions euros sollicités** sur des sujets de réhabilitation, de construction et d'innovation. Nous construirons prochainement une **station d'épuration à Saint-Joseph avec le système dit de filtres plantés**. Système qui présente de nombreux avantages, des prototypes ont déjà été faits, sans cette ampleur, puisque nous y raccorderons 250 ménages. Les réseaux en Martinique ne sont ni suffisants en termes de dimensionnement, ni en bon état. Le rôle du bailleur **en matière d'aménagement du territoire est probant :** nous considérons les conditions d'équipements pour permettre l'implantation du patrimoine bâti et la vie résidentielle.

› Carte de localisation du Patrimoine de Ozanam

*« **Nous ne sommes pas en capacité d'avoir autant de projets, de consommer autant de crédits en si peu de temps !** »*

Pourquoi tout n'a t'il pas été consommé ?
Par manque de projets ?
Je vais vous donner un ordre de grandeur pour vous rendre compte des choses. Tous les ans, la **LBU sur le logement neuf,** c'est entre **12 et 14.000.000 euros**. Action Logement met 300.000.000 sur la table, quand on compare les deux on se rend bien compte qu'aujourd'hui quand on nous dit en 2019 qu'avant fin 2022, il faut consommer le tout... ! Nous ne sommes pas structurés pour, ni nous, ni la filière BTP, ni les bureaux d'études, ni les architectes, bref la chaine de réalisation. **Nous ne sommes pas en capacité d'avoir autant de projets, de consommer autant de crédits en si peu de temps !** Il y a des enjeux, nous avons des besoins, cette manne financière doit venir soutenir le développement du territoire. Ce soutien est extrêmement important pour permettre de réaliser des projets qui n'auraient pas aboutis sans. **Un plan comme le PIV, va nous permettre, on l'espère, d'amortir les conséquences contextuelles et faciliter la mise en œuvre des projets qui seraient reportés ou bloqués sans cette contribution complémentaire.**

> ***AVOIR UNE OPÉRATION QUI SE DÉROULE COMME CELLE DES « ROSES D'ACAJOU », C'EST QUELQUE PART EXCEPTIONNEL. »***
> Bruno ARCADIPANE,
> Président d'Action Logement Groupe

Nous vous avons rencontré avec les responsables d'Action Logement lors d'une des visites terrain à Acajou au Lamentin : « Les roses d'Acajou ». En quoi consistait ce projet ? Pourquoi étiez-vous présent puisqu'il s'agissait de la construction d'un promoteur privé ?

C'est un programme qu'OZANAM achète en VEFA. Le positionnement au quartier d'Acajou au Lamentin est idéal, à proximité immédiate du bassin économique et des emplois. Je reviens au lien emploi-logement auquel Action Logement est attaché : permettre de loger avec des conditions de vie optimale. C'est une opération de la SCCV Les Roses d'Acajou, représentée par Fabrice Belliard de la FPB Holding, qui a su faire avancer ce chantier *«avec une rapidité exemplaire, avec brio»* comme l'a souligné notre président M. ARCADIPANE.

Nous sommes très fiers d'avoir une opération qui a été financée en 2021 et qui est déjà démarrée.
La livraison devrait aboutir d'ici un an.

Cela a été réellement si rapide ?
Il faut se rendre compte des difficultés et des contraintes liées à une production immobilière. C'est un parcours semé d'embûches : il y a des questions réglementaires, déjà, par les délais d'obtention. Il peut y avoir des «grains de sable dans les rouages» à quasiment toutes les étapes (des recours sur le permis de construire, des problématiques de fondations, des défaillances d'entreprises, des ruptures d'approvisionnement de matériaux, etc.). Je prends l'exemple des opérations situées au centre-bourg des Trois-Ilets. Sans rentrer dans les détails, nous avons un retard conséquent en raison de fouilles archéologiques. Avoir une opération qui se déroule comme celle qu'on a vu ensemble aux « Roses d'Acajou », c'est exceptionnel. Tout s'est bien déroulé. Le permis a été obtenu en temps et en heure malgré la situation sanitaire, dont nous avons expérimenté tous les aléas. On aimerait bien que toute les opérations soient produites aussi rapidement et efficacement que celle d'Acajou.

Ces 64 logements seront bientôt livrés donc, mais comment cela se passe-t-il à OZANAM pour les opérations en VEFA ?
Pour les opérations acquises en VEFA, les processus liés à l'obtention du logement social sont les mêmes. Les demandes de logement doivent être faites sur le **SNE**, le Serveur National d'Enregistrement, qui permet d'avoir un numéro d'enregistrement unique et un dossier visible (situation et souhaits du demandeur), par l'ensemble des bailleurs sociaux de l'île.
Les équipes des bailleurs sociaux instruisent les dossiers en fonction des critères de priorité, de l'urgence des situations, de l'ancienneté et des logements disponibles en lien avec la composition familiale et les capacités financières du ménage. Ce système va évoluer avec des critères de cotations, mécanisme de points associés aux caractéristiques de la demande, en cours de définition par les EPCI (CACEM, CAP NORD, ESPACE SUD).
Ensuite les dossiers sont présentés en **Commission d'Attribution de Logement et d'Occupation des Logements (CALEOL) qui est souveraine**. Les administrateurs d'OZANAM siègent à cette commission ainsi que les représentants de l'Etat, les collectivités locales, etc. **Les décisions sont prises collégialement**. Pour information, je ne suis pas membre de cette commission, de même que je ne suis pas membre de la commission d'appel d'offres.

Cela pour lutter contre d'éventuelles attributions illégales de logements ?
Il faut rappeler que les bailleurs sociaux, quels qu'ils soient, sont extrêmement surveillés.
La **Chambre Régionale des Comptes,** qui inspecte aussi les communes, effectue des vérifications rigoureuses.
L'ANCOLS (Agence Nationale de Contrôle des Organismes de Logements Sociaux) réalise régulièrement des missions de contrôle sur tous nos domaines d'activités.
En cas d'irrégularité, les poursuites sont engagées. Nous utilisons de l'argent public, c'est logique. Les rapports établis sont publics. Il arrive qu'il y ait des erreurs, il peut y avoir des

pénalités, des sanctions.
Cela nous oblige à nous améliorer, à mettre en place des procédures et s'il y a des défaillances, à les corriger.

Quelques mots pour conclure ?
Des enjeux majeurs sont en cours pour OZANAM, notamment sur la sécurisation, la production et l'adaptation de notre patrimoine afin de répondre le mieux possible aux besoins des martiniquais.
Le patrimoine ancien d'OZANAM a été construit dans un contexte qui était celui de l'époque.
Nous avons à réussir une mutation patrimoniale pour qu'il réponde aux besoins actuels. C'est ce que l'on s'emploie à réaliser et c'est ce que j'essaie d'impulser dans cette entreprise depuis que je suis arrivé.

Le temps est donc à la transformation par la modernisation de notre paysage urbain à travers des choix architecturaux, environnementaux et sociaux.
Je rappelle qu'OZANAM est une société centenaire. Elle a eu 100 ans, en 2020. Peu d'entreprises peuvent revendiquer une telle pérennité. 100 ans au service des martiniquais, je souhaite que cela perdure et on s'y emploie collectivement avec notre gouvernance et nos collaborateurs.

LES LIVRAISONS EN COURS POUR L'ANNÉE 2022

RESIDENCE	COMMUNE
12 Armantine - Desaix	Fort-de-France
9 Marakana - Rue Lagrosillières	François
30 Le débarcadère RHI Fond Batelière	Schoelcher
4 Man sidonie rue Schoelcher	François
18 Langellier Bellevue	Fort-de-France
25 Chalbari Pavé + locaux d'activités	Fort-de-France
20 Lakou Jaurès + locaux d'activités	Fort-de-France
10 Marat + locaux d'activités	Fort-de-France
69 Belle baie - Crozanville	Fort-de-France
55 Ernest Deproge + Locaux	Sainte-Marie

www.eurovia.com

Pourquoi laisser les talents au bord de la route quand ils peuvent rouler dessus ?

Dans le stagiaire, nous voyons le futur collaborateur.
Dans l'ouvrier, le futur chef de chantier ; dans le jeune cadre, le futur chef d'agence. Sans préjugés ni idées reçues.
Quel que soit votre poste, nous vous donnerons les moyens de bâtir une vraie carrière. Et nous vous ferons voir les métiers de la route avec un regard neuf.

Nous sommes certifiés ISO 9001, ISO 14001 et MASE sur l'ensemble de nos activités : travaux maritimes, préfabrication béton, béton prêt à l'emploi, routes, génie civil et génie urbain. Notre centrale d'enrobage est certifiée Label AQP et nos produits ont obtenu le marquage CE.

Nous ouvrons la voie aux idées neuves.

Martinique - ZI de la Lézarde, voie n° 2, BP 435, 97292 Le Lamentin cedex 02 - T/ +596 5 96 51 69 55
Guyane - Port de Degrad des Cannes, 97354 Remire Montjoly - T/ +594 5 94 25 99 60
caraib-moter@eurovia.com

CARAIB MOTER

SIMAR

Un opérateur global pour proposer une palette de services et de produits adéquats aux logements des Martiniquais.

La SIMAR est le premier bailleur historique de la Martinique, constitué en 1955 afin d'apporter une réponse, déjà criante, à l'époque, aux besoins en matière de logements. Aujourd'hui la SIMAR, avec ses 97 salariés, reste toujours le premier bailleur de logements sociaux avec plus de 12.000 logements en gestion occupés par plus de 33.000 résidents (env. 10% de la population). Logements locatifs sociaux (LLS), logements locatifs très sociaux (LLTS) ainsi que les logements intermédiaires, forment la majorité de son parc immobilier. Bruno Ribac en assure la direction générale depuis juillet 2021. Avec à ce jour 30 000 m2 de panneaux photovoltaïques sur les toitures de plusieurs de leurs immeubles qui produisent 3 MGW, et leur prévision d'installation de 23.000 m2 supplémentaire entre 2022 et 2023, plus encore 23.000 m2 pour 2024 afin finalement de doubler sa puissance actuelle en atteignant 6 Mgw, elle a pour ambition d'être un référent énergétique à la Martinique dans son domaine. Rencontre...

Qu'en est-il de la SIMAR et du développement durable ?

Ma formation d'ingénieur Arts et Métiers ne me laisse pas insensible à cette problématique. Aujourd'hui, dans le monde de la construction et de la production d'une manière générale, nous sommes obligés de tenir compte des impacts des différents procédés sur la planète, territoire unique et irremplaçable. Il nous appartient dans nos évolutions, dans nos procédés, que ce soit dans la mise en œuvre directe ou indirecte, de nous assurer que l'ensemble de nos projets répondent aux normes environnementales. Nous sommes tout à fait respectueux de cette démarche et allons encore plus loin puisqu'actuellement l'essentiel de notre patrimoine dispose de panneaux photovoltaïques. Nous avons pour objectif de poursuivre ce développement, sachant qu'à double titre, nous contribuons à la fois à une réduction de la consommation énergétique et également à une réduction du niveau de charges sur les consommations électriques des parties communes de nos immeubles. Il en est de même sur la production d'eau chaude solaire, c'est un confort pour nos locataires avec un niveau de facturation plus faible comparativement aux ballons d'eau chaude classiques avec une alimentation électrique. Nous équipons de plus nos appartements d'économiseurs d'eau qui permettent également de réduire la consommation de cette ressource qui devient de plus en plus rare et chère.

› ***Bruno Ribac,*** *directeur général de la Simar, entouré des menbres du CODIR.*

> *« IL NOUS APPARTIENT DANS NOS ÉVOLUTIONS, DANS NOS PROCÉDÉS, QUE CE SOIT DANS LA MISE EN ŒUVRE DIRECTE OU INDIRECTE, DE NOUS ASSURER QUE L'ENSEMBLE DE NOS PROJETS RÉPONDENT AUX NORMES ENVIRONNEMENTALES.*

En fait vous agissez à deux niveaux, côté environnemental tout en permettant aux locataires d'avoir un gain financier direct puisque par définition ce ne sont pas des personnes à forts revenus.

C'est en cela que réside notre démarche. Dans le budget des ménages modestes, la part des charges locatives reste importante. Toute amélioration en diminution de ces efforts se traduit par du pouvoir d'achat supplémentaire, et le risque d'impayés diminue également.

Au niveau national et aussi au niveau local, la tendance était à la réhabilitation des logements

SIMAR
Société immobilière de la Martinique

cdc habitat

Caisse des Dépôts GROUPE

La S.I.M.A.R : une Entreprise Publique Locale au service de l'habitat Martiniquais depuis plus de 60 ans

Créée en Septembre 1955 par l'Etat et les Collectivités de la Martinique, la Simar est le 1er bailleur de l'Île. Il demeure un partenaire de premier plan des pouvoirs publics en sa qualité d'opérateur pionnier du logement locatif avec un parc de plus de 12 000 logements (dont plus de 4000 logements sur la Ville de Fort de France), qui accueille près de 33 000 résidents soit environ 10 % de la population de notre territoire.
Depuis décembre 2017, la SIMAR a rejoint le Groupe CDC Habitat, filiale à 100% de la Caisse des Dépôts.

AUTONOMIE • RESPONSABILITÉ • SOLIDARITÉ

Résidence 'LA GOÈLETTE'
60 logements libres non conventionnés
Étang Z'Abricots - Fort-de-France

Résidence 'KAY FARIN'
30 logements locatifs sociaux
Desforts - La Trinité

NOS VALEURS

UNE VOCATION AU SERVICE DU TERRITOIRE

Proposer un logement décent à un loyer maîtrisé aux familles modestes, est la vocation essentielle de la SIMAR. Une large majorité des familles logées dans ses résidences bénéficie d'une aide publique pour le paiement du loyer. Dans son rôle d'opérateur global de l'habitat, la SIMAR cultive des valeurs de solidarité et le sens de l'intérêt général, au service de la cohésion sociale.

LA RECHERCHE PERMANENTE DE LA QUALITÉ

La SIMAR place au cœur de son projet la recherche de la qualité et de l'efficacité dans sa production et son offre de services. L'écoute du client-locataire, l'amélioration de son organisation, et la qualification continue de son personnel, sont des objectifs réaffirmés.

L'ENTREPRISE CITOYENNE ET RESPONSABLE

Consciente de sa responsabilité sociétale, la SIMAR élargit depuis plusieurs années son champ de réflexion et d'action vers le développement durable. En interne, la valorisation du capital humain, la recherche du dialogue social et l'amélioration des conditions de travail constituent des préoccupations permanentes.

LA DIMENSION ÉTHIQUE DE L'ENTREPRISE

Tout demandeur de logement ou tout client-locataire a droit à un traitement équitable et respectueux. La conciliation de la performance et des valeurs humaines constitue le fondement de la nouvelle culture d'entreprise de la SIMAR.

HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC

Du lundi au Vendredi	Lundi et Mercredi après-midi
8H00 - 12H00	**15h00 - 17h00**

Quartier Petit Paradis - BP7214 - **97233 Schoelcher** - Tél.: **0596 59 27 00 - Fax. 0596 63 01 63**
www.simar.fr

existants plutôt que la réalisation de nouveaux programmes, est-ce votre vision également ?
Le Conseil d'administration, sur proposition de la direction, a validé nos grandes orientations, déclinées en quatre axes de développement :
La **diversification et l'augmentation de la production de logements.** L'objectif des 10 prochaines années vise la construction de 3500 nouveaux logements en collectif, avec une diversification des typologies, à savoir le locatif social, le logement intermédiaire, et un peu de logement en loyer libre. L'objectif étant de pouvoir accompagner nos clients dans leur parcours résidentiel plutôt que d'avoir un ménage en surloyer. Sur du locatif social on va proposer un logement en intermédiaire et par voie de conséquence, c'est un logement supplémentaire qu'on peut proposer, et ainsi de suite.

La **valorisation et l'entretien du patrimoine**, avec la validation d'un **plan stratégique sur dix ans** qui porte sur **un investissement global** de près de **890.000.000 euros** pour les prochaines années ; c'est en moyenne 63.000.000 euros d'investissement qui sont proposés sur le patrimoine avec une part en développement. Si on enlève une part sur l'investissement sur le patrimoine sur ces 890.000.000 c'est près de 186.000.000 euros sur la valorisation de gros entretiens du patrimoine. Sur ce volet d'opérations déjà réalisés, la Simar a fait ces dix dernières années un très gros effort sur le confortement parasismique des bâtiments existants. Il ne reste plus sur l'ensemble du parc qu'une cinquantaine de logements pour lesquels les chantiers vont se dérouler. L'essentiel du parc (98%) répondant aux normes de sécurisation par rapport au risque sismique.

L'amélioration du service rendu aux clients et l'optimisation de la gestion, avec le déploiement d'une organisation de la gestion de proximité, le développement des services à l'adresse des clients (mode de paiement, communication etc...), et la tenue régulière d'enquêtes de satisfaction clientèle. De manière plus pragmatique, nous déployons dans des agences de proximité, tous les métiers de la gestion locative.

La réflexion sur l'attractivité des grands quartiers anciens du parc, par des mesures d'accompagnement et de requalification de ces grands ensembles. Cette opération se traduit par la réfection des voiries, parkings, éclairages. La résidentialisation, action consistant à « privatiser les abords des immeubles » en installant des clôtures et espaces verts, délimitant les parkings et les accès par petits groupes d'immeubles.

Dans ces démarches comment vous situez-vous par rapport aux autres bailleurs ?
Je pense que tous les bailleurs sont dans cette démarche. Nous avons d'ailleurs assisté notre consœur, la **Société immobilière de Guadeloupe,** et partagé notre savoir faire en matière de réhabilitation et de confortement sismique. Sur ces deux axes on peut dire que nous contribuons au développement de l'emploi et aux activités dans le secteur du BTP puisque toutes les interventions sont mises en œuvre par des opérateurs et entreprises du secteur du BTP. Quand on fait de la réhabilitation ce sont quasiment tous les corps de métier qui interviennent. **Nos orientations en matière d'investissement permettent aux entreprises d'avoir une visibilité sur les dix prochaines années.** Cette perspective doit inciter les entreprises à s'organiser avec les moyens leurs permettant de répondre à l'ensemble des appels d'offres qui leur sont proposés.

› *Résidence IXORA. 30 logements locatifs sociaux à Floréal Fort-de-France. Ce projet participe au programme de relogement des locataires de la résidence « Les Balisiers » qui sera démolie cette année 2022.*

Que faites-vous en terme de visibilité pour informer les chefs d'entreprises de vos futurs chantiers ?
Les deux pistes sont la communication comme je viens de le faire à propos de notre **programme d'investissement sur les dix prochaines années de 890.000.000 euros** ; notre **contribution et au sein de la CERC** où nous partageons nos futurs programmes en termes de volumétrie et de chantiers à venir.
L'autre élément le plus palpable, c'est la **mise en ligne de tous nos appels d'offres pour l'ensemble des opérations** sur le site de la SIMAR. Tous les corps de métier du bâtiment peuvent ainsi trouver l'ensemble des consultations ouvertes leur permettant de répondre à nos marchés. Si je peux lancer un appel aux différents prestataires et

NOS ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT PERMETTENT AUX ENTREPRISES D'AVOIR UNE VISIBILITÉ SUR LES DIX PROCHAINES ANNÉES.

entreprises, je leur dirais : *« c'est un appel d'offres, structurez-vous, organisez-vous, venez, et respectez a minima le formalisme des consultations afin d'être dans la dernière ligne droite des entreprises sélectionnées pour être in fine retenues pour le marché ».*

Nous avons un volume d'activités régulier, qui va en progression. Avec une programmation à dix ans de 3500 logements de plus, c'est autant de nouveaux logements qu'il faudra entretenir avec des prestations diverses telles que le nettoyage courant, l'entretien des espaces verts, les maintenances ascenseurs…

Il faut mettre en perspective tous ces éléments dans le volume d'activités afin que les entreprises locales s'organisent.

Et moins on prendra de temps dans la constitution d'un groupement d'entreprises pour réaliser l'opération, plus tôt celle-ci sera mise en chantier, plus tôt on pourra livrer les logements.

Il faut savoir que nous avons des délais de paiement extrêmement courts, quasiment du paiement direct. Nos marchés leur assurent un volume d'activité, un chiffre d'affaire régulier et on peut aller jusqu'au long terme.

Pouvez-vous nous donner quelques chiffres concernant vos réalisations en 2022, et comment décidez-vous du lieu et du nombre des opérations futures ?

Nous ciblerons **350 logements en moyenne par an.** En 2022, ce sont déjà près de 279 logements qui font l'objet d'un ordre de service et qui seront lancés en chantier.

En **réhabilitation et confortement parasismique, c'est 168 logements.**

C'est une quarantaine de logements en moyenne par opération, cette année nous avons 7 opérations de prévues. La programmation c'est une approche territoriale, c'est une analyse commune par commune entre l'offre de logement existante et le poids de la demande. Nous travaillons avec le fichier unique géré par la Deal. Le croisement des données économiques et sociales nous permet de dire que sur tel territoire ou commune, il y a un besoin qui peut varier de 10 à 200 logements, et également tenir compte des orientations de chaque commune avec son PLU. Il y a cet objectif global quantitatif pour l'ensemble du territoire que l'on affine commune par commune. Une de nos missions c'est d'aller à la rencontre de tous les maires afin d'élaborer ensemble le **programme pluriannuel de développement** opération par opération, quartier par quartier, puisque bien évidemment nous avons une logique patrimoniale.

Comment faites-vous entre bailleurs pour vous partager les marchés ?

Nous ne sommes pas en compétition, nous avons a minima un dialogue entre sociétés. Dans la prospection foncière, le foncier étant rare, on sait aussi quels sont ceux qui sont sur les opportunités. Nous ne faisons pas de surenchère sur le prix du foncier, déjà suffisamment élevé, et en bonne intelligence nous affinons nos programmations respectives pour ne pas proposer sur une commune une « surproduction » de logements. Aujourd'hui la demande identifiée au sein **du fichier unique de la demande** reste élevée avec 12.000 demandes. Dans nos échanges avec la Deal, arriver à une programmation annuelle de 1000 logements, semble de plus en plus compliqué, car les contraintes administratives ne diminuent pas bien au contraire. Nous œuvrons tous à **une meilleure fluidité pour l'obtention des autorisations administratives** (il y a un délai de 7 à 8, voire 12 mois pour obtenir les autorisations administratives de construire : autant de temps perdu et autant de temps d'attente pour une famille). **Nous sommes liés par l'intérêt général, on fait tout pour optimiser cette filière qui a un rôle essentiel sur le territoire.**

AUJOURD'HUI LA DEMANDE IDENTIFIÉE AU SEIN DU FICHIER UNIQUE DE LA DEMANDE RESTE ÉLEVÉE AVEC 12.000 DEMANDES

Les patrons d'Action Logement sont venus en Martinique récemment, est-ce que vous ne vous sentez pas un peu seul, délaissé, cela ne vous fait-il pas peur ?

Aujourd'hui l'actionnaire principal de la Simar c'est la **Caisse des dépôts par sa filiale CDC Habitat.** Nous faisons donc partie du réseau CDC Habitat qui gère plus de 600.000 logements au niveau national ; nous travaillons aussi comme tous les autres opérateurs avec Action Logement, puisque nous sommes éligibles au **PIV**, **Plan d'Investissement Volontaire**, qui permet le financement des constructions neuves. **Nous ne nous sentons pas seuls, bien au contraire !**

Nous sommes bien entourés au sein de notre réseau avec des sociétés consœurs faisant partie du groupe en Guadeloupe, en Guyane, Réunion, Mayotte et les directions territoriales au niveau national. Nous bénéficions d'un back office en termes de suggestions, d'éléments de comparaison, de toutes les bases de données. Nous restons, je le précise, **opérateur incontournable de l'habitat au service du développement du territoire de la Martinique.** N'oubliez-pas que notre Conseil d'administration est aussi composé de la **CTM**, et que **toutes les communes** sont actionnaires de la SIMAR, c'est notre ancrage territorial et local fort.
Nous sommes au service du bien vivre ensemble dans des résidences adaptées et de qualité.

En Martinique la population est vieillissante. Comment vous adaptez-vous à cette situation ?
Nous ne sommes pas insensibles à cette situation, bien au contraire. Il a été identifié 30 à 32% de nos locataires ayant plus de 60 ans. C'est un pourcentage assez emblématique qui reflète bien le vieillissement de la population martiniquaise. Aussi, nous accompagnons l'ensemble de nos locataires à la fois dans nos programmes de réhabilitation par des adaptations en matière d'accessibilité et nous lançons dès cette année une étude qui vise à identifier les moyens à mobiliser pour accompagner les familles de cette tranche d'âge dans les résidences. L'enquête auprès de ce public permettra d'identifier l'ensemble des services attendus. Ensuite il s'agira d'organiser la filière des réponses que la SIMAR et les autres professionnels pourront leur apporter directement en interne ou par d'autres afin d'organiser le retour de ces services à ces publics. Nos conseillères sociales font déjà ce travail dès lors qu'elles ont un signalement pour mettre en place le réseau de toutes les aides possibles par les collectivités, la Cgss, les caisses de retraites, les mutuelles.

> « ***LE LOGEMENT SOCIAL N'A DE SOCIAL QUE LE LOYER.***

Que proposez-vous aux jeunes, avez-vous des logements adaptés ?
Nous nous orientons avec une analyse très fine des zones de besoin, pour proposer des logements de petites tailles sur certains programmes en visant ce public de jeunes ; c'est vraiment des opérations très focalisées et cela fait partie de notre acte de diversification de pouvoir loger les martiniquais toutes catégories confondues, toutes situations confondues, du plus jeune au plus âgé.

Cette prise en compte du vieillissement de la population se fait-elle sentir sur le plan architectural des opérations futures ?
C'est déjà pris en compte par les maîtres d'œuvre, notamment les avancées en matière d'accessibilité. Par exemple, dans la plupart des nouveaux logements, il y a le bac à douche de type douche à l'italienne permettant l'accessibilité, sur les largeurs de porte également pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite. Nous avons un certain nombre de résidences séniors où tout est fait en matière d'accessibilité.

Que diriez-vous pour conclure cet entretien ?
La SIMAR est l'opérateur global incontournable de l'habitat au service du développement du territoire. En 2022 nous nous orientons vers **plus de proximité au service de nos locataires**, plus de proximité au service du territoire en tenant compte de toutes les spécificités existantes. Nous 'territorialisons' nos actions en partenariat avec tous les acteurs de la filière, que ce soit l'Etat, les EPCI, les communes.
Je souhaiterais rajouter que nous sommes dans un environnement où les acteurs sont volontaires pour faire plus et mieux. Chacun doit pouvoir faire sa propre analyse et ensemble apporter des améliorations dans l'intérêt général. Il y a quelques pistes sur lesquelles nous travaillons déjà mais retenons simplement que tous ces acteurs publics sont dans une mission d'intérêt général. On s'interpelle réciproquement pour œuvrer à une production plus fluide, plus rapide et que tous les délais soient raccourcis, le tout dans l'intérêt de nos concitoyens. **La SIMAR c'est des professionnels au service du bien vivre ensemble dans des résidences adaptées et de qualité,** avec un programme de développement ambitieux et diversifié.
La qualité de nos réalisations est due au fruit du travail des entreprises et des concepteurs. Nous avons des résidences dont on n'a pas à rougir, avec une qualité et un rendu qui permettent de ne pas qualifier le logement social par une sous qualité architecturale. **C'est bien le contraire, le logement social n'a de social que le loyer.**
Pour terminer, sur nos grands ensembles comme Dillon, Floréal, nous avons une orientation en matière de requalification, d'aménagement des espaces publics. Nous travaillons avec la ville de Fort-de-France pour déployer ce programme de requalification urbaine. On le fait également sur d'autres ensembles dans les communes, sur le site de Beauséjour à Trinité avec 290 logements, et un investissement de près de 8.000.000 pour la réhabilitation des abords de cette résidence.

Qu'entendez-vous par réhabilitation urbaine ?
C'est le traitement des abords, parkings, éclairage public, nous faisons de la résidentialisation plutôt que d'avoir une dizaine de bâtiments épars. Il y a un découpage avec l'installation de barrières, de clôtures de qualité ; chaque immeuble trouve un espace un peu privatisé, que ce soit pour le stationnement, la circulation. Tous nos grands ensembles font l'objet de résidentialisation, ce qui apporte du confort et de la qualité aux résidents. ■

ENGINS TP ✦ UTILITAIRES ✦ MANUTENTION ✦ PICK-UP

■ **Volkswagen**

« La fiabilité et la robustesse allemande »

Marino Prudent est depuis 2018, le chef des ventes Volkswagen à Autos GM, concession automobile du Groupe Parfait. C'est l'entreprise qui recense et commercialise le plus grand nombre de marques à la Martinique : Audi, Seat, Kia, Cupra, Honda, Mitsubishi, Opel, Volkswagen, Volkswagen utilitaires, Mercedes, Fuso, Canter, Land Rover, Jaguar, mais aussi des camions et utilitaires Mercedes.
Il nous renseigne sur les gammes utilitaires et pick-up de marque Volkswagen à destination des professionnels et des artisans TP/BTP.

Pouvez-vous nous en dire plus sur votre gamme pick-up ?
Jadis nous proposions l'un des pick up les plus puissants du marché, en l'occurrence **l'Amarok**, qui malheureusement n'est plus proposé par le constructeur du fait des nouvelles normes gouvernementales. Disponible uniquement en double cabine* le client aurait dû s'acquitter d'une taxe d'environ 39000€ car le véhicule n'entre plus dans la catégorie camionnette. Il refera son apparition à la fin de l'année avec présentation du véhicule en novembre 2022 pour une arrivée en Martinique vraisemblablement en janvier 2023.
La marque Volkswagen a préféré ne pas faire supporter cette charge aux clients, d'attendre et de faire comme d'autres marques, reporter pour pouvoir sortir en fin d'année un véhicule plus adapté.
**Le véhicule double cabine qui possède 5 places assises est considéré comme un véhicule particulier et non comme une camionnette, d'où une taxation.*

Que propose Volkswagen en véhicules utilitaires à destination des artisans et chefs d'entreprise du BTP ?
Volkswagen propose le **Caddy** (3 m3), le **Transporter** (5,8 m3) et le **Crafter** (à partir de 11,3 m3).
Différentes options et motorisations sont disponibles : automatique, mécanique, essence, diesel, châssis long, châssis court, châssis surélevé, châssis non surélevé, plateau, benne basculante, caisse, ampli roll, 4 roues motrices ; avec tout un panel de déclinaisons possibles.

Pourquoi Volkswagen plutôt que d'autres marques ?
Volkswagen a de la notoriété, il y a la fiabilité allemande, la robustesse des véhicules, le côté authentique par rapport à un véhicule iconique comme la Golf qui a bercé toute une génération. Un véhicule sûr, résistant, qui vous durera dans le temps. C'est une des raisons pour laquelle les clients s'orientent sur cette marque. Elle possède une gamme très large de véhicules utilitaires et particuliers disposant de la **boîte de vitesse DSG**. C'est une boîte robotisée à double embrayage. Pour faire simple c'est l'assemblage de deux demi-boites de vitesses, dont chacune dispose de son propre embrayage. Lorsqu'un rapport est enclenché, le suivant est pré-engagé. Celle-ci procure plus de douceur et moins de consommation, des qualités inhérentes à son mode de fonctionnement.

› ***Marino Prudent***
chef des ventes Volkswagen à Autos GM

Qu'en est-il de votre SAV ?
Nous sommes l'une des marques à avoir la certification ISO. Cela démontre que nos produits et nos services répondent aux attentes de notre clientèle et aux standards du constructeur.
15 techniciens formés et certifiés par la marque sont là pour répondre aux demandes clients.
Il existe des forfaits ateliers pour les professionnels et pour les particuliers avec une assistance offerte durant la garantie.

Un mot aux artisans et professionnels du BTP ?
Nous ne nous engageons pas à pratiquer les prix les moins chers du marché au détriment de la qualité.
Vous n'avez pas choisi un utilitaire Volkswagen par hasard. Design, modernité, robustesse, confort ...
Il est légitime qu'en termes de services vous n'attendiez rien de moins que l'excellence. ■

CHAQUE

LUNDI SOIR

20H00

Sabrina Doré
et ses chroniqueurs

Nadia CHONVILLE
Eddie MARAJO
Lucie MANUEL
Frederic SIVATTE

viàATV

■ **Antilles Manutention Services**

L'excellence made in Europe

› *Èric DUPRÉ, directeur de AMS*

Antilles Manutention Services (AMS), concessionnaire d'équipements de manutention et d'élévation, est une filiale du Groupe Plissonneau, fondé en 1875 à Saint-Pierre. La branche manutention de Plissonneau est présente sur les 4 départements d'outre-mer à travers AMS aux Antilles-Guyane et PROMATEX à la Réunion. AMS propose ses services depuis 24 ans aux entreprises des secteurs du commerce, de la logistique, la distribution, l'industrie et le BTP ; avec la complicité de constructeurs majeurs tels que l'allemand JUNGHEINRICH et les français MANITOU et HAULOTTE. Une équipe de 32 professionnels, dont plus de 20 cadres et techniciens au SAV, œuvre chaque jour à satisfaire les attentes de ses clients.

Quels sont vos produits et services ?

Nous sommes un « pure player » de la manutention / élévation. Cela veut dire que nous proposons à nos clients toute les gammes et options de chariots de manutention, télescopiques ou rotatifs et de nacelles élévatrices.

Toutes les formules de mise à disposition sont possibles : acquisition, crédit-bail, location longue durée, courte et moyenne durée.

Notre mission est d'offrir le meilleur choix du marché en alliant qualité et compétitivité. Nous le faisons en nous appuyant sur la représentation de leaders mondiaux, un SAV de qualité fondé sur une équipe de haut niveau d'expertise et en capitalisant sur une présence multi-territoires.

Quel est votre cible principale ?

Les secteurs de l'industrie, de la distribution et des services logistiques sont nos 3 principaux marchés.

Vos relations avec le monde artisanal et le BTP ?

Nous sommes très actifs avec les entreprises du second-œuvre du bâtiment, principalement en leur fournissant des engins de manutention pour la durée de leurs chantiers. C'est une bonne formule qui leur permet de prévoir et maitriser leur budget.

Comment avez-vous vécu cette crise sanitaire ?

Comme toutes les entreprises, nous avons dû composer avec les contraintes de la pandémie mais en étant particulièrement conscients de notre rôle dans la continuité de la chaine logistique jusqu'au consommateur ; nous n'avons donc jamais fermé, notamment le SAV.

Au final, notre santé économique a été bien sûr très dépendante de celle de nos clients mais nos efforts ont été couronnés de succès ; nous nous en sommes bien sortis.

Avec plus de 400 chariots vendus en 2021, un vaste parc de machines en LLD, une activité LCD en croissance et + de 12 M€ de CA, nous sommes un acteur majeur de ce marché sur les départements d'outremer et chaque année confirme cette position.

Votre avis sur le secteur à la Martinique

Les trois secteurs d'activité qui ont le plus souffert de la pandémie sont le tourisme, le divertissement (restaurants, salles de sport, théâtres, cinéma, culture...) et le commerce de détail non alimentaire ; et dans une moindre mesure, la construction.

Ceux liés à la consommation quotidienne des ménages (industrie agro-alimentaire, logistique et distribution) ont moins peiné que les autres. Etant liée à ces derniers, les entreprises de notre secteur ont moins souffert que d'autres.

Mais de nouvelles incertitudes viennent de surgir, inflation, taux d'intérêt et guerre en Europe. Nous verrons quelles seront les répercussions sur nos marchés. Sans compter le déclin démographique qui pose de sérieux problèmes de moyen et long terme en termes de croissance économique.■

AMS

ANTILLES MANUTENTION SERVICES

MANITOU Haulotte

QUELQUE SOIT VOTRE PROJET LOGISTIQUE ...

Nous avons la solution technique et financière adaptée à votre besoin et à votre vision.

- Acquisition
- Crédit-bail
- Location courte et moyenne durée
- Location longue durée
- Contrat de maintien opérationnel
- Full service
- Rayonnage industriel

L'EXCELLENCE MADE IN FRANCE

MARTINIQUE
Habitation Rivière Blanche
Saint Joseph
Tel. 05 96 77 09 87
amsmartinique@plissonneau.com

GUADELOUPE
Rue Eugène Freyssinet
ZI Jarry Baie Mahault
Tel. 05 90 92 44 39
amsguadeloupe@plissonneau.com

GUYANE
Angle RN1-RN3 – ZI Collery
Cayenne
Tel. 05 94 27 24 25
amsguyane@plissonneau.com

Bamitel

20 ANS de marques mondialement reconnues, et un service après-vente multi-marques.

Bamitel est une entreprise du groupe GBH créée en 2002. Initialement, elle était importatrice et concessionnaire des marques Caterpillar, Scania et Iveco. Depuis, Bamitel ne cesse de se développer et propose d'autres marques telles que : Mecalac (engins de chantier), Toyota Material Handling (matériels de manutention), Haulotte (nacelles élévatrices de personnes). Dès 2016, l'entreprise a mis en place un service après-vente multi marques allant de la vente de pièces détachées à la réparation.
Louis Philippe de Jaham, directeur adjoint de Bamitel depuis 2018 répond à nos questions...

› ***Louis Philippe de Jaham***, *directeur adjoint de Bamitel, entouré des formateurs de Scania France.*

Vous avez une activité de commercialisation avec des marques qui ont évolué au fil du temps. Vous disposez d'un atelier pouvant entretenir toutes les autres marques, ainsi que d'ateliers mobiles... d'autres services ?
Nous proposons en effet d'autres services :
Etant partenaire des principales sociétés de financement et de défiscalisation, nous accompagnons nos clients dans la mise en place de leur projet et nous suivons avec eux leur dossier de A à Z.
Depuis 2018, Bamitel a lancé un service de location de véhicules utilitaires légers et industriels sous l'enseigne **FRAIKIN**. Nous voulions enrichir nos services déjà existants pour offrir d'une part à nos clients une plus grande flexibilité de leur activité avec la location courte et moyenne durée.
D'autre part, la location longue durée est pour nos clients un moyen efficace et sûr de poursuivre leurs différents projets et de se concentrer sur leurs activités en laissant Bamitel, avec Fraikin, s'occuper en toute sérénité de leurs véhicules. (Entretien, réparation, assurance, pneus, contrôle technique, contrôle obligatoire ...)
Nous représentons donc localement **FRAIKIN**, leader européen de location de véhicules industriels et utilitaires, et sommes fiers d'être le premier franchisé au monde de cette belle marque.
Aujourd'hui nous avons un parc de plus de 130 véhicules utilitaires légers ou industriels : benne et double cabine, camion cellule sèche ou frigorifique, nacelle etc ... Tout est là sur place ! Nous ne nous limitons pas aux marques que nous représentons et répondons à toutes les demandes de nos clients.

> ***PLUS RÉCEMMENT LA MARQUE HAULOTTE EST VENUE COMPLÉTER NOTRE OFFRE AVEC LES NACELLES ÉLÉVATRICES AUTOMOTRICES ÉLECTRIQUES OU THERMIQUES***

Quels secteurs d'activité couvrez-vous ?
Avec nos 49 salariés et nos deux sites Manithy et Lareinty, nous couvrons 5 secteurs principaux.
Le transport avec les gammes de **Scania** et d'**Iveco**, le TP avec **Caterpillar** et **Mécalac**, la manutention avec **Toyota material handing**, l'élévation de personnes avec Haulotte et la location avec Cat Rental (engins TP et manutention) et Fraikin dont je vous ai déjà parlé.

Pouvez-vous développer ces secteurs ?
Dans le secteur de transport, nous proposons Scania pour les véhicules industriels à partir de 16

Tonnes. La marque Iveco pour les véhicules industriels et utilitaires dès 3,5 tonnes.
Dans le TP nous proposons Caterpillar et Mécalac avec les mini pelles, les pelles, les tractopelles, les chargeuses, les dumpers, les bulldozers et autres engins.
En 2018 Bamitel est devenu le 34ème concessionnaire **Toyota Material Handling**. Il s'agit de matériel de manutention : transpalettes manuelles ou électriques, les chariots rétractables, les chariots frontaux. Nous avons une gamme très large. Toyota Matériel Handling est la référence mondiale de la manutention.
En 2018 Bamitel a ouvert un nouveau site dans la zone du Lareinty. C'est là que se concentre l'activité FRAIKIN, le commercial Daily IVECO et notre atelier multimarque véhicules utilitaires. Un site totalement dédié à l'activité véhicule utilitaire : vente, location, entretien réparation, service pneus.
Plus récemment la marque **Haulotte** est venue compléter notre offre avec les nacelles élévatrices automotrices électriques ou thermiques, les nacelles ciseaux, pendulaires, articulées de 6 à 43 mètres.
Bamitel c'est donc un service commercial, un service pièces détachées multi-marques mais également un service après-vente incluant trois ateliers mobiles qui vont directement sur les chantiers pour faire du diagnostic, des révisions ou encore de la réparation.

> ***« AINSI, NOUS NE FAISONS PAS QUE VENDRE MAIS NOUS CONSEILLONS, ENTRETENONS, RÉPARONS, INNOVONS, RECYCLONS, CONFIGURONS, IMPORTONS, STOCKONS, FORMONS, DÉPANNONS, CERTIFIONS ET EMBAUCHONS... C'EST TOUT CELA NOTRE MÉTIER »***

En comprenant le métier du client

nous pouvons le conseiller et configurer l'équipement qu'il lui faut et dont il a besoin pour produire et satisfaire à son tour ses clients.

Qu'en est-il au niveau des stocks ?
Étant sur une île, nous nous devons, pour nos clients, d'avoir un stock de camions, d'engins, de chariots élévateurs, de nacelles et de pièces détachées. Dans le contexte actuel, les délais flambent, les prix aussi, il est primordial d'anticiper les besoins de nos clients.
Les prix évoluent très rapidement aujourd'hui, cela commence à être compliqué. Dans nos secteurs, tous les acteurs du métier ont du stock parce c'est celui qui a le stock qui vend.

Vous êtes en relation avec ces professionnels, comment la crise sanitaire a-t-elle impacté les chefs d'entreprise du BTP ?
Les premiers mois ont été très compliqués, les entreprises ont dû fermer et donc les chantiers se sont arrêtés. Mais rapidement après leur réouverture, ils ont recommencé à investir.

Globalement, l'année 2021 ne semble pas avoir été si mauvaise dans le secteur du BTP. Nous avons, par exemple, profité pour faire des travaux, de la rénovation, de l'isolation, il a fallu s'occuper et continuer de vivre.
Bien avant la crise covid, nous notions très peu d'investissements dans le monde du BTP. Mais maintenant, pour continuer de travailler correctement et d'exploiter leur outil de travail, les entreprises du secteur doivent ré-investir.

Et votre avis sur le futur ?
Ce qui inquiète beaucoup dans le secteur du BTP est qu'il n'y a pas de chantiers structurants, pas de visibilité. Le dernier chantier important a été celui du TCSP. On entend d'ailleurs qu'il va redémarrer, que des appels d'offres vont sortir, mais **pour l'instant il ne se passe pas grand-chose**. Il y a encore beaucoup de chantiers à faire, le chantier de l'eau qui a commencé mais il reste beaucoup de canalisations à refaire...
Il y a des projets à faire qui tardent : l'agrandissement du grand port, celui de l'aéroport est en cours. Il manque encore des projets importants pour donner un 'bol d'air' à l'économie martiniquaise et continuer à faire évoluer notre beau territoire qui vit quelques moments difficiles.

› *Tractopelle 432F2 Black Edition*

Nous sommes derrière la Guadeloupe en termes de dynamisme et la Guyane nous rattrape fortement.

Quels sont les chiffres du marché de vente d'engins ?

En 2021 le marché du véhicule utilitaire jusqu'à 38 tonnes a dépassé la barre des 430 véhicules, répartis entre tous les concessionnaires locaux ; sachant que la barre des 400 n'avait jamais été franchie sur ce secteur...

Le marché du TP est assez fluctuant, on n'a jamais retrouvé le marché d'avant 2009.

Aujourd'hui il se vend une centaine d'engins TP, cela va de la mini pelle à la pelle 50 tonnes.

Vous avez fait il y a quelques semaines une formation Eco conduite, qu'en avez-vous retiré ?

Nous avons eu trois formateurs Scania à l'Eco conduite venus pour une dizaine de jours à la Martinique qui ont accompagné la majorité de nos clients et leurs chauffeurs. Avec le prix du carburant qui explose, l'idée était d'apprendre et de réapprendre aux différents chauffeurs à conduire en toute sécurité et aussi d'avoir une conduite souple pour limiter et diminuer au maximum la consommation de carburant, l'usure des freins et des pneus, par exemple. C'est toute cette philosophie que nous voulons apporter à nos clients, nous ne sommes pas seulement là pour vendre. L'idée est que le client soit satisfait du produit qu'il a acheté. Nous accompagnons nos clients tout au long de la vie du produit, avec notamment des formations comme l'éco conduite.

Vos mécaniciens suivent-ils régulièrement des formations ?

La formation est importante pour plusieurs raisons : les produits évoluent, les normes évoluent, les technologies évoluent et il faut donc absolument rester informé et donc former nos techniciens pour être les plus performants tant dans la réparation que dans l'entretien des matériels.

Chaque année des formations constructeurs sont prévues ; malheureusement avec la Covid beaucoup ont dû être annulées ou repoussées, certaines ont été faites en ligne mais rien ne vaut une formation en présentiel, alliant la théorie et la pratique. Dernièrement un formateur de Haulotte est venu pendant une semaine pour une formation, avec deux de nos techniciens. En juillet un formateur de Caterpillar viendra pendant une semaine ; nous aurons aussi une formation technique Iveco et Scania. En plus des formations constructeurs, il y a les formations obligatoires : CACES, sécurité au travail, incendie...

La sécurité de nos salariés est primordiale pour qu'ils puissent travailler dans de bonnes conditions.

Pour conclure ?

Comme je le disais, nous ne sommes pas seulement là pour vendre, nous avons aussi en tant qu'entreprise martiniquaise un rôle important à jouer dans l'éco-système local, nous souhaitons continuer à développer, à surveiller les évolutions et aussi être une entreprise responsable.

Nous sommes certifiés Iso 14001 pour l'environnement et 18001 pour la sécurité au travail.

Il faut que chacun d'entre nous comprenne que nous avons un impact sur notre environnement et qu'aujourd'hui nous devons faire attention : notre environnement est notre richesse, notre patrimoine.■

MINI PELLE 302.7

La Minipelle hydraulique 302.7 CR Cat® de taille compacte fournit une puissance et des performances maximales pour vous permettre de travailler dans une large gamme d'applications.

Concentré d'innovation, d'efficacité, c'est une véritable bête de travail bourrée de qualités :

- 2.7 Tonnes
- Cabine climatisée (grande nouveauté de l'année chez CAT pour cette taille de machine)
- Ecran tactile
- Caméra arrière
- Pouce de manutention
- Chenilles caoutchouc à voie extensible
- Conduite au joystick

NOUVELLE GAMME DAILY AIR-PRO

IVECO franchit un nouveau cap avec la nouvelle gamme Daily Air-Pro, dotée de la suspension pneumatique intelligente exclusive à contrôles électroniques intelligents, une première de l'industrie qui améliore le confort de conduite, protège le conducteur et le chargement et s'adapte aux exigences de la mission.

Le nouveau Daily fait passer la connectivité et la collaboration au niveau supérieur avec IVECO Driver Pal via les commandes vocales Amazon Alexa. Ce nouveau compagnon vocal permet au conducteur d'interagir avec le véhicule et avec une communauté de conducteurs via les commandes vocales, et offre une expérience de conduite sûre, sereine et confortable.

La technologie de moteur ultra-moderne et le système de post-traitement garantissent la conformité totale aux normes Euro 6-D Final et Euro VI-E en conditions réelles et à vie (facteur de conformité = 1), en avance sur les réglementations. Le moteur de 2,3 litres optimisé permet de réaliser des économies de carburant jusqu'à 6 % et améliore la polyvalence du Daily avec une augmentation du couple allant jusqu'à 15 % pour les applications exigeantes.

CHARIOT ÉLECTRIQUE 1.8T

Chariot électrique 3 roues compact – 2 roues motrices avant
Le **Système Actif de Sécurité**, breveté, analyse en continu le fonctionnement du chariot pour en corriger le comportement si la charge ou la machine risquent d'être déstabilisées
L'essieu Avant Fixe procure une assise constante pour plus de capacité en gerbage - CDG charge 500 mm / Capacité nominale **1800 kg** - Type mât / Hauteur de levée totale h23 - **riplex fsv / 4735 mm** - Inclinaison du mât AV/AR - 5°/7° ***(pente 8,7%/12,2%)***
Mise sous tension par clavier code
Batterie : plomb ouvert EXIDE 48v **625ah** remplissage centralisé (bidon inclus)
Chargeur : triphasé rapide (8h) exide
Leviers : Commandes par Mini leviers séparés / Sélecteur de direction sur l'accoudoir.

NACELLE ÉLECTRIQUE PENDULAIRE 10M - STAR 10

Hauteur de travail	10 m
Hauteur plateforme	8 m
Déport maximum	3 m
Capacité maximum - intérieur	200 kg (2 pers.)
Pneus - non marquants	16 x 5 x 10.5
Batteries	24 V - 250 Ah
Poids total	2 677 kg
Dévers	3 °
Pente maximum	25 %

TRANSPALETTE ÉLECTRIQUE 1.6T LITHIUM ION– TOYOTA BT LEVIO - LWI160

Petit et compact : idéal pour les espaces étroits.
BT Levio LWI160 est le premier chariot conçu entièrement autour d'une batterie Lithium-ion modulaire, ce qui en fait un transpalette électrique très compact, incroyablement léger et très économe en énergie.

- Léger
- Rapide et facile à charger
- Utilisation simple et sécurisée
- Faible consommation d'énergie

TRACTOPELLE 432F2 BLACK EDITION

Environ 8 425KG
MOTORISATION : Moteur C4.4 ACERT™ Cat® 110 cv
* Le moteur est conforme à la norme européenne Niveau Tier IV FINAL sur les émissions.

EQUIPEMENTS :
Flèche extensible
Timonerie levage 4m30 avec clapets de sécurité Transmission Autoshift **2 et 4 roues motrices par sélecteur**

Boite de vitesse automatique 6 vitesses AV et 4 vitesses AR
Cabine Deluxe
Siege de luxe suspendu air avec réglage des lombaires
Eclairage route
Phares de travail Halogen x 8
Pneus 12.5 80-18 / 16-26 CAM
Contrepoids avant 15 Kgs
Chassis standard
Ligne marteau sur pelle rétro
Protection de transmission

Investissez utile au cœur des villes de Fort-de-France et du Lamentin.

Vous êtes porteur de projet ou investisseur ?

Action Logement est votre partenaire pour financer des opérations d'acquisition-amélioration d'immeubles entiers, de transformation de locaux en logements, des opérations de démolition-reconstruction, de construction d'immeubles neufs ou d'opérations de réhabilitation d'immeubles entiers du parc privé.

Pour en savoir plus sur les financements et conditions, **contactez-nous au 05 96 75 31 31**

actionlogement.fr

Action Logement Services - SAS au capital de 20.000.000 d'euros
Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris - Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232
Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR – Janvier 2021 - Crédits photo : EPCKA

ActionLogement
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

Action Cœur de Ville

Action Logement participe à la revitalisation des centres-villes des 222 communes du programme Action Coeur de Ville. Sur cinq ans, Action Logement consacre 1,5 milliard d'euros pour construire et réhabiliter des immeubles en centre-ville. Notre objectif : permettre aux salariés de vivre au coeur des villes moyennes.

■ **SOCAUMAR - Mercedes / Vito**

Les utilitaires Mercedes-Benz et Fuso chez Socaumar

Si vous êtes à la recherche d'un véhicule utilitaire ou d'un camion fiable pour cotre activité professionnelle, Socaumar, concessionnaire Mercedes-Benz et Fuso vous fournira le véhicule idéal. Du fameux Sprinter au Vito en passant par le Citan, en transport de marchandises, de personnes, ou encore les Fuso, ces véhicules sont conçus pour offrir à chaque professionnel la satisfaction d'un outil de travail performant et optimisant les coûts de fonctionnement.
Messieurs Ricardo Somaï-Ganga et Thomas Schachinger, respectivement chef des ventes Fuso et Poids lourds Mercedes-Benz et responsable commercial utilitaires Mercedes-Benz, nous présentent ici leurs véhicules à destination des professionnels souhaitant disposer d'un matériel fiable.

Design élégant, fiabilité légendaire, robustesse et praticité caractérisent les véhicules professionnels Mercedes-Benz et FUSO.

LA GAMME D'UTILITAIRES MERCEDES-BENZ :

■ **Le Nouveau Citan**, élu ***Van of the year 2022***. Cette fourgonnette de 3,5m3 est disponible en concession, y compris en boite automatique avec des solutions de carrossage adaptables. **L'eCitan**, sa variante tout électrique sera commercialisée au second semestre 2022.

■ Le **Vito** est disponible en 3 versions : **Fourgon, Mixto et Tourer**, ainsi qu'en 3 versions d'empattements : Compact, Long, Extra-Long. Il est disponible en 2 motorisations tractions et 3 motorisations propultions, et la possibilité d'un mode de transmission 4x4.
L'eVito est également disponible en 2 motorisations éléctriques.

■ Le **Sprinter.** S'il y a un modèle incontournable dans la catégorie des fourgons c'est bien le Mercedes-Benz Sprinter. La dernière génération de Sprinter, lancée en 2018, a marqué une nouvelle ère pour les utilitaires connectés.
Le **Sprinter Fourgon** est disponible en 4 longueurs et 3 hauteurs allant de 7m3 à 18m3. C'est une référence sur son marché, quasiment une marque à part.
Ce véhicule est disponible en 4 motorisations, de 114ch à 190ch.
Le **Sprinter Tourer**. Maximum 9 places avec 3 rangées de sièges et sièges 3-3-2 en variante extralongue ou avec la banquette passagers, il est la référence des navettes/shuttle.
Le **Sprinter châssis**. Véhicule châssis nû qui nécéssite une carrosserie en fonction du besoin du professionnel. Il possède la plus large gamme d'options disponibles.

FUSO

C'est le petit camion idéal pour tous les secteurs d'activité. Avec un rayon de braquage le plus faible de sa catégorie, un porte-à-faux très court et une cabine d'une largeur de 1,70 m ou 2 m qui lui permettent de se faufiler là où d'autres doivent renoncer, le Fuso 3,5 T est le petit camion idéal pour l'activité des entrepreneurs du BTP, artisans, livreurs...
Ce modèle allie le dynamisme et les dimensions d'une véhicule compact à la capacité de charge d'un camion de faible tonnage. Ce sont des camionnettes à cabine avancée, le « petit » outil d'approvisionnement de chantier en général.

Ce sont des cabines avec châssis et on choisit la carrosserie à mettre dessus : une benne, une grue, une caisse frigorifique, une caisse sèche ou autre ; on commande et on choisit par métier.

Le Fuso, dans son segment, est le véhicule qui a le plus de solutions de carrossage.
Il possède aussi le plus de choix de prise de force pour alimenter différents types de carrosserie. On rajoute un engrenage à la boîte de vitesse pour la prise de force ou au moteur qui permet d'alimenter en énergie une pompe hydraulique pour faire fonctionner la superstructure. Il est disponible en plusieurs versions.■

Dodge / Ram

Le Plaisir, la robustesse et le confort à l'extrême des 'géants' américains

Automobile Import Martinique est depuis le début d'année le concessionnaire des marques Dodge et Ram à la Martinique mais aussi en Guadeloupe. Dirigée par M. Ludovic Koury, cette entreprise propose uniquement des véhicules américains, des véhicules fiables, pratiques pour les professionnels...des véhicules qui pour la plupart font rêver !

› ***M. Ludovic Koury,*** *directeur d'Automobile Import Martinique*

Pouvez-vous nous présenter Automobile Import Martinique ?
Nous sommes concessionnaire officiel des marques Dodge et Ram pour les Antilles et sommes également importateur de véhicules américains de types Ford F-150 américain, Chevrolet Silverado ou encore GMC Sierra. Nous proposons une offre très variée sur des Pick-up américains quel que soit leur marque. Tous nos véhicules sont homologués (en camionnette plateau avec carte grise CTTE pour les pick-up) et possèdent une garantie de deux ans.

Vous proposez donc des véhicules américains, ils sont très imposants. Comment se différencient-ils par rapport aux autres ?
Ce sont des **véhicules utilitaires !** Comparativement aux véhicules européens, les pick-up américains sont tellement grands et imposants que **la taille de leur benne en font des véhicules utilitaires** . Nous avons un certain nombre d'atouts fiscaux à proposer à nos clients sur ces types de véhicules. Bien sûr nous apportons aussi tous les services d'un concessionnaire avec la garantie, l'entretien, les pièces détachées, les accessoires. Nos clients aiment généralement beaucoup les personnaliser et les accessoiriser tout en conservant une garantie, ce sont des accessoires (en stock) tolérés par les constructeurs d'origine : marche-pied, couvre benne, barres de renfort (roll bar), etc.

Quels sont ces principaux avantages fiscaux ?
Nos véhicules, donc utilitaires sont destinés à des professionnels même si des particuliers 'craquent' dessus. Qu'il soit acheté par l'un ou l'autre, il sera exempt de TVA, ne paiera pas de malus écologique ni d'écotaxe ou encore de TVS.
De plus, certaines entreprises en relation avec le bâtiment ou le transport peuvent bénéficier de la défiscalisation entre 25 et 30% du prix de ce véhicule.
Cela permet un amortissement comptable à 100% (défiscalisation en crédit bail).

« AVEC UN CONFORT COMPARABLE À UNE LIMOUSINE HAUT DE GAMME, LE RAM 1500 EST UN UTILITAIRE ENDURCI, FIABLE ET ÉCONOMIQUE »

Vous êtes le nouveau concessionnaire, depuis début décembre de cette concession à la Martinique, que vous avez montée avec le groupe Parfait ?
C'est Brice Parfait qui est à l'origine. Le groupe est présent, mais c'est un projet indépendant.
Le Groupe nous a fait confiance et aidé pour le développement et la mise en place de ce projet avec tous les supports et tous les atouts dont il bénéficie.

Selon vous, y avait-il de la place pour un nouveau concessionnaire avec ce type de véhicules ? Quels sont vos objectifs ?
En fait, l'idée est partie d'un calcul simple et d'une analyse sur le marché du pick-up aux Antilles. Depuis 2019 la législation a décidé de faire passer les pick-up double cabine en véhicules particuliers, du coup de les soumettre à un certain nombre de taxes. On a vu le marché du pick-up et les ventes de pick-up neufs s'effondrer alors que le besoin est bien présent. Notre analyse est partie de cela ; nous avons cherché quels types de marques aujourd'hui pouvaient y remédier et s'adapter. De là est ressortie une idée sur des véhicules américains qui pouvaient s'adapter à cette nouvelle législation. Nous avons fait un calcul chiffré et avons pris la décision de cette création, car avons estimé qu'avec une marque comme Dodge Ram, nous pouvions prendre une part de marché sur celui-ci. Pas le marché global puisque nos véhicules restent bien sectorisés - catégorie premium ; ce sont des véhicules haut de gamme qui sont évidemment au-dessus des pick-up européens. Avec l'ouverture de la concession, nous nous sommes rendu compte d'**une véritable**

« *IL Y A UNE VÉRITABLE PASSION LOCALE POUR LES VÉHICULES AMÉRICAINS*

› *Ludovic Koury et une partie de l'équipe*

passion locale pour les véhicules américains qu'on avait sous-estimée.

En effet, les clients qui franchissent la porte de la concession sont des passionnés qui s'y connaissent, qui ont eu l'occasion de voyager aux Etats-Unis, qui connaissent très bien la marque. Là où nous pensions devoir faire un vrai travail de découverte sur la marque, on s'est vite rendu compte qu'on avait des clients très avertis. Dès l'ouverture, nous avons vu des clients de 50-60 ans 'tourner en rond' autour des véhicules avec des sourires 'comme des enfants', à se retrouver à faire un achat utile parce que c'est un achat professionnel, mais aussi **un vrai achat de plaisir**. **Ils viennent se faire plaisir tout en joignant l'utilité.**

Quels autres types de véhicules êtes-vous amenés à proposer ?

Nous proposons tous types de véhicules américains. Nous avons déjà fait rentrer deux **Dodge Challenger,** mais n'allons pas privilégier ces véhicules en raison de la législation parce qu'ils sont trop taxés. Néanmoins nous continuerons tout de même de les proposer en concession : si un client veut se faire plaisir, pourquoi pas ! Et malgré toutes les contraintes tarifaires dues aux taxes, un client peut très bien craquer et se faire plaisir en acquérant des véhicules pouvant aller jusqu'à 800 CV. Cela ne s'est jamais vu ni connu en Martinique ; aucun concessionnaire ne propose de véhicule avec cette puissance. Si un client souhaite une Mustang, nous pouvons réaliser son projet et être en mesure de l'importer, de l'homologuer, de lui apporter un service après-vente de concession certifié fabricant. Nous avons fait des investissements dans ce sens pour justement ne pas se retrouver bloqué avec un véhicule client. Les personnes qui ont acheté un véhicule ou importé un véhicule par leurs propres moyens peuvent aussi venir faire leur entretien chez nous.

Nous venons de parler de tous les avantages et des rêves d'enfants qui sommeillent en nous ; vous avez deux autres avantages, la capacité et la sécurité, mais c'est surtout la grandeur de la benne. Je me mets à la place des professionnels du TP/BTP, apparemment nous sommes très loin de la concurrence en terme de capacité de chargement non ?

Nos véhicules ont des dimensions nettement supérieures à la normale. **Une palette peut entrer intégralement dans notre benne, avec une largeur qui avoisine les deux mètres de large et 1,70 mètre de longueur.** Une benne européenne c'est en moyenne 1,40 mètre sur 1,50 mètre. Il faut préciser que nous ne sommes pas sur un pick up double cabine européen, nous avons beaucoup plus de place que ce soit en longueur ou en largeur. Il y a de la place pour les jambes, les sièges sont rabattables pour les rangements à l'intérieur du véhicule tout en sécurité ; **l'espace habitable à l'intérieur est quasiment deux fois supérieur au modèle européen.**

Par exemple le professionnel peut, avec la clé de contact, démarrer le véhicule, ouvrir la benne, et s'il est équipé de suspension pneumatiques, le faire descendre au maximum jusqu'à 60 cm en position entry pour faire rentrer du matériel important, tout cela en restant à l'extérieur de son véhicule. Cela facilite très largement la vie professionnelle.

Même s'il offre un confort comparable à une limousine haut de gamme, le Ram 1500 est un utilitaire endurci, fiable et économique.

Et côté sécurité ?

Que ce soit en termes de hauteur, de largeur ou de longueur, vous êtes dans un véhicule qui a **des proportions phénoménales, vous vous sentez en sécurité**. Il faut savoir que le comportement routier est exceptionnel, ce sont des véhicules équipés de suspension pneumatique, de suspensions avec de vrais amortisseurs, le freinage est adapté au poids du véhicule. La boîte de vitesse permet au véhicule d'être très fiable, très sécurisant, ce sont des véhicules très résistants en cas d'impact ou de choc.

Vous n'avez que des véhicules essence. Avec la guerre en Ukraine qui impacte le prix des carburants,

LUDOVIC KOURY :
Téméraire et travailleur

Ludovic Koury est originaire de Martinique, et a effectué son cursus scolaire localement.
Diplômé d'un Bac pro commerce, il a fait ses armes dans une entreprise familiale : les magasins Shaft, qu'il a racheté par la suite, puis vendue 6 ans après à un groupe local présent dans le commerce du textile en Martinique, Guadeloupe, Guyane avec notamment des franchises et des magasins multi marques.
Il se retrouve juste après pendant un an et demi, conseiller en développement d'une société spécialisée dans l'énergie en pleine construction : Cara Energie.
Elle est passée d'une vingtaine à 140 salariés !
Aujourd'hui, en tant que responsable des concessions caraïbe Dodge / Ram, imaginée par M. Brice Parfait, il s'occupe de les développer sur le Guadeloupe et la Martinique.

le changement climatique... qu'en est-il de la consommation ?

Le constructeur annonce aujourd'hui 14,9 litres aux 100 ; nous avons demandé des retours de consommation à nos clients sur un site, c'est-à-dire des véhicules climatisés toute la journée, des montées et des descentes, des circulations très embouteillées, on s'est rendu compte aujourd'hui qu'on avait une moyenne de 17 litres aux 100 Km. Ce n'est certe pas un véhicule très économe en terme de consommation et vous avez un réel plaisir à le conduire, ce sont des V8 de 5-7 litres. Ce sont des véhicules qui n'ont pas de turbo, qui ne nécessitent pas, en atmosphérique, de les mettre en régime, donc **la consommation est tout à fait raisonnable pour ce type de véhicule**. Il faut savoir que la TVS pour un pick-up diesel européen de 15 litres aux 100, est d'environ 6000 euros par an, alors que vous ne consommerez jamais en utilisation normale 500 euros d'essence par mois avec nos véhicules.

Celui qui achète, avant d'acheter la marque, avant d'acheter le symbole, **vient d'abord acheter le moteur qui a fait ses preuves, qui a une sonorité particulière, un comportement routier particulier et surtout qui a fait ses preuves en termes de qualité, de fiabilité**.

J'insiste parce que ce sont des moteurs très fiables et qui nécessitent peu d'entretien.

Tous vos moteurs sont équipés de V8 essence, quels sont les différents modèles proposés ?

90% de la gamme est concentrée sur le même moteur ; le V8, 5-7 qui développe 400 CV, sur ce modèle on va trouver 5 déclinaisons différentes de finition.

■ Le **classique** d'entrée de gamme, qui continue d'être fabriqué parce qu'il plaît aux américains. Pour garder le mythe américain et un outil pour les professionnels.

■ Des modèles un peu plus européanisés : le **Laramie**, avec des options un peu plus affinées. Un véhicule premium.

■ Le haut du palier, c'est le **Limited**, la version luxe du véhicule avec du cuir partout, des caméras directement intégrées dans les rétroviseurs, le park assist, une benne traitée d'origine avec un traitement indestructible garanti à vie.., il y aura tout ce qui existe en termes de technologie et d'options sur ce véhicule.

Pour le dernier de la gamme, on change de motorisation, c'est le **TRX**, c'est la base du moteur V8, 6,2 litres avec le plus gros compresseur existant qui va développer **712 CV**. Il est étudié pour le tout terrain et possède des performances incroyables, un **pick-up de 3,5 tonnes** avec un mode de conduite neige, un mode de conduite sable ; C'est le Pick up le plus performant au monde aujourd'hui, il n'a aucun concurrent à ce jour. Il est d'ailleurs dans notre show-room en exposition.

« LE LIMITED TRX DE 712 CV EST LE PICK UP LE PLUS PERFORMANT AU MONDE. IL N'A AUCUN CONCURRENT À CE JOUR.

Ce sont de vrais 4x4 ?

Le conducteur peut utiliser le mode de conduite qui lui convient dès le modèle de base, ce sont des 4 roues motrices.

Pour faire des économies on peut passer en 2 roues motrices propulsion et en 4 roues motrices automatiques.

Quelle est leur capacité de chargement ?

Les données du constructeur sont de **900 kg en capacité de chargement et de 3,5 tonnes en capacité de tractation** en homologation française. Au-delà de 3,5 t on doit passer sur un chargement de poids lourd **mais il est prévu aux Etats-Unis pour un chargement de 5,8 tonnes, même au-delà pour un remorquage occasionnel jusqu'à 7 tonnes !**

Côté prix ?

Je dois préciser aujourd'hui **nous ne vendons pas un prix mais un produit à son juste prix**. Il y a un circuit qu'il faut respecter, le véhicule part des usines des Etats-Unis, il doit passer par un certain nombre de transformations pour l'adapter au modèle européen. Ces transformations sont faites d'abord en Europe, ensuite par la France qui est un transformateur homologué, puis certifié par la DEAL qui nous remettra notre certificat. **Tout cela a un coût et un délai.** Nous nous occupons de toutes les démarches. Nous sommes une île, nous avons besoin d'importer le véhicule ; nous avons une taxe régionale d'octroi de mer plus les droits additionnels et restons tout de même très compétitifs en termes de tarifs, seulement entre 5 à 8% plus cher que les modèles français. Nous sommes positionnés dans un **secteur premium**, nous vendons un véhicule qui a une utilité, un véhicule qui a des options et des qualités. La gamme de prix va s'étaler entre 60 et 100.000 euros sur les Ram, selon les finitions, selon les options et selon les souhaits.

« Nous ne sommes pas là pour être performants en termes de prix, mais en terme de rêve réalisé, de fiabilité, de solidité, de confort... »

Proposez-vous aussi les Dodge ?

Bien sûr ! À la commande, avec des options définies ou suggérées. Il y a simplement un délai de mise en place sur les commandes, on peut aujourd'hui réaliser les rêves de tout le monde. Nous faisons néanmoins l'effort d'en importer un ou deux pour les avoir visibles en concession.

Est-ce possible de personnaliser ces véhicules pour des gens à mobilité réduite, par exemple ?

C'est de l'accessoirisation, on peut tout faire. Nous avons des contrats avec l'essentiel des distributeurs et des marques d'équipements américaines. A la demande du client tout est possible, on s'adapte.

Bien que petite entreprise à taille humaine, nous sommes capable de répondre à du sur mesure en termes de qualité de service pour nos clients. Nous fournissons un service premium, ils ont par exemple un véhicule relai quand ils déposent leur véhicule en révision. Nous sommes une petite entité et connaissons tous nos clients. Les conseillers commerciaux ne sont pas là pour vendre du véhicule à tout prix.■

Blue Automobiles

La qualité c'est l'ADN de Peugeot Martinique

Blue Automobiles, importateur de la marque Peugeot, est l'une des rares concessions de Martinique à être mono marque. C'est un avantage indéniable, car tous les employés sont formés spécifiquement aux modèles Peugeot. Les 120 salariés de Peugeot Martinique peuvent donc se prévaloir de ce savoir-faire unique au service des clients de la marque.
Pour le besoins des professionnels ou des particuliers , Peugeot est aussi présent sur une gamme de Fourgonnettes, Fourgons, Camions utilitaires...
Rencontre avec Cybelle Dermigny, responsable entreprises chez Peugeot Martinique.

Quelles est la composition de votre gamme de véhicules utilitaires ?

Nous disposons d'une gamme complète tout confort de véhicules utilitaires (VU) conçus spécifiquement pour les professionnels et entreprises pour répondre à leurs besoins en termes de transport de marchandises ou d'objets volumineux.
Nos véhicules sont équipés des dernières technologies afin de faciliter au mieux les trajets professionnels, peu importe la distance. Selon les finitions et options choisies, il est possible de bénéficier de motorisations électriques ou thermiques, d'un système GPS, de prises USB, de sièges confort, de la climatisation et de différents systèmes d'aide à la conduite.
Ce sont donc différents modèles de fourgonnettes, fourgons et camions utilitaires modernes et modulables, pensés pour leur confort, sécurité et productivité.

Cette gamme est composée de 3 familles de véhicules :
Le **Peugeot PARTNER** est une fourgonnette compacte polyvalente. Elue véhicule de l'année 2019, elle dispose d'un volume de chargement qui va de 3,30 à 3,80 m3, avec une charge t de 650 à 1000 Kg. Il est aussi disponible en version 100% électrique.
Élu utilitaire de l'année 2021, le fourgon utilitaire compact **Peugeot EXPERT** facilite l'activité des professionnels martiniquais. Il permet d'accueillir jusqu'à 1400 Kg de charge utile et même jusqu'à 6,60 m3 de volume utile avec la version Expert Long.
Il est aussi disponible en version 100% électrique.
En ce qui concerne le **Peugeot BOXER**, c'est un véhicule très maniable pouvant transporter un grand volume de 8 à 17 m3, et offrant tout le confort et la robustesse de la « marque au Lion ».

Tous nos véhicules sont équipés d'une porte latérale coulissante qui permet de charger et décharger en un temps record et en toute productivité.

Quelle est votre politique chez Peugeot Martinique ?
Nous avons une politique synthétisée par un slogan : « **la qualité c'est l'ADN de Peugeot Martinique** », ADN pouvant se décliner ainsi :

› *Cybelle Dermigny, responsable entreprises Peugeot Martinique.*

■ **Amélioration** : La volonté de s'améliorer en permanence pour pouvoir continuer à satisfaire nos clients,
■ **Délais** : La notion de témps est incontournable pour nos clients, quelque soit le service de la concessions auquel ils s'adressent, achats de véhicules neufs ou d'occasion, de pièces détachées, de services après vente, et même à la comptabilité!
■ **Nouveauté** : la volonté d'apporter à nos clients un plus, que ce soit au niveau des produits ou des services, tout cela pour leur satisfaction.
Notre politique d'entreprise est organisée autour de cette politique qualité, et nous déclinons les actions nécessaires pour permettre d'atteindre nos objectifs. La croissance de nos activités s'appuie sur la fourniture de services de qualité.■

METALCOVER®

LE REVÊTEMENT HAUTE QUALITÉ POUR TOUS VOS OUVRAGES

Idéales pour des projets de façade dans les régions tropicales

Un revêtement de haute qualité.

Le revêtement METALCOVER® **assure :**

- Une très bonne tenue aux UV avec un classement RUV4 selon norme EN 10169.
- Une très bonne aptitude à la déformation.
- Une très bonne tenue à la corrosion avec un classement RC4 selon norme EN 10169.

N'hésitez pas à demander conseil auprès de notre contact commercial.

05 96 65 14 44

BIOMÉTAL
CONFIANCE TOTALE

40 ANS D'INDUSTRIE LOCALE

www.biometal.com

CONSEILS
FICHES TECHNIQUES
ÉCHANTILLONS
WWW.BIOMETAL.COM

red-agency.fr

■ CARAÏB MOTER

« Nous pensons que la crise est derrière nous et considérons que demain sera meilleur »

Caraib Moter, acteur incontournable des travaux publics à la Martinique est né de la fusion en 2004 de deux entreprises C.A.R.A.I.B (Compagnie Antillaise de Routes et Autoroutes d'Importation de Bitume) et MOTER (Société Moderne de Terrassement). Dirigée par Yann Honoré depuis octobre 2009, cette entreprise de 130 salariés a réparti la fabrication de ses principaux produits sur deux sites de production : Au Lamentin : le siège social où se trouve l'unité de fabrication de bétons prêts à l'emploi et de préfabrication industrielle (*ouvrages génie civil, des regards à dimensions spécifiques, des massifs, des jardinières etc.*), au Robert, une unité de fabrication d'enrobés pour la construction de routes mais aussi usine pour la fabrication d'émulsions de bitume. D'autres activités d'appoint viennent compléter les activités principales : les voiries et réseaux divers, les aménagements urbains, le génie civil avec une spécialité pour les ouvrages hydrauliques. Caraib Moter est aussi présent sur le secteur des travaux maritimes avec la réalisation de bon nombre d'appontements avec actuellement la réalisation de celui du Marin, en face du marché, où se situera la nouvelle Capitainerie et la Douane, et à Schœlcher la réalisation d'une digue de protection pour le port de pêche de Fond-Lahaye. Le service technique d'entretien et de maintenance du parc matériel est assuré par le site du François. Trois actionnaires se répartissent le capital social : le Groupe Vinci, majoritaire et deux investisseurs privés locaux. Rencontre avec le directeur de cette structure, Yann Honoré...

Comment se porte Caraïb Moter?
Aujourd'hui nous survivons avec une forte dépendance à la commande publique. Cette dépendance forte représente pour notre entreprise à la fois des opportunités de marché puisque les besoins en réalisation d'infrastructures restent importants sur le territoire, mais aussi des contraintes élevées avec les dysfonctionnements malheureusement

› Yann Honoré, directeur de Caraïb Moter

connus dans la gestion de la commande publique (irrégularité des volumes de travaux, non-respect des délais de paiement légaux…)
Cette dépendance comporte aussi des risques : nous n'avons pas eu de marchés d'enrobés pour l'entretien des routes de la Collectivité Territoriale lors de la dernière consultation. La Collectivité Territoriale de Martinique est un maître d'ouvrage très important pour une entreprise routière comme Caraib Moter puisque c'est elle qui a le plus de kilomètres de routes à entretenir. Quand vous ne travaillez pas pendant quatre ans sur aucune de ces routes, il est très compliqué de retrouver une activité suffisante. Le résultat des appels d'offres auxquels nous avons répondu a fait qu'un concurrent a obtenu tous les marchés de la CTM ce qui a été pour nous un coup très dur, d'une part parce qu'il avait déjà une crise économique sur le territoire avec un manque d'activités, et d'autre part parce que la crise sanitaire est arrivée ensuite !
Nous sommes cependant bien accompagnés par les services de l'Etat à travers l'activité partielle longue durée. Cela nous permet de nous réorganiser, et de passer le cap, mais nous sommes

assurément en crise. Dans cette période difficile nous apportons beaucoup plus de réflexions à l'entreprise elle-même, pour créer de la polyvalence, en utilisant les dispositifs de formation. Nous nous repositionnons, en nous remettant en question, et en optimisant nos processus et en traquant la moindre dépense non indispensable à l'activité.
Nous nous préparons, car nous estimons que cette crise ne va pas durer et nous utilisons ces moments difficiles pour nous réorganiser. Nous souhaitons être prêts et parfaitement opérationnels lorsque le territoire sortira de la crise. Il faut créer de la polyvalence parce que ce territoire réclame de la polyvalence. Il faudrait qu'on puisse passer d'une activité à l'autre avec les mêmes effectifs sans pour autant chercher de la ressource humaine à l'extérieur et nous voulons aussi limiter si possible la sous-traitance. Au début de cette année, nous avons pensé que la crise était derrière nous avec La RELANCE post covid largement basée sur les activités de construction et avons considéré que demain serait meilleur, mais c'était sans compter la Guerre en Ukraine et l'augmentation significative des prix des matières premières qui s'en est suivie. Affaire à suivre, mais nous gardons notre cap !
Aussi, nous accompagnons nos salariés sur des départs volontaires à la retraite dès lors que les compétences nécessaires à notre activité sont transmises et nous mettons tous les

« LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE EST UN MAÎTRE D'OUVRAGE TRÈS IMPORTANT POUR UNE ENTREPRISE ROUTIÈRE COMME CARAIB MOTER PUISQUE C'EST ELLE QUI A LE PLUS DE KILOMÈTRES DE ROUTES À ENTRETENIR.

sujets sur la table avec notre CSE et notre personnel, de façon à ce que l'on puisse organiser l'entreprise pour qu'elle soit la plus durable possible et qu'elle soit prête au moment où le temps de la relance sera effectif, c'est important.

Vous vous préparez donc à un « avenir meilleur ». Qu'en pensent vos actionnaires ?
Tout à fait, nous croyons à un avenir meilleur et nous partageons cette ambition et cette vision avec nos actionnaires. Je tiens vraiment à les remercier car ils comprennent nos choix et nous accompagnent dans cette démarche de réorganisation.
Ils comprennent qu'il n'y a pas de distribution de dividendes car il n'y a pas, dans la situation actuelle, de bénéfices à partager. On survit, on survit, on survit. Je fais mon travail afin d'essayer de sensibiliser fortement les maîtres d'ouvrages, publics ou privés, pour leur faire comprendre qu'à un moment donné, certaines entreprises sont importantes sur ce territoire, que nous ne faisons pas l'aumône, car il y a des besoins à satisfaire et il faut mettre en place des chantiers en face…**il faut que cela se lance**. Je prends le temps de sensibiliser tout le monde, d'aller débloquer des situations quand il le faut. Je rappelle que dans mes autres fonctions (président de la CERC) où mes pairs m'ont élu, tout est bénévole, je suis plutôt en phase de chercher de l'activité, accompagner les maîtres d'ouvrage, développer des manières de décoincer les choses si

« NOUS PENSONS QUE TOUT CE QUI EST LIÉ GLOBALEMENT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX DÉMARCHES RSE AMÈNENT DE LA VALEUR AJOUTÉE À L'ENTREPRISE.

c'est nécessaire, trouver des solutions, etc. J'utilise beaucoup de mon temps pour faire cela en plus de mon activité première de directeur général qui est de faire tourner cette grande et belle entreprise qu'est Caraib Moter.

Malgré cette période de « vaches maigres », continuez-vous vos actions en matière de développement durable ?
C'est notre ADN, ce sont nos valeurs. Donc oui, nous continuons résolument ces actions. Nous pensons que tout ce qui est lié globalement au développement durable et aux démarches RSE amènent de la valeur ajoutée à l'entreprise. Nous sommes **certifiés Qualité et Sécurité Environnement** avec des audits chaque année, et aussi **certifiés MASE** pour la partie sécurité; nous recyclons au maximum nos matériaux. Nos enrobés ne sont pas composés de la même manière qu'avant où ils étaient composés à 100% de matériaux de carrière. Aujourd'hui, pour préserver la ressource, nous recyclons et remettons les matériaux des anciennes routes dans nos formules à hauteur de 20% avec un objectif de 50%. En métropole, certaines entreprises recyclent déjà 100% des matériaux mis en œuvre il y a plusieurs années dans des nouveaux projets routiers.
Nous faisons de la **récupération des eaux de pluie** sur l'ensemble de nos sites et investissons en permanence sur des citernes pour les

récupérer afin qu'elles alimentent nos locaux, nos engins, nos unités de production de béton. Il ne serait pas concevable aujourd'hui avec tout ce que l'on entend autour de nous de pouvoir utiliser l'eau potable pour cela. Comparativement aux enrobés où on chasse l'eau, pour le béton on a besoin d'eau pour fabriquer ce matériau largement utilisé sur le territoire. Nous sommes dans un système de recyclage permanent.
Coté **photovoltaïque,** nous cherchons à tendre le plus possible vers l'autoconsommation, nous ne visons pas la revente d'électricité à EDF. Pour nos consommations énergétiques diurnes, si on peut éviter que les climatiseurs, l'éclairage, les ordinateurs puisent l'énergie du réseau, si on peut consommer en direct, nous pensons que c'est bien mieux. C'est pareil pour nos industries, si on peut consommer ce qu'on produit dans la journée, nous réduisons nos consommations et notre empreinte carbone sur le territoire.

Nous sommes déjà depuis un moment dans l'optique de **renouvellement de tous nos véhicules en hybrides ou électriques**, et nous disposons déjà de six bornes et de 4 véhicules adaptés. Notre démarche est encore ici de réduire nos émissions de CO2.
Pour nos salariés, nous investissons beaucoup dans la **formation** et les accompagnons avec une formation métiers, une formation réglementaire. Nous essayons de maintenir une ambiance sociale autour d'eux parce que la crise sociale et la baisse d'activité nous a parfois séparé mais ne nous a jamais divisé et nous maintenons toujours les moments de convivialité, avec le respect des gestes barrières. Les échanges avec nos salariés et le CSE sont importants. Le 8 mars, pour la journée des droits de la femme, le CSE a offert à toutes les femmes de Caraib Moter un bouquet de roses avec une petite carte pour leur montrer qu'on fait attention à elles. Je rappelle toutefois aussi que chez Caraïb Moter, dans cette activité BTP, il y a égalité parfaite au niveau des cadres, avec **50% d'hommes et 50% de femmes.** C'est sans doute exceptionnel pour une entreprise de de TP locale.
En ce qui concerne les produits que nous mettons sur le marché, la même démarche de respect environnemental nous anime :
Il faut chauffer nos enrobés, le bitume, le granulat pour les mettre en liaison pour constituer l'enrobé.
Qui dit chauffer, dit consommation de fuel. Pour limiter le chauffage, tous nos matériaux sont mis sous hangar quand ils sont extraits en carrière au sec. Les matériaux rabotés des anciennes chaussées aussi.
Ainsi, lorsqu'on fait de la production on chauffons moins.

> ***« NOUS SOMMES L'UN DES PREMIERS À FAIRE EN MARTINIQUE DES BÉTONS AUTOPLAÇANT POUR ÉVITER DE FAIRE LA VIBRATION. C'EST UN BÉTON SPÉCIFIQUE QUI N'EST PAS TRÈS UTILISÉ MAIS QUE NOUS DÉVELOPPERONS DE PLUS EN PLUS.***

En ce qui concerne les enrobés tièdes nous mettons un additif spécial dans leur fabrication pour encore abaisser la température des granulats sans pour autant qu'ils perdent leurs caractéristiques et performances.
Ce mode opératoire est efficace en termes de coûts et de consommation d'énergie et aussi en terme de coût de revient ; cela nous permet d'avoir moins d'émissions de chaleur et de polluants.

Que vous manque-t-il pour en faire autant qu'en métropole et avoir 100% de recyclage pour vos enrobés ?
Il nous manque la matière première. En terme de productivité d'usine, nous avons les outils et le savoir-faire, nous saurions adapter les formulations à des granulats 100% recyclés. Nous avons également le soutien technique du groupe auquel nous sommes rattachés.

Des nouveautés produits ?
Nous sommes l'un des premiers à faire en Martinique des **bétons auto plaçants** pour éviter de faire la vibration. C'est un béton spécifique qui n'est pas très utilisé mais que nous développerons de plus en plus. On fait de même pour les chapes, ce qui facilite le travail des carreleurs. Il y a un gain énorme en main d'œuvre (moins d'outils, plus rapide, etc.) pour les utilisateurs de ces bétons et mortiers évolués.
L'utilisation du **béton fibré** où la fibre se substitue aux armatures dans le béton. Il n'y aura plus besoin de mettre de l'acier plutôt cher avec l'augmentation du prix de celui-ci.

Quels sont vos chantiers actuels ?
Nous redémarrons le chantier de la **SAS Bon Air à Fort-de-France,** un gros chantier d'aménagement du VRD qui fait partie du programme Action Cœur de Ville. Nous travaillons aussi avec les 50 pas géométriques sur **Crochemort au Lorrain**, un important chantier d'aménagement de centre bourg. Il y a aussi le chantier CACEM, de l'**aménagement routier dans la zone de Californie**. Quelques autres chantiers pour le renouvellement des enrobés, de moindres envergures sont aussi en cours comme à Sainte-Marie, à Saint-Joseph, au Lorrain, à Schœlcher, etc.. Nous avons des clients comme les villes des Trois-Ilets, Ducos, Sainte-Marie, Robert, Sainte-Anne, Schoelcher, Le Lamentin, Rivière-Pilote, Marin, Vauclin, Trinité, Gros-Morne, Saint-Joseph, Saint-Esprit, Morne-Rouge, Diamant, Case-Pilote, Carbet et Bellefontaine qui nous font travailler de façon régulière. Ce sont certes des petites commandes publiques mais elles ont surtout le mérite de nous permettre de tenir le cap, avec en parallèle une activité avec des acteurs privés SARA, SAMAC, GPMM et les groupes locaux de la Distribution. Comme on dit chez nous, « Sé Grèn diri ka fè sak diri ». Nous nous adaptons à ces tailles de marchés.

Merci à tous ces clients pour leur confiance en Caraib Moter.

EDF SA - 22-30, avenue de Wagram, 75382 Paris Cedex 08 – France - SA au capital de 1 619 338 374 € - 552 081 317 RCS Paris. TINTAMARRE & Co

AGIR PLUS

FINANCEZ LES TRAVAUX D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE VOS ÉQUIPEMENTS ET DE VOS BÂTIMENTS

Améliorer la performance énergétique de vos bâtiments ou de vos équipements nécessite souvent de lourds investissements. EDF en Martinique vous conseille sur les solutions éligibles aux aides de financement pour accélérer la rénovation énergétique de votre patrimoine ou remplacer vos équipements énergivores par des installations plus performantes. Nos experts vous accompagnent pour identifier et mettre en œuvre les solutions les plus adaptées à vos besoins.

Pour en savoir plus sur nos solutions Agir Plus entreprises envoyez votre demande à l'adresse : agirpluspro-mq@edf.fr

L'énergie est notre avenir, économisons là !

edf.mq

CENTRALE DES CARRIÈRES

« Une Entreprise locale experte dans les métiers du bâtiment, du génie civil, et des services associés. »

Fondée en Martinique en 1973 par Thierry Duchamp de Chastaigné, l'entreprise CDC s'est développée au fil des années pour devenir aujourd'hui une référence dans les secteurs d'exploitation de carrières, de travaux publics, de production de béton ou encore de promotion immobilière et d'environnement.

Acteur local de référence dans le milieu du BTP, ce groupe, qui emploi à temps plein près de 50 personnes, a pour valeurs la qualité, la sécurité, le respect de l'environnement.

Comme l'explique Frantz Assier de Pompignan (cogérant), « notre entreprise a toujours réinvesti ses profits dans l'économie locale et a su développer de nouveaux métiers, anticiper les besoins en équipements et en ressources humaines en investissant sur du matériel et des hommes compétents ».

Rencontre...

Quelles sont vos différentes activités ?

Nous sommes positionnés initialement dans l'exploitation de carrière au Long Pré, Lamentin sur laquelle nous fabriquons tous les matériaux concassés routiers ainsi que les granulats à béton, mais également du recyclage de produits de démolition béton qui sont convertis en produits routiers de type 0.100. Nous avons également une autre carrière à Sainte-Luce qui produit des matériaux bruts destinés à de grands chantiers de remblaiement.

Nous avons une activité de travaux publics très importante sur l'île, routes, VRD, bâtiments industriels, logements avec des clients type sociétés d'Hlm, sociétés de promotion privées ou des opérateurs en matière routière comme la CTM ou les différentes communes de l'île.

Nous sommes également constructeurs de logements privés, appartements, opérations immobilières diverses (l'Etang Z'abricots, une bientôt au Diamant). Tous les ans nous produisons entre 50 et 100 logements sur l'île.

Quels sont vos plus grands chantiers ?

Je dirai que le plus grand chantier que l'on a eu à réaliser, est **EDF Bellefontaine**. Avec toute l'opération de terrassement d'endigage de la plaine sur laquelle se situe la nouvelle usine, ce fût un chantier colossal sur 7 à 8 ha, 60.000 m3 d'enrochement pour endiguer la plaine, plus de 200.000 m3 de terrassement. Nous avions mis en

› **Frantz Assier de Pompignan**
Cogérant.

œuvre d'importants moyens, des concasseurs sur place pour fabriquer les granulats, construit des murs de soutènement très hauts... Nous avons aussi beaucoup travaillé sur le **TCSP**, notamment le parking de Mahault au Lamentin. Nous pouvons encore citer le terrassement et VRD de Mangot Vulcin, de Artimer, l'échangeur du canal du Lamentin, l'extension de la SARA et de nombreux travaux communaux, régionaux ,départementaux et privés...

Et actuellement ?

Aujourd'hui, nous vivons avec l'espoir de la sortie de la réalisation du chantier de l'**extension du port de Fort-de-France.** Ce chantier est bloqué depuis deux ans et demi, il a été attribué à un consortium d'entreprises dont nous faisons partie et depuis on n'attend que cela pour essayer de sortir de l'impasse.

En outre, il existe heureusement, quelques chantiers privés et un chantier public pour le **SMTVD** pour le nouveau centre de tri à Mahault.

« ...IL FAUDRAIT QUE LES TRAVAUX COMMENCENT UN MOIS APRÈS RÉPONSE DE L'APPEL D'OFFRES.

Entre le moment où

c'est acté et la sortie de l'appel d'offres il se passe du temps...
Je vais dire des années, la question ne se pose même plus entre l'idée et la réalisation du dossier puisque c'est un délai infini.
Une fois que l'idée est actée, que les financements sont faits, la procédure est lancée, tout est acté, en principe c'est pour pouvoir attaquer les travaux ; et en Martinique on doit attendre au minimum un an à un an et demi avant que les travaux ne démarrent réellement.

> ***C'EST À L'ETAT, AUX COLLECTIVITÉS, AUX MAIRIES DE TROUVER DES SITES QUI SOIENT RÉPERTORIÉS ET DÉDIÉS À POUR CELA.***

Je ne saurais dire ce qui entraîne cela, ce sont **les lenteurs administratives** hors de proportion, un manque de volonté.
Normalement les travaux pourraient commencer un mois après réponse de l'appel d'offres.
On fait une offre qui bien souvent n'est techniquement plus valide parce qu'il y a un délai de validité sur celles-ci.

C'est à dire que vos prix peuvent changer entretemps ?
Une commission peut attribuer un marché dans les délais et ne pas démarrer tout de suite les travaux. Entre temps, le prix des matériaux peut augmenter. Si c'est un marché public il y a une clause de révision des prix, qui n'est pas systématique, parce que le code des marchés publics prévoit deux formes de réindexation des prix : la révision et l'actualisation.
L'**actualisation** qui consiste à actualiser les prix par rapport à la date de début des travaux comparée à la date de dépôt des offres. Dans ce cas, le prix actualisé ne devra pas évoluer pendant la durée des travaux.
La **révision** se fait au mois le mois, ce qui permet de tenir compte en direct des évolutions. Il y a malgré tout plusieurs inconvénients, mais on s'en contenterait si cela pouvait être appliqué sur tous les marchés, car la plupart des acheteurs publics prévoient une actualisation et pas une révision. Bien sûr les indices de révision sont fonction des corps de métiers.

Et qu'en est-il des matériaux qui sont fabriqués sur place ?
Le prix de nos productions locales n'a quasiment pas varié ; on a quand même du matériel, du carburant, des pièces d'entretien qui viennent de l'extérieur et qui ont une influence sur le prix, les explosifs qui augmentent chaque année de 5%. Nos tarifs ont été augmentés en 2022 de 2,5% après l'année 2021 où il y a eu 0% d'augmentation.

Sur le béton, il y a eu une augmentation de la cimenterie de 5% du prix du ciment. C'est assez raisonnable, j'espère que cela va durer, qu'ils vont pouvoir maintenir jusqu'à la fin, parce que la fabrication de ciment est extrêmement énergivore. Il se pourrait que la matière première de la fabrication de ciment qui est importée double de prix. **Le prix du ciment compte pour 50% dans le prix de vente du béton**. Le ciment à lui tout seul coûte autant que le prix du gravillon et du sable.

Dans ces métiers de carriers que faites-vous de la terre ?
C'est un vrai sujet. **La terre n'est pas considérée comme un déchet**. Légalement, le législateur n'a rien prévu, contrairement aux réfrigérateurs, les taxes, les éco organismes. Nous avons un problème supplémentaire en Martinique avec la **chlordécone**, il faut faire analyser la terre pour ne pas aller contaminer un autre endroit.
Nous avons déjà alerté les services de la préfecture pour leur dire qu'on a un problème en Martinique, on ne sait pas quoi faire des déblaiements.

Quand on terrasse dans un morne et qu'il y a trop de terre à évacuer, où met-on la terre ? On l'a toujours mise dans les terrains bas, les plaines du Lamentin, etc. Aujourd'hui les entrepreneurs sont poursuivis par les services de l'eau, etc.

Quand nous posons la question à l'Etat, nous n'avons aucune réponse. J'ai déjà exposé le problème à l'association des maires, pas de solutions !
Chacun se débrouille, nous, nous avons la chance d'avoir une carrière avec une énorme superficie où nous pouvons recaser les déblais. Certains s'arrangent avec les agriculteurs, d'autres les mettent n'importe où.

Côté carrière, avez-vous des déchets ?
La roche est concassée, réduite à la dimension et livrée sur les chantiers. 100% sont utilisés; les plus petits morceaux sont transformés en sable ; nous n'avons pas de déchets.

Que souhaiteriez-vous dire aux élus ?
Qu'il faut nous trouver au moins 5 ou 6 '**zones de disposer' officielles** en Martinique. Qu'elles soient mises à disposition de tous les entrepreneurs sans discrimination afin de recevoir de la terre. Ce serait déjà une très grande avancée.

Le mot de la fin ?
le Groupe CDC a adopté des valeurs et une philosophie collective de respect des hommes et de l'environnement.
Aujourd'hui, il exploite son propre système de recyclage de déchets inertes issus du BTP. Groupe responsable et acteur majeur de ce secteur, CDC se positionne comme le partenaire de référence pour les collectivités locales et les investisseurs privés. Il propose une expertise complète dans les métiers du bâtiment, du génie civil, de l'immobilier et des ser-

LE PRÉFAGAB CDC : LES BLOCS GABION DE CDC

Un produit de qualité permettant un énorme gain de temps !

Benjamin Duchamp de Chastaigné en activité au sein du Groupe CDC depuis 15 ans est actuellement co-gérant de celui-ci * (voir l'interview de Frantz Assier de Pompignan dans ce magazine). Les trois autres gérants se répartissent les tâches de la façon suivante : son Père Thierry Duchamp de Chastaigné fondateur du Groupe et lui-même, Benjamin, qui s'occupent de tout ce qui concerne le secteur industriel (carrières, béton, gestion du parc d'engins, administratif, personnel), Frantz Assier de Pompignan Co-gérant également, pour la partie Travaux publics, et son frère Sébastien Duchamp de Chastaigné pour la partie Immobilière et l'assainissement. Zoom sur les Blocs de Gabion fabriqués localement : Le PréfaGabCDC, véritable atout en matière de murs de soutènement notamment.

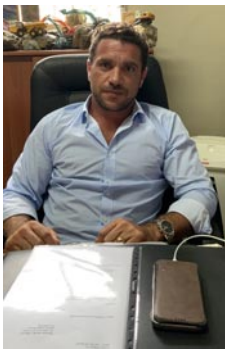

› **Benjamin Duchamp de Chastaigné,** co-gérant de CDC

Le Groupe fabrique du gabion, qu'est-ce que c'est ? Pourquoi cette idée ?

C'est une activité que nous avons lancée il y a presque 10 ans maintenant. Lors d'un salon, j'ai rencontré un fournisseur gabion et j'ai eu l'idée car cela me semblait une bonne variante au béton pour certains travaux. Fait d'un grillage d'acier résistant et rempli de pierres, le **gabion** sert entre autres de mur de soutènement, ou d'élément décoratif d'aménagements urbains. Il a la particularité d'être à la fois souple et solide, lui procurant une très bonne résistance aux tremblements de terre, aux mouvements du sol et/ou de l'eau.

Il s'agit de plus d'une technique extrêmement rapide à l'exécution qui permet de réaliser en deux jours un mur génie civil contre 2 à 3 semaines pour un mur béton. Aujourd'hui nous réalisons environ 4 à 5000 m3 d'ouvrages gabion par an, commercialisés à 90% aux professionnels.

Comment sont fabriqués les grillages ?

La grande particularité de ce grillage en acier c'est qu'il a un **alliage protecteur**, le SUPERGALFAN qui le rend très durable dans le temps, au moins 30 ans. Nous en avons même posé dans l'eau de mer depuis 5 à 7 ans, il n'a pas bougé.

A l'époque, c'était uniquement un revêtement plastique autour du grillage et à un moment la protection de l'acier se retrouvait à l'air libre et la corrosion commençait et il se détériorait très vite. Il ne tenait que 10-15 ans. Aujourd'hui, la protection est en zinc et aluminium.

Quels sont les avantages de votre produit ?

L'avantage de notre produit, c'est qu'il va donner une finition quasi parfaite. Ce sont des boîtes rigides à l'origine qui vont donner un parement au visuel droit, parfait et bien aligné.

A l'époque, il s'agissait de grillage souple qui ressemblait plutôt à un 'sac à patates', visuellement moins joli, moins esthétique. Une particularité importante : le **maillage**, le grillage souple était à mailles hexagonales de 90. Aujourd'hui, les mailles sont rectangulaires de 5 x 10 cm, c'est assez petit et cela permet de les remplir de cailloux plus fins ; ce qui permet d'augmenter sa densité. Le poids du gabion est un élément très important pour les bureaux d'études surtout lorsque le gabion sert de **mur poids** (son poids va tenir la terre rajoutée derrière). Un gabion de 2m3 standard pèse 3,5 tonnes, en sachant que différents formats existent pour permettre une meilleure adaptabilité aux besoins de chacun.

Quels sont les délais de fabrication ?

De ce côté aucun souci, nous avons toujours entre 200 et 350 m3 de gabion en stock et avons une capacité de production journalière de 50 M3 soit 25 gabions.

Avez-vous des retours clients ? des difficultés particulières ?

Le gabion est de plus en plus utilisé et apprécié avec de très bons retours clients. Malheureusement nous subissons tous en ce moment l'augmentation du prix du métal. La constitution du panier grimpe. Certes, nous avons la roche mais l'explosif est plus cher, l'électricité et l'essence également. La ferraille par exemple a pris 30 à 40% en peu de temps. La répercussion se ressent forcément sur le client final.

JLTP ET JLTS

Deux entreprises performantes au service des collectivités, des sociétés et des particuliers

› **Cédric Lanes**
et une partie de ses équipes.

Créée en 1989, JLTP est une entreprise de travaux publics, spécialisée en terrassement, voirie & réseaux divers, démolitions, travaux agricoles et location de matériels. Elle emploi une quarantaine de personnes et possède une trentaine d'engins
JLTS est une société de travaux spéciaux créée en 2017. Elle est spécialisée dans la réalisation de parois clouées, micros pieux et confortement parasismique. Rencontre avec Cédric Lanes, gérant de ces deux sociétés.

Cédric, quel a été votre parcours avant de devenir chef d'entreprise dans ce secteur ?
Après deux ans d'internat à Paris, (1ère et Terminale), j'ai été formé à HEI (Haute École d'Ingénieur) à Lille avec une spécialisation BTP.
En 2015, à la fin de mes études je suis tout de suite rentré à la Martinique. J'ai d'abord eu une expérience dans l'agriculture. J'ai travaillé pendant un an et demi dans la culture de la banane sur une habitation au Gros-Morne.
En 2017, avec mon père Jean, nous avons décidé de créer une structure complémentaire de celle qu'il possédait déjà. Ainsi est né **JLTS**. Aujourd'hui nous avons une équipe de 6 personnes embauchées, des intérimaires et une quinzaine de matériels spécifiques à notre métier.
L'année suivante, en 2018, j'ai également rejoint la société sœur, **JLTP**.

Quelles sont vos spécialités ? Quels sont les grands chantiers qui vous ont le plus marqué ?
Avec JLTP, nous travaillons sur les grands chantiers d'aménagement du territoire. Nous avons par exemple réalisé une quinzaine de giratoire sur l'île dont le dernier est celui de Sarrault au Lamentin. Nous avons aussi réalisé des ouvrages sur le parcours du **TCSP** en 2000, le **terrassement du port de l'Etang Z'abricots**, la création des **nouveaux parkings de bus de Martinique Transport** à la Trompeuse et bien d'autres... Nous réalisons également de plus petits chantiers de VRD, pour des promoteurs ou des particuliers.
S'agissant de JLTS, nous travaillons beaucoup avec la CTM, notamment sur le soutènement des routes départementales et nationales. Nous réalisons des ouvrages pour les collectivités, les mairies, les sociétés HLM, les promoteurs et les particuliers.
Nous avons aussi réalisé le confortement parasismique de

> ***« NOUS TRAVAILLONS BEAUCOUP AVEC LA CTM, NOTAMMENT SUR LE SOUTÈNEMENT DES ROUTES DÉPARTEMENTALES ET NATIONALES.***

deux écoles à Rivière Salée et d'une cité HLM au Gros-Morne.

Comment se porte votre secteur ?
JLTS se porte correctement parce que c'est une petite structure. Nous avons 3 chefs de chantier et une quinzaine de compagnons. Par les temps actuels, **une petite structure est plutôt un atout dans notre secteur.**
JLTP est une plus grosse structure avec un besoin de chiffre d'affaires plus conséquent pour vivre. Les temps sont difficiles depuis 2012 : nous étions en redressement judiciaire, car moins d'activités, moins de rentabilité. **Cette année, à force de sérieux et de persévérance, nous sommes enfin sortis du redressement.**
Dans le secteur du BTP à la Martinique, le marché est très concurrentiel, les prix tirés vers le bas; il faut vraiment bien suivre ses chantiers et ses dépenses pour être performant.

Cela vient-il du fait qu'il faut faire venir la matière première qui coûte de plus en plus cher ?
Depuis la crise du COVID de 2020 et plus récemment avec la guerre en Ukraine, les prix de cessent d'augmenter ! L'acier a été multiplié par presque deux, le bois et le PVC par 1,5... Chaque semaine nous recevons des courriers de nos fournisseurs pour annoncer de fortes augmentations des tarifs.
La difficulté dans ce métier est que l'on vend un chantier avant de le réaliser. Nous avons signé des marchés en 2019 et avant, que nous n'exécutons que maintenant. Le prix des fournitures ayant explosé, nos rentabilités de chantiers chutent fortement. Même pour les marchés signés récemment, les prix continuent d'augmenter. Il s'agit d'une période assez compliquée pour les entreprises du secteur.

Ce sont les problématiques que doivent rencontrer tous vos concurrents ?
Oui bien sûr. Les **entreprises du BTP sont les plus pénalisées avec ces augmentations de coût** car un fournisseur quel qu'il soit, répercute tout de suite le prix d'achat sur son prix de vente ; or nous, entreprises du BTP en général, sommes obligé d'acheter ces fournitures pour réaliser les chantiers que nous avons déjà chiffré avec les tarifs précédents.

« EN FRANCE HEXAGONALE, IL EXISTE DES ZONES DE DÉCHARGE DE TERRE PAYANTES, TOUT LE MONDE EST À LA MÊME ENSEIGNE ; CELA MANQUE À LA MARTINIQUE...»

Quels sont vos chantiers en cours ?
Nous finalisons l'aménagement de **la ZAE Maupeou**, une zone d'activités économiques à Rivière-Salée en direction des Trois Ilets, créée par l'Espace Sud, qui va revendre une vingtaine de lots pour des projets. Nous y avons réalisé toute la partie terrassement, voirie, une partie des réseaux mais aussi deux énormes **bassins de régulation de l'eau**,
- La **nouvelle pépinière d'agro activités de Choco Choisy**, pour la CACEM,
- La RHI (Résorption de l'Habitat Insalubre) de Ravine Bouillée à Fort de France
- La réalisation des terrassements et VRD pour un promoteur privé au-dessus du stade de Dillon.
- Le terrassement, réseaux et voirie de la **SAS Bon Air**, un éco quartier de Fort-de-France
Le soutènement de la RC26 pour la CACEM

Avez-vous des prévisions à moyen ou court terme ? Il y a eu des appels d'offres lancés ?
En 2019 nous avons remporté le marché du giratoire de Maupeou à l'entrée de la ZAE que nous débuterons dans quelques semaines.

Que représente un chantier de giratoire en hommes et en matériel ? Quels sont les critères pour juger de l'ampleur du chantier ?
En termes de matériel, c'est 3 ou 4 machines pour la partie

terrassement et des camions pour l'évacuation des déblais. Cette phase ne demande pas beaucoup de main-d'œuvre, c'est surtout les engins avec chacun un chauffeur.
La partie **VRD** : les bordures, les trottoirs, passer tous les réseaux, nécessite davantage de main-d'œuvre ; pour un tel chantier il faut compter 10 à 12 personnes en moyenne. En général nous travaillons sur plusieurs 'ateliers' à la fois. Une partie fait les réseaux, une autre les bordures, etc. Cela demande beaucoup de matériaux de carrière pour les remblais, un peu de préfabriqués pour les bordures, un peu de béton pour toute la partie trottoirs.
D'autres lots sont généralement chargés de la réalisation de l'enrobé, de l'éclairage public, du marquage au sol...

Que faites-vous de vos déchets ? Quel est le traitement de ces terres ? Il n'y a aucune zone réservée pour l'évacuation des terres de déblai en Martinique, c'est à nous de nous débrouiller et c'est très compliqué !
Noyus allons chez des particuliers, chez des agriculteurs, chez ceux qui souhaitent avoir de la terre si possible à proximité du chantier. Quand la personne est d'accord nous faisons **une demande auprès de la mairie** qui nous remet un document nous autorisant le dépôt de terre. C'est très réglementé et suivi.
En France hexagonale, il existe des zones de décharge de terre payantes, tout le monde est à la même enseigne ; cela manque à la Martinique...
Pour l'évacuation des déchets **béton, ferraille, il existe des filières de recyclage**
Certain déchet, en revanche sont plus compliqués à recycler comme la laine de roche, le placo...

Le mot de la fin... ?
C'est un secteur difficile mais passionnant... Nous avons de l'espoir pour nos deux structures qui font vivre aujourd'hui près d'une soixantaine de Martiniquais !

JLTP

- **TRAVAUX PUBLICS**
- **V.R.D**
- **DÉMOLITION**
- **LOCATION DE MATÉRIEL**

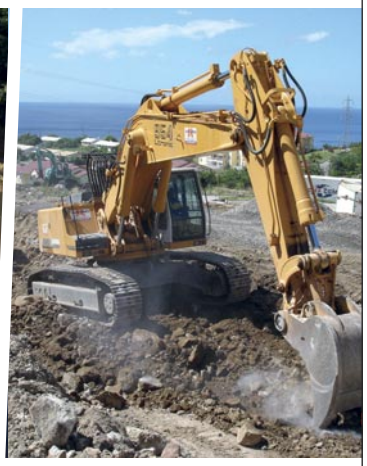

11, Zac de Manhity - Four à chaux - 97232 LE LAMENTIN
Tél. : **0596 42 10 90** - Fax : **0596 42 10 91** - **secretariat@jltp.fr**

JLTS
TRAVAUX SPÉCIAUX

- **TRAVAUX SPÉCIAUX**
- **PAROIS CLOUÉES**
- **BÉTON PROJETÉ**
- **MICROPIEUX**
- **CONFORTEMENT PARASISMIQUE**

11, Zac de Manhity - Four à chaux - 97232 LE LAMENTIN
Tél. : **0596 42 10 88** - Fax : **0596 42 10 89** - **cedric.lanes@jlts.fr**

A CHAQUE MÉTIER SON

DAILY

IVECO DAILY

Pour tout renseignement contactez nos experts
Alexis 0696 03 09 75 ou Raphaël 0696 93 43 01.

BAMITEL
VENTE | LOCATION | ENTRETIEN ET RÉPARATION

ZA DU LAREINTY
97232 LE LAMENTIN
0596 57 05 74

ZA DU LAREINTY
97232 LE LAMENTIN
0596 57 05 74